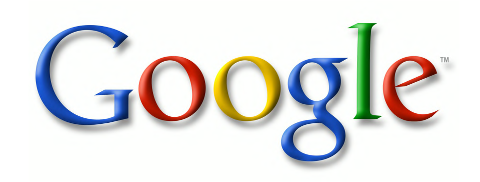
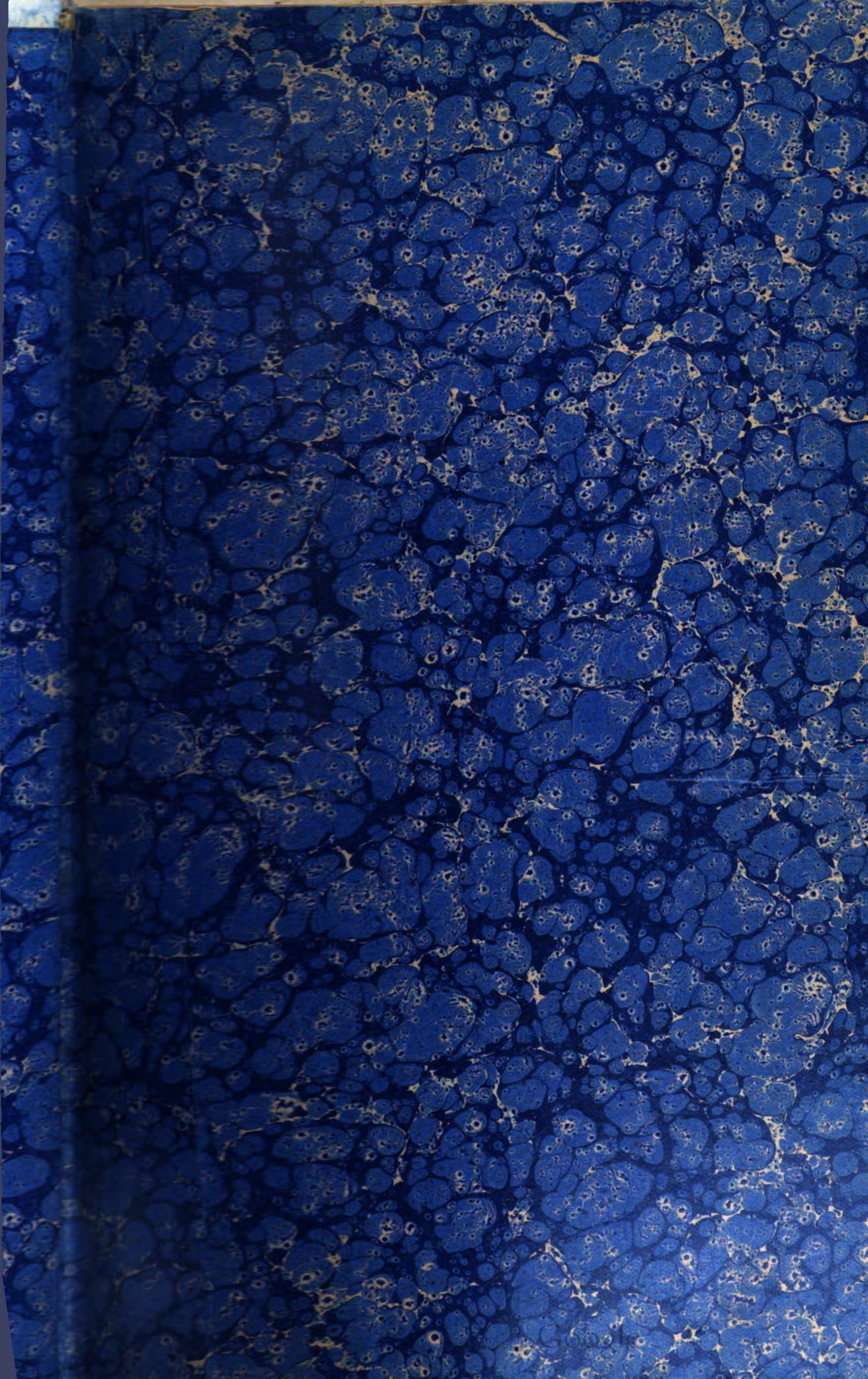






3.106
112
Northwestern
University
LIBRARY
Evanston, Illinois
Bibliothèque
de Mr. le Bon. de Nervo.



BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BULLETIN
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

ANNÉE 1883.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

AVANT-PROPOS.

« Il n'y a pas assez de sections au Comité des travaux historiques et scientifiques, il en faut une de plus », disait, le 15 avril 1882, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. C'est pour exécuter cette promesse, dont la conséquence nécessaire était un remaniement du Comité tout entier, que M. le Ministre, créant une section des sciences économiques et sociales, a pris, en date du 14 mars 1883, les divers arrêtés dont voici le texte.

Le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les arrêtés des 18 juillet 1834, 10 janvier 1835, 18 décembre 1837, 30 août 1840, 5 septembre 1848, 14 septembre 1852, 22 février 1858, 21 février 1874, 5 mars 1881, 30 juin 1881, relatifs à la création et à l'organisation des Comités historiques institués près le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts,

Arrête :

Article premier. Le Comité des travaux historiques et scientifiques comprend cinq sections et une Commission centrale.

Les sections sont ainsi réparties :

1° Section d'histoire et de philologie;

2° Section d'archéologie;

3° Section de sciences économiques et sociales;

4° Section de sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques;

5° Section de sciences naturelles et de sciences géographiques.

ART. 2. Le Comité se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres non résidants nommés par arrêté ministériel.

Il a, dans chaque département, des correspondants.

Les correspondants, nommés par le Ministre, conformément aux articles 10 et 15 du présent arrêté, prennent le titre de *correspondants du Ministère de l'instruction publique.*

Les membres titulaires du Comité, qui ne font point partie de la Commission centrale, peuvent prendre part aux travaux de ladite Commission, avec voix consultative, sur convocation spéciale.

Les membres honoraires n'assistent aux séances des sections que sur convocation spéciale. Ils prennent part aux travaux avec voix délibérative.

Les membres non résidants assistent, avec voix consultative, aux séances des sections, lorsqu'ils y sont convoqués.

ART. 3. Le Comité peut inviter à ses séances les correspondants du Ministère, les présidents et secrétaires perpétuels des sociétés savantes qui se trouvent momentanément à Paris.

Si le Comité traite une question intéressant une société savante, cette société peut être appelée à désigner un délégué qui assiste à la séance et y est entendu.

ART. 4. Le Ministre de l'instruction publique préside les assemblées générales du Comité et la Commission centrale.

Il désigne pour chaque section un président, un ou deux vice-présidents et un secrétaire choisis parmi les membres titulaires du Comité.

Il nomme, pour la Commission centrale, deux vice-présidents. Le secrétaire de la Commission est pris dans l'administration.

Art. 5. Le Ministre fixe les séances de chaque section ainsi que les réunions de la Commission centrale. Il convoque le Comité en assemblée générale.

Art. 6. En l'absence du Ministre, les assemblées générales du Comité sont présidées, en vertu d'une délégation ministérielle, soit par l'un des vice-présidents de la Commission centrale, soit par l'un des présidents de section.

Art. 7. Dans l'ordre de ses travaux, chaque section reçoit et examine les projets de publication pour la collection des documents inédits de l'histoire de France et en propose l'adoption ou le rejet.

Elle peut proposer la publication de tous autres documents ou travaux historiques et scientifiques.

Art. 8. Pour les séries de publications ou pour les publications périodiques, le Ministre forme au sein du Comité, soit directement, soit sur la proposition du Comité, des commissions qui peuvent comprendre des membres titulaires ou honoraires, ou des personnes prises à divers titres en dehors du Comité.

Art. 9. Chaque section prend connaissance des envois de ses correspondants et décide leur insertion au Bulletin du Comité ou leur renvoi aux archives.

Elle prépare les instructions nécessaires pour diriger les recherches des correspondants, et des instructions spéciales pour les travaux des sociétés savantes ou des savants isolés qui les demandent au Ministre.

Elle rédige, en ce qui concerne ses travaux, le programme

des congrès de la Sorbonne, et délibère sur la marche de ces congrès.

Art. 10. Dans l'ordre de ses travaux, chaque section donne son avis sur les encouragements qui peuvent être accordés aux sociétés savantes ou aux savants, et sur les demandes faites par les sociétés en vue d'être reconnues comme établissements d'utilité publique.

Elle donne son avis sur les candidatures au titre de correspondant.

Elle dresse, pour être soumise à la Commission centrale, la liste des membres des sociétés savantes, des correspondants ou des savants qui lui paraissent mériter des distinctions honorifiques.

Art. 11. En cas de démission ou de décès d'un de ses membres, chaque section présente, à la majorité des voix, une liste de trois candidats, laquelle est renvoyée à la Commission centrale.

Pour que le vote soit valable, le nombre des suffrages doit être égal aux deux tiers au moins du nombre des membres de la section.

Art. 12. Les secrétaires de chaque section sont chargés de préparer les travaux de la section. Ils en confèrent avec le président.

Ils rédigent le procès-verbal des séances, font connaître les communications des correspondants et sont responsables de la publication de la partie du Bulletin concernant la section.

Tous les deux mois, ils adressent à la Commission centrale un rapport sur les travaux de la section et sur l'état des publications.

Art. 13. La Commission centrale se réunit, au moins tous les deux mois, sur convocation du Ministre.

Art. 14. Elle reçoit et examine les rapports des secrétaires visés à l'article 12.

Elle surveille la publication du Bulletin du Comité.

Elle examine les propositions de publications faites par chaque section et assigne aux publications qu'elle adopte un rang d'impression.

Elle arrête le programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne et règle la marche de ses travaux.

Art. 15. Elle délibère sur les avis émis dans chaque section, soit au sujet des encouragements à accorder aux sociétés savantes ou aux savants, soit sur les demandes faites par les sociétés pour être reconnues comme établissements d'utilité publique.

Elle propose au Ministre les candidats au titre de correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Elle discute les propositions de distinctions honorifiques présentées par les sections et en dresse la liste définitive.

Art. 16. Lorsqu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre dans une section, la Commission centrale discute la liste présentée par la section compétente.

Elle peut modifier l'ordre des candidats et même dresser une liste nouvelle.

En cas de modification dans l'ordre des présentations de la section ou de propositions nouvelles, les deux listes sont soumises au Ministre.

Art. 17. Des jetons sont attribués aux membres titulaires ainsi qu'aux membres honoraires ou non résidants présents aux séances.

Art. 18. Sont et demeurent abrogés tous arrêtés et dispositions contraires au présent arrêté.

Art. 19. Le directeur du Secrétariat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 1883.

Jules FERRY.

Le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les arrêtés des 12 et 13 mars 1883,

Arrête :

Le Comité des travaux historiques et scientifiques est constitué ainsi qu'il suit :

M. le Ministre de l'instruction publique, *président*.

. . . .

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président.

M. Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale.

Vice-présidents.

MM. Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales.

Paris (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Membres titulaires.

MM. Barthélemy (Anatole de), membre de la Société nationale des antiquaires de France.

Boislisle (Arthur de), membre de la Société nationale des antiquaires de France.

Boissier (Gaston), de l'Académie française, professeur au Collège de France.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, directeur à l'École des hautes études.

Chéruel, recteur honoraire.

MM. Desjardins (Gustave), chef du bureau des archives au Ministère de l'intérieur.

Desnoyers (Jules), membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle.

Duruy (Victor), membre de l'Institut.

Fustel de Coulanges, membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure.

Gautier (Léon), professeur à l'École des chartes.

Geffroy, membre de l'Institut.

Jourdain (Charles), membre de l'Institut.

Laborde (le Mis Joseph de), archiviste aux Archives nationales.

Lalanne (Ludovic), sous-bibliothécaire de l'Institut.

Lavisse (Ernest), maître de conférences à l'École normale supérieure.

Longnon, archiviste aux Archives nationales.

Luçay (le Cte de), ancien maître des requêtes au Conseil d'État.

Luce (Siméon), membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales.

Marty-Laveaux (Charles), ancien professeur à l'École des chartes.

Mas-Latrie (le Cte de), professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales.

Meyer (Paul), directeur de l'École des chartes.

Monod (Gabriel), directeur à l'École des hautes études.

Picot (Georges), membre de l'Institut.

Renan (Ernest), de l'Académie française, professeur au Collège de France.

Rozière (Eugène de), membre de l'Institut, sénateur.

Servois (Gustave), inspecteur général des archives départementales.

Sorel (Albert), secrétaire général de la présidence du Sénat.

Vuitry, membre de l'Institut.

Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, *secrétaire.*

....

Membres de droit de toutes les sections.

Le directeur du Secrétariat.

Le chef du 2e bureau du Secrétariat.

Le sous-chef du 2e bureau du Secrétariat, chargé de la surveillance des archives du Comité.

COMMISSION CENTRALE.

Président.

M. le Ministre de l'instruction publique.

Vice-présidents.

MM. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.
Würtz, membre de l'Institut, sénateur.

Membres titulaires.

MM. Berthelot, président de la Section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques.
Bertrand (Joseph), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
Charmes (Xavier), directeur du Secrétariat.
Delisle (Léopold), président de la Section d'histoire et de philologie.
Duruy (Victor), membre de l'Institut.
Lasteyrie (le Cte Robert de), professeur à l'École des chartes.
Levasseur, président de la Section des sciences économiques et sociales.
Martin (Henri), président de la Section d'archéologie.
Mascart, directeur du Bureau central météorologique.
Milne Edwards (Henri), président de la Section des sciences naturelles et des sciences géographiques.
Picot (Georges), membre de l'Institut.
Renan (Ernest), de l'Académie française, professeur au Collège de France.
Rozière (de), membre de l'Institut, sénateur.
Waddington, membre de l'Institut, sénateur.
Billotte (René), chef du 2e bureau du Secrétariat, *secrétaire.*
Passier (Alphonse), sous-chef au 2e bureau du Secrétariat, *secrétaire adjoint.*

Fait à Paris, le 14 mars 1883.

Jules FERRY.



Par suite de cette transformation, et en vertu de l'article 9 de l'arrêté du 12 mars 1883, chacune des sections du Comité rédige un *Bulletin*, destiné à remplacer l'ancienne *Revue des sociétés savantes*. Ce Bulletin doit paraître tous les trois mois; peut-être même deviendra-t-il mensuel; il contiendra les procès-verbaux des séances du Comité, les comptes rendus des travaux publiés par les sociétés savantes, enfin les communications qui seront adressées au Comité par ses membres non résidants et par les correspondants du Ministère. Il y a lieu d'espérer que, dans ces conditions, le Bulletin de la Section d'histoire et de philologie rendra tous les services qu'il est appelé à rendre; puisse-t-il justifier son titre de *Moniteur officiel des sociétés savantes de France !*

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

CONGRÈS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS À LA SORBONNE.

Le mardi 27 mars 1883, le Congrès s'est ouvert à 1 heure précise par une réunion préparatoire dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. Léon Renier, Milne Edwards, Faye, Léopold Delisle, Henri Martin, Duruy, de Quatrefages, Tranchant, Charton, Chabouillet, Ramé, Gaston Boissier, Gréard, Xavier Charmes, de Lasteyrie, Lyon-Caen, Gazier, Richet, Angot, Héron de Villefosse, Maggiolo, Hardouin, Paul Le Blanc, l'abbé Rance, Frédéric Passy, Nicolas, Gruey, Filhol, Lallemand, Dieulafait, Maunoir, Caillemer, Bufnoir, Palustre, A. Bertrand, de Mas-Latrie, de Boislisle, Servois, Grellet-Balguerie, Pigeonneau, Sipière, Bourget, le P. de la Croix, Hamy, Bonnassieux, etc.

M. Levasseur prend la parole et fait connaître aux membres du Congrès les dispositions nouvelles prises par le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans les arrêtés des 12, 13 et 14 mars, pour régler les travaux du Comité et ceux du Congrès.

L'année dernière, à la réunion générale des sociétés savantes, le Ministre avait répondu à une demande qui lui avait été adressée par la promesse de constituer dans le Congrès une section nouvelle, consacrée aux sciences morales et politiques.

Il a tenu cette promesse. Il a fait en même temps aux sciences géographiques une place qu'elles réclamaient depuis plusieurs années. Les sections du Comité des travaux historiques et scientifiques et du Congrès des sociétés savantes se trouvent ainsi portées au nombre de cinq. Le champ des études s'est étendu sans que l'unité soit compromise, grâce à la Commission centrale qui servira désormais à relier le faisceau.

Le président a fait connaître ensuite la composition du bureau de chacune des cinq sections et l'ordre général du travail, les séances du matin devant être consacrées aux communications particulières des délégués, et les séances du soir à la discussion des questions qui, pour la première fois, ont été proposées à l'étude des sociétés savantes.

La séance est levée à 1 heure trois quarts, et les différentes sections du Congrès se réunissent dans leurs amphithéâtres respectifs.

La Section d'histoire et de philologie se réunit en séance particulière, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à 2 heures, sous la présidence de M. Léopold Delisle.

Le bureau est constitué de la manière suivante :

Président : M. L. Delisle.
Vice-président : M. Boissier.
Secrétaire : M. Gazier.
Assesseurs : MM. Maggiolo, Hardouin, Paul Le Blanc, l'abbé Rance.

M. Léopold Delisle indique la marche des travaux; on suivra l'ordre des questions inscrites au programme.

La parole est aux membres de sociétés savantes qui ont à faire des communications relatives à la 1re question du programme (Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France? Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus

dans cette recherche?). MM. Boyer, de Chaban, Le Héricher et Joret prennent successivement la parole.

M. Boyer, président de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, veut appeler l'attention sur les noms hybrides ou tautologiques, c'est-à-dire composés de plusieurs éléments empruntés d'ordinaire à des idiomes différents et se traduisant les uns les autres.

M. de Chaban, membre de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, établit que les noms propres sont presque toujours des sobriquets, et qu'il faut chercher l'origine des noms de lieu dans le langage populaire; ils ont *un parrain mystérieux* qui s'appelle *tout le monde*.

M. Le Héricher, président de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain, fait l'éloge des savants qu'a produits la Normandie, et indique quelle est, à son avis, la méthode à suivre; il faut, dit-il, vérifier la nature du sol (montagnes, vallées, rivières, etc.); il faut ensuite tenir compte des événements historiques et de l'occupation du pays par les Gaulois, par les Romains, par les peuples d'origine germanique ou scandinave. M. Le Héricher proteste contre les mutilations dont les noms anciens ont été l'objet, même sur les documents officiels; c'est ainsi, dit-il, que la paroisse de Mil-Suiates est devenue la commune de Mille-Savates, etc.

M. Joret, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres d'Aix, parle des noms de lieu d'origine germanique du nord de la France. Il prouve que dans l'Artois, en Normandie, en Lorraine, beaucoup de localités ont des noms empruntés au scandinave, langue des Normands; au bas-allemand, langue des Francs Saliens; au haut-allemand, dont se rapprochait l'idiome parlé par les Francs Ripuaires. M. Joret cite à l'appui de sa thèse un grand nombre d'exemples concluants.

M. Forestié, secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a envoyé un mémoire dans lequel il recommande l'étude attentive des listes cadastrales. Le président rend compte de cette communication dont il fait l'éloge.

La 2e et la 3e question du programme ne donnent pas lieu à des communications verbales. M. Guyot, membre de la Société d'archéologie lorraine et de l'Académie Stanislas à Nancy, a envoyé un mémoire sur les villes neuves en Lorraine.

Sur la 4e question (*Pèlerinages*. Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte?), il est donné lecture d'une communication de M. Forestié, relative à un livre des comptes du XIVe siècle, trouvé aux archives du département de Tarn-et-Garonne, et déjà signalé par M. Forestié aux congrès de 1881 et de 1882. Pour aller de Montauban à Rome, le pèlerin passait par Albi, Montpellier, Nîmes, Avignon, Carpentras, Embrun, Briançon, Suze, les Alpes, la haute Italie; il faisait environ 10 lieues par jour, en deux étapes de 20 à 25 kilomètres; il faisait la route à cheval en vingt-trois jours, depuis Avignon.

La séance est levée à 4 heures et demie et renvoyée au lendemain mercredi, à 9 heures, pour les communications en dehors du programme, à 2 heures pour les autres.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,
A. Gazier,
Membre du Comité.

SÉANCE DU MERCREDI 28 MARS 1883.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Durieux, membre de la Société d'émulation de Cambrai, analyse un document relatif aux corps de métiers avant le XVIe siècle, qu'il a trouvé aux archives de Cambrai. Les huit premiers feuillets d'un registre malheureusement incomplet contiennent un règlement concernant les déchargeurs de vin en l'année 1239. Ils étaient nommés par les magistrats, assermentés, payés à raison de 10 à 4 deniers par jour; ils pouvaient négocier leurs charges; ils venaient au secours les uns des autres en cas de maladie.

Un manuscrit du XVe siècle, également trouvé aux archives de Cambrai, fait connaître les règlements de police appliqués depuis l'année 1406 aux gens de métier, marchands, etc. Tout est réglé avec la dernière précision; la bonne foi, la sécurité des gens, sont assurées dans la mesure du possible; les magistrats ont réglementé la durée du travail, les rapports des maîtres avec les apprentis, etc.

M. Delisle, remerciant M. Durieux de cette communication, estime qu'il serait bon de publier ces documents d'une véritable importance, surtout le premier.

M. Castonnet-Desfosses, membre de la Société académique indochinoise, fait connaître, d'après un certain nombre de documents inédits qu'il a trouvés soit aux archives du Ministère de la marine et aux Archives nationales, soit aux archives de India-House, à Londres, la très curieuse histoire de Pondichéry au XVIIe siècle. Fondé en 1674 par un Parisien appelé François Martin, le *beau village* (car telle est la signification étymologique du nom de Pondichéry) devint en 1686 une petite ville composée de deux villes distinctes, la *ville noire*, habitée par les indigènes, la *ville blanche*, où 225 Français environ logeaient dans des maisons faites en co-

quilles. Le commerce de cette ville consistait surtout en draps de Montpellier et en vins de Bordeaux. Assiégé avec 600 hommes par 10,000 Hollandais durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Martin est pris, puis rendu à la liberté; il bâtit une citadelle et meurt en 1706. Ses *Mémoires*, ou plutôt son *Journal*, existent aux Archives; son oraison funèbre également.

M. Castonnet-Desfosses termine en donnant l'étymologie de Mahé (appelée Mayé bien avant l'arrivée de Mahé de la Bourdonnays) et celle de Chandernagor, la *ville de la lune*, ainsi appelée d'un nom sanscrit en raison de sa situation en demi-cercle.

M. de l'Estourbillon, membre de la Société des bibliophiles bretons, parle des frairies du Comté nantais, qu'il rattache aux anciens clans bretons dont l'organisation avait été heureusement modifiée au IVe siècle par le christianisme. M. de l'Estourbillon se propose d'établir que les frairies sont des divisions territoriales, des portions de paroisses, et qu'il ne faut pas les confondre avec les confréries et autres corporations religieuses; il montre que ces frairies, longtemps florissantes, ont laissé des traces profondes de leur ancienne organisation.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre MM. Delisle, Hardouin, Maggiolo et Castonnet-Desfosses. M. Delisle craint que le lien par lequel les frairies sont rattachées aux anciens clans ne soit pas assez solide; il voudrait que M. de l'Estourbillon pût donner en appendice les statuts de quelques-unes de ces frairies, pour bien montrer que les frairies sont vraiment distinctes des charités et autres confréries. M. Castonnet-Desfosses dit qu'à l'île Bourbon, vraie colonie bretonne, il y avait au XVIIe siècle des traces de ces frairies dont parle M. de l'Estourbillon. Le chef de la frairie, appelé *homme de vertu*, entendait en confession, en l'absence des prêtres, les confrères malades; il écrivait ces confessions, les transmettait ensuite, à l'occasion, au premier prêtre qu'il rencontrait, et le confrère mort recevait une absolution posthume. M. de l'Estourbillon a retrouvé dans le Comté nantais l'équivalent de ces hommes de vertu.

M. l'abbé Rance, professeur de morale à la Faculté de théologie d'Aix, annonce qu'il a trouvé au château d'Anhalt, en Allemagne, vingt lettres inédites de Fénelon. Ces lettres sont adressées presque

toutes à une princesse de Salm, chanoinesse de Remiremont. De ces vingt lettres, dont quelques-unes sont autographes, les neuf ou dix premières sont relatives à un procès que la princesse Marie-Christine de Salm soutenait à Paris, entre les années 1693 et 1695. Les autres, écrites de 1700 à 1710, sont des lettres de direction; une de ces dernières est relative à l'état de misère dans lequel se trouvait une princesse de Darmstadt. M. Boissier juge importantes les premières de ces lettres; il trouve qu'elles justifient le portrait que Saint-Simon a tracé de Fénelon. M. Delisle invite M. l'abbé Rance à publier *in extenso* ces lettres si curieuses.

M. Chénuau, vice-président de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, donne lecture d'une description faite par lui, en 1882, des principaux monuments de Londres.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,
A. Gazier,
Membre du Comité.

SÉANCE DU MERCREDI 28 MARS 1883.

SOIR.

PRESIDENCE DE M. GASTON BOISSIER.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Pagart d'Hermansart, secrétaire-archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer, donne lecture de quelques extraits d'un travail sur la Ghisle ou coutume de Merville en Flandre. M. d'Hermansart commente un placard en parchemin, étudié par lui aux archives départementales du Nord, sur lequel se trouvent, en quarante-neuf articles, les coutumes inédites données à la ville de Merville par Philippe le Bon. Les *ghisles*, ou assurances de paix, ont été à l'origine des institutions politiques; elles sont devenues, elles sont restées jusqu'à la fin du XVIIe siècle de véritables coutumes, ayant le caractère de dispositions judiciaires.

M. Demaison, membre de l'Académie de Reims, fait connaître un cahier de doléances rédigé en 1424, durant l'occupation anglaise, par les habitants de Reims. On y voit que les Champenois subissaient sans protester le joug de l'étranger, mais qu'ils réclamaient un adoucissement à leur situation matérielle, qui était désolante à tous les points de vue.

M. Laval, membre de l'Académie de Vaucluse, donne lecture d'un travail sur l'Université d'Avignon, établie en 1303 par le pape Boniface VIII, pour « propager la bonne doctrine » dont l'Université de Paris s'écartait, au jugement de la cour de Rome. M. Laval fait l'historique de l'Université d'Avignon, protégée à la fois par les papes, les rois de France et les ducs de Savoie; il montre quelle a été son importance, quels maîtres illustres elle a possédés, quels élèves elle a faits.

M. Boissier signale à l'attention de M. Laval le beau travail de M. Thurot sur l'Université de Paris : toutes les universités de France, au moyen âge, ont imité celle de Paris.

M. Bouchard, vice-président de la Société d'émulation de l'Allier,



fait brièvement l'histoire des petites écoles dans le Bourbonnais avant 1789; il montre que, pour connaître l'histoire de l'enseignement primaire, il faut consulter les registres de l'état civil, les registres de paroisses, les papiers de chapitres et d'hôpitaux, les titres de fondations, etc.

M. Maggiolo, membre de l'Académie Stanislas, indique l'état actuel de ses recherches sur la statistique de l'enseignement primaire avant 1789 et 1833. Ses recherches ont porté sur 260 cantons et 4,432 communes. Sur ces 4,432 communes, 4,134, c'est-à-dire environ 94 p. 100, avaient une école en 1789.

M. Maggiolo donne quelques renseignements, accueillis par des applaudissements, sur la méthode scientifique qu'il a voulu suivre; en 1878, il avait réuni 15,000 notices; il en a ajouté plus de 10,000 depuis ce moment. Il conclut en disant que l'école en France ne date ni de 1789 ni de 1833.

M. Boissier félicite M. Maggiolo de son ardeur patriotique et le prie de continuer cette enquête importante.

M. Rigollot, membre de la Société d'archéologie de Vendôme, lit un mémoire sur l'instruction publique à Vendôme avant la Révolution. Il conclut que l'État et l'Église n'intervenaient pas directement dans l'enseignement primaire; que c'est surtout à dater de la Renaissance qu'on a songé à l'instruction primaire ou secondaire; que les particuliers surtout ont fondé des écoles; que l'on songeait principalement à l'éducation morale des enfants, et que l'instruction, réduite à son minimum, était plus répandue qu'on ne le croit. Ces conclusions, dit M. Rigollot, sont provisoires, et il faut attendre, comme le fait observer M. Boissier, le résultat de l'enquête ouverte à ce sujet par le Ministre de l'instruction publique.

M. Guibert, membre de la Société archéologique et historique du Limousin, fait connaître, d'après une chronique du XIII[e] siècle, l'état de la charité laïque à Limoges. M. Boissier fait remarquer à M. Guibert les rapports curieux qui existent entre ces associations et les associations païennes de l'antiquité.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,

A. Gazier,

Membre du Comité.

SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 1883.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Chauvigné, secrétaire de la section des belles-lettres de la Société d'agriculture, sciences et arts de Tours, donne lecture d'une étude historique et littéraire sur Roland Brisset, sieur du Sauvage. Il ressort de cette étude que Brisset, né en 1560, mourut échevin perpétuel de Tours en 1643. M. Chauvigné fait mieux connaître qu'on n'avait pu le faire jusqu'à présent la vie de ce littérateur, qu'il croit devoir être placé au premier rang des écrivains du xvie siècle; il établit nettement ce qui est et ce qui n'est pas de lui dans les œuvres qui ont été publiées sous son nom.

M. Lemare, professeur au lycée de Coutances, a trouvé sur un vieux parchemin de 1411 les statuts de la confrérie des tisserands de Coutances. Il fait connaître l'état de leur industrie du xve au xixe siècle; très prospère au xvie et surtout au xviie, elle s'est trouvée réduite à rien dès le commencement du xviiie siècle. M. Lemare donne lecture d'un document inédit fort intéressant, ce sont les plaintes adressées à M. de Chamillard par les industriels de Coutances, qui signalent les fraudes dont l'industrie des toiles est l'objet; ces fraudes entravent la marche des affaires et nuisent à l'exportation des toiles de Coutances, particulièrement aux Indes.

M. Delisle constate l'importance de ces deux documents : il craint que M. Lemare n'ait fait intervenir à tort, dans les statuts et règlements dont il parle, des autorités ecclésiastiques ou séculières autres que les autorités locales.

M. Castets, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, fait une communication au sujet des rapports des chansons de gestes françaises et des romans de chevalerie italiens qui traitent des guerres de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne. M. Castets

établit que l'association du merveilleux de la Table ronde et de la narration épique n'est pas d'invention italienne; le *Maugis d'Aigremont*, chanson encore inédite qui rappelle les romans du cycle d'Artur, présente la réunion de ces deux éléments, dont Boiardo et l'Arioste ont tiré parti en grands poètes.

M. Grellet-Balguerie, membre de la Société historique et archéologique de Bordeaux, communique un certain nombre de lettres écrites à divers membres de la famille de Chaban par Charles IX, le duc d'Anjou, Henri IV, Louis XIV et Anne d'Autriche. Ces documents sont conservés dans un château du Périgord; il y est fait mention d'un véritable siège soutenu en 1653 par une marquise de Chaban qui voulait, malgré les ordres du roi, déshériter son fils.

M. Ducrocq, doyen de la Faculté de droit de Poitiers, fait connaître un manuscrit du XVIIe siècle qui contient, avec quelques changements, un mémoire composé par le comte de Boulainvilliers et imprimé en 1728 dans l'*État de la France*.

Ce manuscrit, dit M. Ducrocq, doit être de 1687 ou 1688. Antérieur au *Détail* de Boisguilbert et à la *Dîme royale* de Vauban, il contient un curieux tableau du revenu des souverains de l'Europe, et le comte de Boulainvilliers y montrait que tous les rois de l'Europe réunis auraient un revenu inférieur à celui du roi de France (112 millions) si l'on adoptait les réformes par lui proposées.

M. Marchand, inspecteur à Marennes, lit, au nom de M. d'Aussy, membre de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, un mémoire sur la faction du Cœur navré, sorte de conjuration organisée par les ministres protestants de la Rochelle en 1573.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,

A. Gazier,

Membre du Comité.

SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 1883.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, signale, à propos de la 2e question du programme (A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées?), quelques bastides fondées du XIIe au XIVe siècle dans son département; la région du Sud-Ouest en offre beaucoup, 160 au moins sur 220; le département de Tarn-et-Garonne en compte 20. Montauban, ville neuve modèle, fut fondée en 1144; Beaumont-de-Lomagne est encore une ville de ce genre. On construisait ces villes pour se protéger, et aussi parce que le besoin de s'organiser était devenu général en France; on tendait à l'unité nationale qui s'est faite plus tard. A cette question des bastides se rattache celle des *Coutumes*. On en trouve beaucoup dans les différentes archives du département de Tarn-et-Garonne; 13 ont été publiées, 54 sont encore inédites. M. le chanoine Pottier fait connaître à la Section la coutume de Beaumont-de-Lomagne, qu'il a communiquée la veille à la Section d'archéologie.

M. Delisle émet le vœu que ces diverses coutumes soient publiées; il engage M. le chanoine Pottier à communiquer au Comité des travaux historiques et scientifiques la liste des 54 coutumes inédites dont il a fait mention.

M. Maggiolo analyse et lit en partie un travail de M. Guyot, de la Société d'archéologie lorraine et de l'Académie Stanislas à Nancy, relatif aux villes neuves en Lorraine. Du XIIIe au XVIIe siècle, la construction des villes neuves est un accident; on reconstruisait sur place, on ne créait pas de nouvelles cités.

M. Hennet, membre de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, a étudié l'organisation des milices pro-

vinciales sous l'ancien régime et au commencement de la Révolution. M. Hennet donne lecture de quelques fragments de son travail.

M. Delisle lui signale les travaux nombreux dont cette question a été l'objet dans ces dernières années.

M. de Lagrèze, correspondant du Ministère à Pau, fait une communication au sujet du mariage secret de Jeanne d'Albret avec le comte de Goyon. Après avoir pensé que ce mariage était une fable, M. de Lagrèze a changé d'avis; il a trouvé dans les mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay, publiés par Auguis, deux pièces importantes : ce sont les consultations des ministres protestants qui déclarent irrégulier et criminel ce mariage fait sans témoins. Ce qui ajoute à la valeur de ces pièces, dit M. de Lagrèze, c'est la mention dans les livres de comptes de la reine de Navarre de 75 livres pour un petit enfant, appelé de Goyon, « baillé en pension » à un régent par la reine. M. de Lagrèze en conclut que cet enfant était un fils issu du mariage secret de Jeanne d'Albret. MM. Delisle, Ludovic Lalanne et Maggiolo, reconnaissant la valeur des pièces citées par Auguis, voudraient que des documents précis, provenant des registres de naissance, des procès-verbaux de synodes, etc., pussent transformer en certitude les présomptions de M. de Lagrèze.

M. Roman, membre de la Société d'études des Hautes-Alpes, correspondant du Ministère, prend la parole relativement à l'itinéraire des pèlerins (4e question du programme). Les passages les plus fréquentés dans les Alpes étaient le Saint-Bernard, le mont Cenis, le mont Genèvre. Trois des quatre voies romaines qui y aboutissaient ont été utilisées, avec cette différence que la voie romaine suivait les crêtes et que les routes nouvelles étaient tracées dans les vallées. Sur ces routes se trouvaient des maisons hospitalières nombreuses (soixante-dix dans le département des Hautes-Alpes) et très rapprochées les unes des autres, car la distance moyenne est de 4 kilomètres et demi. M. Roman a dressé une carte de cette région; il donne quelques détails sur l'organisation de ces maladreries, dont il a fait la liste complète.

M. L. Delisle remercie M. Roman de cette intéressante communication et souhaite que le mémoire et la carte puissent être prochainement publiés.

M. Damien, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Clermont, lit un résumé d'un mémoire intitulé : *De la prononciation et de l'orthographe française au commencement du XVIIIe siècle, d'après la grammaire publiée par Régnier Desmarais en 1706 et d'autres ouvrages du temps* (Buffier et de la Touche). M. Damien appuie ses explications de quelques exemples, et croit qu'il serait intéressant de rattacher ces exemples aux règles générales de la phonétique, d'après les principes de la grammaire comparée.

M. Hardouin, regrettant que la 7e question du programme (États provinciaux, etc.) n'ait pas été traitée, émet le vœu que cette question soit reportée au programme du prochain Congrès. Il signale, comme document inédit de la plus haute importance pour l'histoire des États de Bretagne (document très connu d'ailleurs des historiens et des érudits armoricains), quatre volumineux registres conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Ces quatre registres, dont la publication serait un service éminent rendu aux études historiques, portent le titre suivant :

« Table ou précis alphabétique et historique de toutes les matières contenues dans les registres des États depuis 1567 jusqu'en 1732 inclusivement, dressé par messire François-Mathurin de la Landille, seigneur dudit lieu, greffier desdits États, afin de rappeler sans interruption sous le même point de vue la façon dont chacune affaire a été traitée par les États, et ce qui a été statué en conséquence. »

M. Maggiolo analyse et lit en partie un travail de M. l'abbé Allain intitulé : *Des sources manuscrites et imprimées de l'histoire de l'instruction primaire*, et relatif aux petites écoles avant 1789. M. Allain, comme M. Maggiolo, conclut qu'il faut étudier les faits d'après une méthode scientifique en compulsant les archives. M. Allain émet le vœu que les curés soient chargés par leurs évêques d'établir cette statistique en ce qui les concerne. M. Maggiolo ajoute que l'Université a eu l'honneur d'être la première à faire ces recherches, et qu'il est à souhaiter que l'autorité supérieure les continue.

M. Marchand, inspecteur à Marennes, lit, au nom de M. Dangibeaud, membre de la Société des archives historiques de la Sain-

tonge et de l'Aunis, une notice sur les hôpitaux de Saintes, et de M. Pellisson, membre de la même société, sur les anciennes foires de Cognac.

M. Morey, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, fait connaître, d'après un manuscrit tiré des archives du Doubs, la situation des juifs de la Franche-Comté au XIV[e] siècle. On en voulait surtout à leur argent. M. Morey donne sur cette histoire de curieux renseignements; il prouve notamment que les juifs de Vesoul n'ont pas été tués comme on le croit; ils ont été bannis, et même escortés par des sergents; ils sont revenus peu d'années après 1349, car on les retrouve à Vesoul, en 1365, dans une situation florissante.

La séance est levée à 5 heures moins un quart.

MM. Hardouin et Maggiolo expriment à M. Delisle leur reconnaissance et celle de la Section tout entière.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,
A. Gazier,
Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE DU SAMEDI 31 MARS 1883.

Le compte rendu de cette séance solennelle devant être publié par les soins du Ministère, il n'est pas nécessaire de le reproduire ici d'après le *Journal officiel;* mais la Section d'histoire et de philologie se doit à elle-même de répéter les paroles qu'a prononcées M. le Ministre en remettant à M. Léopold Delisle les insignes de commandeur de la Légion d'honneur :

« Monsieur Léopold Delisle, au nom de M. le Président de la République et du Gouvernement, j'ai l'honneur de vous remettre les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. (Acclamations et bravos prolongés.)

« Nous voulons ainsi, non seulement honorer en vous le savant éminent, l'érudit incomparable, mais encore consacrer par cette distinction exceptionnelle cette noble passion qui est le véritable secret de votre clairvoyance, cette passion que vous nourrissez pour l'illustre dépôt confié à vos soins, passion ardente, passion éclairée, passion exclusive, qui nous révèle, à côté de l'homme de science, l'homme de cœur et le patriote. » (Applaudissements.)

SÉANCES DU COMITÉ.

LUNDI 16 AVRIL 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le Président, après avoir dit quelques mots de l'arrêté ministériel qui reconstitue le Comité, présente de la part de M. Marty-Laveaux, empêché d'assister à la séance, une notice imprimée sur feu M. Guessard.

Il est donné lecture de la correspondance. M. Dupré, correspondant du Ministère à Bordeaux, adresse au Comité des *Renseignements sur l'ancien collège des médecins de Bordeaux.* — Renvoi à M. de Luçay.

M. Soucaille, correspondant à Béziers, fait quatre communications également renvoyées à M. de Luçay.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse des copies de diverses ordonnances de princes souverains de Sedan, et des notices sur plusieurs communes du département des Ardennes.

M. Boucher de Molandon, membre non résidant à Orléans, transmet une copie du testament de Jean de Foix, comte d'Étampes et roi de Navarre, reçu le 27 octobre 1500 par Jean Courtin, notaire au châtelet d'Orléans, et conservé dans les vieilles minutes de son étude.

M. l'abbé René, de Nîmes, envoie plusieurs sceaux qui, vu la nouvelle organisation du Comité, sont adressés à la Section d'archéologie.

M. Duhamel, correspondant du Ministère à Avignon, communique deux lettres de Louis XIII et du duc de Lesdiguières relatives



à l'arrestation du vice-légat d'Avignon en 1622. — Renvoi à M. Servois.

M. Marchegay, correspondant aux Roches-Baritaud, communique une copie d'un document concernant la domination française en Saintonge à la fin du XIIIe siècle. — Renvoi à M. Siméon Luce.

M. Pagel, capitaine de frégate en retraite, envoie un *Mémoire sur la langue universelle.* — Renvoi à M. P. Meyer.

MM. Marchegay, correspondant aux Roches-Baritaud, Bénet, archiviste de Saône-et-Loire, Pélicier, correspondant à Châlons-sur-Marne, font hommage au Comité de différentes brochures : *Anecdotes tragiques et galantes du XIVe au XVIIe siècle; Charles VII à Évreux; Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu.* Des remerciements sont adressés à ces Messieurs.

M. de Maulde envoie au Comité, en vue d'une publication, le *Procès du divorce de Jeanne de France en 1498.* M. le Président estime qu'il faudrait auparavant faire examiner ce document par ceux d'entre les membres du Comité qui surveillent l'impression du *Procès du maréchal de Gié,* publié par M. de Maulde; on saurait alors s'il y a lieu de réunir les deux publications en une seule, ou s'il faut imprimer la seconde à part. M. Siméon Luce est adjoint à MM. de Barthélemy et de Boislisle pour examiner la question.

Plusieurs demandes de subventions sont adressées au Comité; l'Académie des sciences, lettres et arts de Besançon demande une somme de 1,000 francs pour publier un document inédit relatif à l'histoire de la Franche-Comté. M. Delisle veut bien se charger d'examiner le cartulaire des comtes de Bourgogne envoyé comme spécimen par l'Académie de Besançon.

La Société historique et archéologique du Maine adresse une demande de subvention qui est renvoyée à la Section d'archéologie.

La Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, se proposant de continuer la publication du *Bréviaire d'amour,* sollicite du Comité l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires. M. Meyer, consulté, opine pour une souscription à vingt exemplaires qui pourraient être répartis entre les bibliothèques du Midi.

Plusieurs membres de la Section, entre autres MM. Maury, de Luçay, de Boislisle, de Mas-Latrie, Jourdain, Ludovic Lalanne et Longnon, demandent à être éclairés sur la manière dont le *Bulletin*

du Comité, distinct du *Répertoire des travaux historiques*, devra apprécier les travaux des sociétés savantes de Paris et des départements. M. le Président fait observer que la discussion ne peut pas aboutir; il faut au préalable une entente entre les diverses sections du Comité et une direction générale donnée par l'administration. La Section émet le vœu que la Commission centrale donne des instructions précises sur les attributions du Comité et sur la nature de ses travaux en vue du Bulletin.

M. G. Picot, parlant des ouvrages en cours de publication, rappelle qu'autrefois, à chaque séance du Comité, on faisait connaître l'état d'avancement de tous les ouvrages sous presse; peut-être serait-il bon de reprendre cet usage. M. Billotte répond en faisant connaître l'état d'avancement de toutes les publications au 1er avril 1883.

A ce propos M. le Président parle de deux ouvrages en cours de publication, les *Rôles gascons* et la *Correspondance des bénédictins*. Après un échange d'observations entre MM. Léopold Delisle, Meyer, Picot, Paris et de Boislisle, la Section émet l'avis que l'administration prenne des mesures pour faire faire la table qui doit nécessairement accompagner le premier volume des *Rôles gascons*.

La *Correspondance des bénédictins* donne lieu à des observations analogues. La Section est d'avis qu'il faut donner à M. Dantier un collaborateur, dont le nom devra figurer à côté du sien.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,

A. Gazier,

Membre du Comité.

M. Duhamel, correspondant à Avignon, nous envoie la copie de deux lettres de Louis XIII et du duc de Lesdiguières au sujet du vice-légat d'Avignon, tombé au pouvoir des protestants en 1622. Ces pièces, qui ont échappé aux éditeurs de la correspondance de Lesdiguières, sont assez intéressantes pour que j'en propose l'insertion au Bulletin.

G. Servois.

Lettres de Louis XIII, roi de France, et du maréchal de Lesdiguières à propos de la détention du vice-légat d'Avignon par les protestants.

Pendant les guerres religieuses qui désolèrent le Languedoc au milieu du XVIIe siècle et lors du siège de Montpellier par Louis XIII au mois de septembre 1622, Guillaume du Nozet, vice-légat d'Avignon, tomba avec quelques gentilshommes de cette ville aux mains des protestants qui le retinrent prisonnier à Nîmes. Les consuls d'Avignon, désireux d'obtenir la mise en liberté du vice-légat prisonnier, s'adressèrent au roi de France et au maréchal de Lesdiguières qui se trouvait alors à Montélimar. Les deux lettres suivantes, relatives à cette affaire, leur furent adressées en réponse à leur requête. Le vice-légat du Nozet fut rendu à la liberté, mais il n'occupa plus longtemps la vice-légation d'Avignon. Pendant sa captivité, il avait été remplacé par Octavien Corsini; en 1623, il eut pour successeur Cosme Bardi, successivement évêque de Carpentras, recteur du comtat Venaissin, et qui mourut, en 1630, archevêque de Florence.

Lettre de Louis XIII aux consuls d'Avignon.

Tres chers et bien-amez,

Nous avions desjà résolu d'employer noz offices pour la liberté du vice-légat d'Avignon quand vostre lettre du xv de ce mois nous a esté rendue tant pour l'affection et bonne volonté que nous luy portons que pour les tesmoignages que nous aurons toujours à plaisir de rendre a l'endroict des officiers et ministres de sa Sainctеté de nostre devotion singulière envers sa personne et le Sainct-Siège apostolique, ainsy qu'en ceste occasion et toute autre de vostre bien et advantage, vous le congnoistrez par effect. Et prions Dieu, tres chers et bien amez, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Signé : LOUIS.

Escript au camp devant Montpellier, le xx jour de septembre 1622.

Au dos :

A noz tres chers et bien amez les consulz de la ville d'Avignon.

(Original. Arch. munic. d'Avignon, boîte 95, n° 16.)

Lettre du maréchal de Lesdiguières aux consuls d'Avignon.

Messieurs,

Il ne me pouvoit rien arriver de si triste ny de si facheux que la prison

de Monsieur le vice légat et des gentilshommes de vostre ville qui l'accompagnoyent. J'ay depêché incontinent sur ce suget à Monsieur de Rohan et aux consuls de Nismes, un des gentilzhommes de ma suitte pour savoir leurs mouvemens et leur faire comprendre le peu ou du tout point de raison qu'ils ont eu de s'attacher à des personnes qui sont d'un estat comme neutre, et qui n'a point de part ni d'interestz à noz guerres, desquels mesmes elles ne se sont jamais voulu mesler. Je verray la responce qu'ils me feront et, suivant icelle, je percisteray aux moyens que je verray les plus propres pour les tirer hors de peyne, vous asseurant que vous ne sauryé desirer leur liberté avec plus de passion que moy, qui ne me lasseray jamais en cet endroit et tout autre de vous fere paroistre que je suis,

Messieurs,

Votre très humble pour vous fere servir

LESDIGUIÈRES.

Ce 26 septembre 1622, au Montellimar.

Au dos :

A Messieurs les consuls de la ville d'Avignon.

(Original. Arch. munic. d'Avignon, boîte 95, n° 89.)

Pour copie conforme :

DUHAMEL,

Correspondant à Avignon.

SÉANCE DU LUNDI 7 MAI 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. Fustel de Coulanges, empêché, s'est excusé par lettre.

M. le Président annonce à la Section que la Commission centrale du Comité vient de se réunir sous la présidence de M. le Ministre, et qu'elle se réunira encore jeudi prochain. On s'y est occupé de la question des correspondants du Ministère. La liste actuelle doit être revisée en juillet, et les différentes sections sont invitées à la reviser en ce qui les concerne. Suivant toute apparence, la Section d'histoire et de philologie et la Section d'archéologie auront environ deux cents correspondants; et comme le travail ne peut pas se faire en séance générale, il est nécessaire d'établir une entente commune entre les deux sections. Il sera donc formé une commission mixte, composée du bureau et de trois membres pris dans chacune des sections. MM. Meyer, Servois et Siméon Luce sont désignés pour représenter, avec le bureau, la Section d'histoire et de philologie. Le travail de revision aura pour base la liste actuelle, qui pourra être modifiée, s'il y a lieu.

Il est donné lecture de la correspondance et de diverses communications adressées au Comité, savoir:

M. Benet, archiviste de Saône-et-Loire : *Transcription de la pièce G 282, n° 46, des archives départementales de Saône-et-Loire*, «Vente au poids, à des orfèvres de Dijon, des trésors de l'église cathédrale de Saint-Vincent et de l'église collégiale de Saint-Georges de Chalon, par ordre de Tavannes, pour subvenir aux frais des guerres, 1562.» — Renvoi à M. Lalanne.

M. de Montégut, correspondant à Limoges : *Document extrait des archives de l'intendance de Bordeaux*, «Pétition par laquelle M. Bugeaud de la Piconnerie sollicite une remise sur ses impositions comme ayant douze enfants à sa charge.» — Renvoi à M. de Boislisle.

M. Pouy, correspondant à Amiens : *Copie d'un document original manuscrit intitulé:* « Roole des pionniers qui ont besongne à la continuacion des fossez et fondemens de l'édifice de la Charité, 19 septembre 1519. » — Renvoi à M. L. Lalanne.

M. l'abbé René, correspondant à Nîmes : *Quelques documents relatifs à une donation faite par le roi Louis XI au chapitre de Saint-Jean de Latran en 1483.* (Donation de Louis XI au chapitre de Saint-Jean de Latran, 1483, extrait d'un mémoire. — Quittance du chapitre, 23 février 1483. — Lettre du cardinal de Mâcon à Louis XI, 6 mars 1483. — Lettre du cardinal à François de Gênes, même date.) — Renvoi à M. de Boislisle.

M. Soucaille, correspondant à Béziers : *Copie de trois documents historiques :* — 1° Forme de serment que doivent prêter les consuls nouvellement élus de la ville de Béziers, en vertu d'une ordonnance faite par Robert de Caylus, sénéchal de Carcassonne; — 2° Lettre du connétable de Bourbon, lieutenant général pour le roi en Languedoc, aux habitants de Béziers; — 3° Arrêt du parlement de Toulouse interdisant aux consuls de Villeneuve de porter le chaperon sur l'épaule dans la ville de Béziers, mais seulement à la main. — Renvoi à M. de Boislisle.

La Société littéraire, historique et météorologique de Lyon demande une subvention pour l'impression des *Registres consulaires de la ville de Lyon de 1416 à 1423.* La question sera examinée par M. Sorel.

La Société archéologique de l'Orléanais demande une subvention pour la publication d'un cartulaire. M. L. Delisle prendra connaissance de ce cartulaire.

M. Charles Aubertin, correspondant à Beaune (Côte-d'Or), fait hommage au Comité des *Éphémérides biographiques de Beaune et des environs.* Des remerciements sont adressés à M. Aubertin.

M. Longnon, chargé de faire un rapport sur une demande de subvention adressée par la Société d'émulation du Doubs pour imprimer un dictionnaire des communes de ce département par M. Paul Laurens, propose d'ajourner son rapport jusqu'à la production d'un spécimen de cet ouvrage.

M. Delisle fait un rapport favorable sur la demande de subvention de l'Académie de Besançon. Il s'agit de publier un cartulaire qui formera le VIII[e] volume d'un *Recueil de documents inédits et de mémoires relatifs à l'histoire de la Franche-Comté*. Les conclusions de ce rapport sont adoptées, et une subvention est demandée à l'Administration pour l'Académie de Besançon.

M. Ludovic Lalanne propose le renvoi aux archives d'une communication de M. Soucaille, correspondant à Béziers.

M. Picot rend compte de quatre communications de M. Soucaille et propose d'insérer au Bulletin une analyse et quelques extraits de deux de ces communications (Les métiers au moyen âge; Deux ordonnances de Gaston d'Orléans en 1632). M. Picot propose la publication dans le Bulletin d'une pièce relative à l'éloignement de l'évêque insermenté Nicolaï en 1792.

M. Siméon Luce propose l'insertion au Bulletin d'un document concernant la domination française en Saintonge à la fin du XIII[e] siècle, document communiqué par M. Marchegay, membre non résidant du Comité.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,

A. Gazier,

Membre du Comité.

M. Benet, archiviste de Saône-et-Loire, nous envoie, d'après l'original conservé dans le dépôt dont il a la garde, la copie du procès-verbal d'une vente faite le 20 août 1562 de vingt-deux pièces d'argenterie enlevées par ordre du lieutenant général en Bourgogne, Tavannes, aux églises de Saint-Vincent et de Saint-Georges de Chalon, pour subvenir aux frais de la guerre civile. Ces objets ayant été apportés à Dijon, Hugues le Marlet, conseiller du roi et bailli de la ville, assisté de plusieurs personnages nommés dans l'acte, en fit faire l'estimation par Claude Le Double, maître de la monnaie, qui déclara que l'argent n'étant pas de l'argent « le roy »,



il ne pouvait donner que 15 livres du marc d'argent tant doré que blanc. On s'adressa alors à plusieurs orfèvres, et l'un d'eux, Jean Febvre, ayant dit que si on lui accordait huit jours, soit «pour faire battre l'argenterie», soit pour trouver la somme nécessaire à son payement, il offrait 16 livres du marc d'argent doré et 15 du marc d'argent blanc, ces conditions furent acceptées; et on lui délivra «les argenteries» qui produisirent un total de 1,859 livres 5 sols (le texte dit à tort 1,827 livres). Il est assez probable que ces vingt-deux pièces, dont quelques-unes devaient être précieuses au point de vue artistique, ne furent pas toutes détruites, et que l'acheteur en garda une partie pour la revendre aux églises une fois la guerre terminée. Les détails contenus dans le procès-verbal où sont énumérés les objets vendus me paraissent assez intéressants pour que je demande son insertion au Bulletin.

L. Lalanne.

Vente au poids, à des orfèvres de Dijon, des trésors de l'église cathédrale de Saint-Vincent et de l'église collégiale de Saint-Georges de Chalon, par ordre de Tavannes, pour subvenir aux frais des guerres.

(20 août 1562.)

Hugues le Marlet, escuyer, sieur de Ternaud soubz Vergy, Iz sur Thille et Marcilly en partye, conseillier du Roy nostre sire et son bailly de Dijon, à tous présens et advenir, salut. Scavoir faisons que le jour d'huy jeudy vingtiesme jour du mois d'aoust l'an mil cinq cens soixante deux, s'est présenté et comparu par devant nous, en nostre hostel audict Dijon, noble maistre Pierre Marchant, paieur de la court du Parlement de Bourgogne et commis du sieur trésorier extraordinaire des guerres au pays de Bourgogne, assistans avec luy maistre François Phillipes, trésorier de l'église monsieur Sainct Vincent de Chalon, Benigne Mathelier, greffier de ladicte église, maistre Lhéonard Burgat, chanoine de l'église Sainct George dudict Chalon, maistre Jacques Boyvault, commis dudict Marchant, maistre Augier Benigne, greffier en la grurie de Bourgogne, tous commis tant par le sieur de Tavanes, lieutenant général pour le Roy en ce gouvernement de Bourgogne, en absence de Monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur, que pour la part des doien, chanoines et chappitre desd. églises Sainct Vincent et Sainct George dudict Chalon, pour le faict cy après déclairé; lequel Marchant nous a dict et remonstre que par ordonnance dudict sieur de Tavanes il avoit, avec les dessusd. et dix soldatz à luy donnez pour la conduicte, garde et asseurance de l'argenterie cy après déclairée, trouvée.

esd. églises, faict amener et rendre en ce lieu lesd. argenteries, à l'effect de vendre icelles, et de treuver deniers sur ce, le plus promptement qu'il seroit possible, pour survenir aux grandz fraictz qu'il convient supporter, au payement des gens de guerres estans pour le service du Roy au camp de Chalon, et pour ce que ledict sieur de Tavanes auroit voulsu et ordonné lad. vente estre faicte pardevant nous et en nostre présence, nous a représenté lesd. argenteries où se sont treuvez, assavoir :

1. Deux grandz chandeliers;
2. Deux petitz chandeliers;
3. Deux chanettes;
4. Ung aiguerot avec son baston;
5. Deux ancensiers l'argent[1];
6. Des bastons pastoreaulx;
7. Ung ciboire à porter le corps de Dieu;
8. Le reliquiaire de la machoire Sainct Vincent;
9. Ung calix doré avec sa platine;
10. Ung autre calix avec sa platine;
11. Ung texte des évangilles d'argent, le tout prins en ladicte église Sainct Vincent;
12. Item, ung ciboire qu'ilz ont dict estre celluy de la parroisse de ladicte église;
13. Item, les anges de sainct George avec leurs aesles;
14. L'imaige dudict Sainct George, sa lance et bannière avec ung diadesme d'argent;
15. Trois calix d'argent, dont les deux sont dorez, avec leurs platines;
16. Ung imaige de Sainct Sébastien avec son pillier et fleiches d'argent;
17. Deux ancensiers d'argent;
18. Ung ymaige de Josepth avec son petit Dieu;
19. Ung reliquiaire à porter le *corpus Domini* avec un calix et sa platine;
20. Une croix d'argent avec le pied de cuyvre;
21. Ung bras de bois couvert d'argent, appelé le bois Sainct Fiacre;
22. Ung imaige de Nostre-Dame, d'argent doré, treuvé en ladicte église Saint George;

Que tous ont dict avoir ja estées poisées et inventoriées audict lieu de Chalon, de l'ordonnance dud. sieur de Tavanes, nous requérant ledict Marchant vouloir faire procéder à la vente d'icelles; quoy ouy, avons mandé Claude le Double, maistre de la monnoie aud. Dijon, et icelui comparant par devant nous, en présence desd. devant nommez, luy avons ordonné de bien veoir et visiter lesd. argenteries et nous rapporter à la vérité la vraye valeur et estimation d'icelles affin de plus seurement procéder à lad. vente; lequel le Double, après avoir veu et visité icelles,

(1) Lisez *d'argent*.

a dict que ce n'estoit argent le Roy, et qu'il conviendroit icellui affiner, du moings ne le vouldroit prendre ny achepter qu'il ne fust affiné, et estant affiné ne vouldroit donner plus de quinze livres du marc d'argent, tant doré que blanc, et l'ung portant l'aultre; et pour ce que à faire led. affinement conviendroit exposer et employer du temps, et par tel moien seroit retardé ladicte vente, avons par advis et du consentement desd. Marchant et aultres commis desd. églises, faict appeller maistres Edme Aillot, Jehan Febvre et aultres orphebvres de ceste ville, auxquelz avons faict ostention desd. argenteries, leur déclairant qu'en voulions faire vente et que s'ils vouloient icelles mectre à pris raisonnable, leur en ferions vente et délivrance promptement.

A quoy par ledict Febvre après avoir icelles visité a esté dict que si on luy vouloit icelles délivrer présentement et luy bailler temps de huict jours pour faire baptre icelles ou bien pour se pourvoir d'argent pour payer la somme à quoy se treuvera revenir ladicte argenterie, il paiera et baillera seize francz du marc d'argent doré et quinze frans du marc d'argent blanc; et quant audict Aillot et aultres orphebvres, iceux ont dict n'en vouloir donner daventaige, au moien de quoy avons, avant que procéder à ladicte vente et délivrance, faict poiser icelle argenterie, en laquelle s'est treuvé, assavoir, en celle dudict Sainct Vincent, douze marcz d'argent doré et soixante quatre marcz d'argent blanc, et le ciboire de ladicte parroisse cinq marcz et demy d'argent doré, et en celles dud. Saint George seize marcz d'argent doré et vingt huict marcz demy et deux onces d'argent blanc; et, ce faict, atendu qu'il ne s'est treuvé plus hault apréciateur, avons audit Jehan Febvre, du consentement et à la réquisition desd. Marchant, Phillippes, Mathelier et Burgat, faict délivrance desdictes argenterie avant dictes pour ledict pris de seize francz le marc d'argent doré et quinze francz le marc d'argent blanc, revenant le tout audict pris, assavoir l'argenterie dorée dudict Sainct Vincent à deux cens douze livres, l'argent blanc à neuf cens soixante livres, ledict ciboire doré de ladicte pa[rroi]sse [1] à quatre vingtz huict [liv]res, l'argenterie dorée dud[it] Saint George à deux cens cinquante six livres, et l'argenterie blanche y comprins la croix, quatre cens trente et une livres cinq solz t.; le tout revenant ensemblement à la somme de dix neuf cens vingt sept livres cinq solz t.; pour laquelle luy avons faict délivrance d'icelle argenterie, à la charge et soubz la promesse par luy faicte de payer et délivrer comptant audict Marchant la somme de soixante livres t., pour fournir aux fraittz et remboursement des [d]eniers frayez pour le ch[arr]oy, portz et conduict[e] d'icelle argenterie, revenant à pareille somme, selon qu'il a esté calculé et accordé par lesdictes partyes; et quant au surplus, montant à dix huict cens soixante sept livres cinq solz, il a promis payer et délivrer icelle

[1] Lacunes provenant d'une légère mutilation du manuscrit, rongé à sa partie supérieure.

audict Marchant dedans huict jours prochains, à peyne de tous despens, dommaiges et intérestz, à la seurté de quoy il a submis et obligé ses corps et biens par la court dudict bailliaige, par serment pour ce presté pour, par [ic]elles et toutes aul[tres], estre contrainct comme de cho[se] jugée et des propres deniers et affaires du Roy, dont et de quoy nous avons ausd. Marchant, vénérables Sainct Vincent, parroichiens de ladicte église, et vénérables Saïnct George, donné et octroyé acte pour leur valoir et servir ce que de raison. En présence dudict maistre Augier Benigne, maistre Laurent Bernard, praticien, Jacques de Lettres, demeurans audict Dijon, et plusieurs autres tesmoings.

Ainsy [s]igné : le Marlet, March[ant], Phillippes, Mathelier, Febvre, et Benigne.

Expédition originale, au dos de laquelle la mention suivante :

Procès-verbal au faict des reliques de Sainct George, le 21 d'aust 1562, par lequel il appert que l'argenterie dud. Sainct George, vandue à Dijon, monte à six centz quatre vingt sept livres cinq solz.

Cahier, moyen format, 8 feuillets, papier.

(Arch. départ. de Saône-et-Loire, fonds du chapitre de l'église collégiale de Saint-Georges de Chalon, G 282, n° 46.)

Pour copie conforme :

Armand Benet,
Archiviste du département de Saône-et-Loire.

M. G. Picot a proposé, dans la séance du 7 mai 1883, d'insérer au Bulletin une analyse et quelques extraits de deux communications de M. Soucaille. L'une de ces communications, relative aux métiers au moyen âge, est soumise par M. Picot à l'examen de M. Levasseur; quant aux ordonnances de Gaston d'Orléans, M. Picot a jugé qu'elles avaient quelque intérêt. « Le Languedoc venait de se prononcer pour Gaston; Montmorency s'était joint à lui. Le mois d'août 1632 vit les dernières espérances de cet incorrigible conspirateur. Le 1er septembre, Montmorency était battu, et Gaston en fuite. La forme violente dont se sert Gaston mérite d'être relevée. » Voici le texte de ces deux ordonnances :

Ordonnance de Mgr le duc d'Orléans, frère unique du Roi, contre le cardinal de Richelieu et ses adhérents au sujet du règlement du prix des monnaies.

(6 août 1632.)

De part Monseigneur fils de France, frère unique du roy, duc d'Orléans,

lieutenant general des armées de Sa Majesté contre le cardinal de Richelieu et ses adherans.

Son Altesse voulant pouruoir, autant qu'il lui est possible, au soullagement de ceste prouince, apres auoir consideré que le bas prix, auquel y mettent les monnoyes tant d'or que d'argent, empesche le desbit des danrées et marchandises aux autres circonuoisins, ce quy seroit pour y apporter beaucoup de domage par linterruption du commerce, a ordonné et ordonne a tous bourgeois, marchants et habitans des villes, bourgs et villages de ceste prouince et à tous les gens de guerre qui y sont et pourront estre cy appres de prendre la pistole d'Espagne a huit liures dix souls, la pistole d'Italie à huit liures quatre souls, lescu dor soleil a quatre liures dix souls, le double ducat à neuf liures dix souls, le sacin(?) a quatre liures doutze souls, le cart descu a dix sept souls et le teston à seitze souls et demy, faisans tres expresses inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelle qualité et condition quils puissent estre, de faire aucune difficulté de prendre et receuoir dhors en auant les especes dor et dargeant aud. prix, enioignant a tous les consuls et bailhes des villes et villages de tenir la main a lexecution de la presante ordonnance, et afin quils nen pretendent cause dignorance Sad. Altesse veust et ordonne que le presant reiglement des monnoyes soit publié et affiché partout où il appartiendra. Fait au camp deuant Lunel ce sixiesme daoust mil six cent trente deux. Signé : Gaston. Et plus bas : Goulas.

Lan mil six cent trente deux et le septiesme daoust, par moy huissier collecteur des finances, habitant de Béziers, soubsigné, lordonnance dont la coppie est cy dessus escripte, a esté inthimé et signiffié selon sa teneur à Mr Michel Bouilhet, commis à la recepte des gabelles du grenier à sel de Beziers, et à icelluy faict les injonctions portées par icelle, lequel Bouilhet treuué en personne au grenier de la vente, a requis coppie bailhée. En foy de ce Bouilhet huissier signé.

Ordonnance de Gaston, duc d'Orléans, faisant défense à tous gens de guerre qui estoient dans son armée et à toutes autres personnes, de quelque condition qu'ils fussent, de prendre aucuns bestiaux de voicture, de labourage ni de pasturage à quelques personnes qu'ils appartinssent.

(23 août 1632.)

De par Monseigneur, fils de France, frère unique du roi, duc d'Orléans, lieutenant general des armées de Sa Majesté contre le cardinal de Richelieu et ses adherans.

Son Altesse ayant en singulière recommandation le bien de cette prouince, et ne voulant pouruoir, autant qu'il lui est possible, au soullagement du peuple, en ordonnant à cest effect toutes les choses nécessaires quy y peuuent contribuer, et maintenir le commerce libre dans toute la dite



prouince, sans que les habitans des villes, bourgs et villages qui sont rebelles a sa dite Majesté, fauorisant les armes dudict cardinal recoiuent aucun trouble ny doumaige, cy apres en leurs bestiaux, voietures et marchandises.

Tres expresses inhibitions et deffenses sont faictes à tous gens de guerre, tant français qu'étrangers estant en ceste armée, et a toutes autres personnes de quelque condition quils puissent estre, a peyne de punition corporelle, de prendre ny arrester aucuns bestiaux de voicture, de labourage ny de pasturage à quelque personne quils puissent appartenir, mesme aux habitans des villes, bourgs et villages qui sont rebelles à Sad. Majesté, fauorisant les armes du cardinal. Ordonnant Sad. Altesse, pour maintenir le commerce libre dans toute lad. prouince, que tous ceux qui conduiront les dits bestiaux et qui sen seruiront puissent passer et repasser auec leurs voitures et marchandises, librement et seurement sans quil leur soit besoin daucun passeport.

Et afin que nul ne pretende cause dignorance des presentes deffences, il est ordonné aux colonels, capitaines et conducteurs de gens de guerre de cette armée de les faire publier par tous leurs quartiers et de les faire diligemment obseruer, et aux commissaires établis à la conduite des dictes troupes den faire faire la publication a la teste dicelles, tous les jours quils changent de quartiers et auant quaucun soldat nayt permission dy entrer afin qu'il soit procedé contre les délinquants suiuant les peines y mentionnées. Mandant et enioignant pareillement Sadite Altesse à tous les consuls des villes, bourgs et villages de cette prouince de faire publier les presentes à son de trompe et cry public et les faire afficher partout où besoin sera. Donné au camp de Beziers le vingt troisiesme jour daoust 1632. Signé : Gaston. Et plus bas : Goulas.

(Archives municipales de Béziers.)

Pour copie conforme :

A. Soucaille,
Correspondant du Ministère.

Pétition adressée au Directoire du département de l'Hérault par la Société des Amis de la Constitution et de l'Égalité, séant aux Jacobins de Béziers, et arrêt du Directoire du département relativement à Mgr Nicolay, ci-devant évêque, et Mrs les curés réfractaires.

(3 et 4 mai 1791.)

N. B. Dominique Pouderoux, né à Villeneuve-les-Béziers en 1721, curé de Saint-Pons de Thomières, prêta serment en février 1791, fut élu évêque du département de l'Hérault le 1er mars 1791 en remplacement de Mgr de Nicolay, évêque du ci-devant évêché de Béziers, qui avait refusé d'accepter la constitution civile du clergé, et sacré à Paris le 30 avril 1791 par

Mgr Gobel, évêque constitutionnel de la capitale. Pouderoux avait fait une pétition à la municipalité pour demander qu'on obligeât Nicolay à prêter serment.

M. de Nicolay continua à habiter Béziers. Sa présence portait ombrage aux clubistes. Telle est l'explication de la pétition ci-après relatée.

Béziers, ce 3e mai 1791.

Messieurs, votre devoir est de veiller au maintien de la tranquillité publique dans l'étendue du département dont l'administration vous a été confiée; vous vous en êtes jusqu'ici constamment acquittés avec tout le zèle que l'on devait attendre de votre civisme. Le nôtre est de vous dénoncer toutes les causes propres à produire des effets capables de troubler cette tranquillité, et nous avons juré de le remplir avec exactitude.

Témoins des mouvements inquiets qu'occasionne dans notre cité la présence de l'ancien évêque, témoins des manœuvres sourdes par lesquelles les réfractaires tâchent d'allarmer les consciences et de fanatiser les esprits, témoins surtout de l'effervescence dangereuse que font naître des assemblées illicites qui ont lieu jour et nuit au nouveau domicile du s^r Nicolay, nous craignons de voir bientôt la cité que nous habitons en proie aux horreurs d'une guerre civile.

Nous apprenons en même temps des campagnes voisines que les curés et vicaires refractaires secondent merveilleusement les vues hostiles des ennemis de la chose publique. Il n'est pas jusqu'au s^r Chabou, curé de Lignan [1], qui n'ait eu l'audace de publier en chaire un certain mandement de l'ex-évêque de Langres [2] d'après l'ordre faux ou vrai du s^r Nicolay.

Il est à craindre que des gens qui soupirent après leurs bénéfices, leurs revenus, leurs dignités, leurs dixmes, leurs biens, et qui couvrent du manteau de la religion leurs vues ambitieuses ne viennent enfin à bout de causer quelque trouble violent. La prudence qui prévient les désordres est sans doute préférable à la justice qui les punit, et le seul moyen de prévenir ceux dont on nous menace, c'est d'enjoindre aux anciens évêques de sortir du département pour ne jamais plus y résider et à tous curés, vicaires et fonctionnaires publics de s'éloigner du lieu où ils exerçaient ci-devant leurs fonctions, avec défense d'y reparaître sous quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, au moins pendant un an, à peine de désobéissance, sauf le cas où ils se trouveraient natifs du même lieu.

Nous avons arretté, Messieurs, à l'unanimité de proposer cet objet à la sagesse de vos délibérations : que la crainte d'excéder vos pouvoirs ne vous arrête pas. Rappelez-vous que le salut du peuple doit être la loi suprême. Ce n'est pas que vous deviez révoquer en doute le patriotisme des Biterrois.

(1) Village à 6 kilomètres de Béziers. L'évêque y avait son château.

(2) M. de la Luzerne, évêque de Langres, fut traduit devant le tribunal du district de Langres, comme coupable de lèse-nation.

L'accueil flatteur que notre nouvel évêque a reçu et la foule qui se presse dans les temples où la Religion et la Constitution se sont embrassées, tout nous prouve qu'icy l'esprit public a fait et fait tous les jours de rapides progrès; mais nous sommes avares du sang même de nos ennemis qui tomberoient les premiers sous les coups de la sédition qu'ils auroient fomentée, et c'est en proposant toujours aux délégués du peuple des mesures sages et préventives que nous espérons nous montrer constamment aussi fidelles sectateurs de l'Evangile que deffenseurs ardents de la patrie.

Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs. Les amis de la Constitution et de l'Égalité séant aux Jacobins de Béziers. Signés : Brunel, *président,* Toussaint Castan, S. Castan.

Le Directoire du département de l'Hérault,

Oui le Procureur général sindic, a renvoyé la présente lettre au Directoire de district de Béziers pour donner son avis sur lequel, le tout rapporté, il sera statué par le Directoire de département ainsi qu'il appartiendra.

Fait à Montpellier le quatre mai mil sept cent quatre-vingt-onze.

Par les administrateurs composant le Directoire de département de l'Hérault : Duffours, *président;* Dupin, *procureur général sindic,* et Bougette, *secrétaire général,* signés.

(Archives municipales de Béziers.)

Pour copie conforme :

A. Soucaille,
Correspondant du Ministère.

Exposé des requêtes adressées au roi de France par Foulques de Matha, seigneur des Gours, au sujet de certains droits revendiqués par ledit seigneur sur la ville de Saintes, et réponses du procureur du roi de France.

Document en dialecte saintongeois communiqué par M. Marchegay, correspondant aux Roches-Baritaud (Vendée).

L'un des plus anciens et des plus zélés correspondants du Comité, M. Marchegay, a communiqué, en 1867, à la Section d'histoire et de philologie un mémoire de Pierre de Tarzac, procureur du roi de France, dans un différend que ledit roi avait avec Foulques de Matha, seigneur des Gours, au sujet de la haute et basse justice de Saintes et de la châtellenie de la garenne de Lagord. Cet acte, rédigé en langue française et qui remonte, selon toute vraisemblance, car il n'est pas daté, à la fin du XIIIe siècle, a été publié dans la

Revue des sociétés savantes, 4e série, t. V, pages 498 à 501. Le document nouveau dont M. Marchegay adresse une copie au Comité provient comme le précédent du riche chartrier de Thouars, et se rapporte au même sujet. C'est un exposé des réclamations de Foulques de Matha qui se prétendait seigneur d'une moitié de la ville de Saintes, où chacune des requêtes de ce seigneur est suivie de la réponse du procureur du roi. Nous proposons l'insertion dans le Bulletin de ce mémoire juridique, d'abord parce qu'il vient compléter heureusement l'envoi fait par M. Marchegay en 1867, ensuite parce qu'il éclaire d'un jour nouveau l'une des périodes les moins connues de l'histoire de la Saintonge, celle qui correspond aux dernières années du règne de saint Louis et au règne de Philippe le Hardi. Pendant cette période, Foulques de Matha a été l'un des personnages les plus importants de la région, comme en témoigne un acte daté de 1269 où il figure, et dont l'original est conservé au trésor des chartes. La forme de ce document, rédigé en dialecte saintongeois, le recommande à l'attention des philologues aussi bien qu'à celle des historiens.

Siméon Luce,
Membre du Comité.

Fin du XIIIe siècle. — Réclamations par Foulques de Matha, seigneur des Gours, de ses droits sur la ville de Saintes, et réponses du procureur du roi de France.

Il y a bientôt quinze ans, nous avons découvert dans le chartrier de Thouars une pièce sur le même sujet. Communiquée au Comité des travaux historiques, elle a été imprimée dans la *Revue des sociétés savantes*, 4e série, volume V, pages 498 à 501. C'est la réponse de Pierre Tarzac, procureur du roi à Saintes, et d'un autre jurisconsulte, nommé Hélie Cotyer, à une réclamation de Foulques de Matha plus étendue et où les faits sont énumérés dans un autre ordre.

La publication de ce document augmente plutôt qu'elle ne diminue l'importance de celui que nous proposons au Comité, quand même ils ne seraient pas à peu près les seuls à donner des détails sur la cession de Saintes au roi de France par celui d'Angleterre. Nous étions tout à fait incompétents pour aborder ce sujet intéressant pour l'histoire générale comme pour celle de la Saintonge, et notre aptitude ne consistait qu'à reproduire avec exactitude les deux

textes. Dans celui qui suit, les demandes du seigneur des Gours sont indiquées en romain et les réponses du procureur du roi en italique. Des mutilations trop nombreuses le rendent incomplet. D'après le sens, et en raison de l'espace qu'occupait l'écriture, nous proposons, entre crochets, la restitution des passages destinés à rendre plus intelligible cet antique et curieux spécimen de la langue vulgaire des bords de la Charente.

LE TRANSCRIT DES SUPPLICACIONS QUI SONT SOR LE CONTRE SÉEL LE ROY ET LES RÉPONSSES AUS PROCUREORS.

Soplie à la Réau Mayté Foques de Mastaz, chev^r, que come il et ses ancessors aiant esté et soyant enquore seigneur en la moyté de la vile de Xanctes, et parsoner en la haute jotice et en la basse, et il eust en ladite vile une place voyde et vacant or l'en solet vendre beus et vaches et autres meublages, et en celes vendes ledit Foques et ses ancessors ayant touz jours eu la moyté de vendes et enquores a; que, par Dieu, la moyté des profitz des estaus li soyt rendutz, cum il ayt touz jours promis à payer la moyté de ce que la coüe coste à fere, et enquore est prez dou fere se la cort le regarde. Mès il fayt assaver à la cort que dès le tans que il les requist, il se sonz bien paié de tout ou de plus que ladite coüe ne costa à fere. Et touz jours en a esté de playncte, et de ceu a fet requeste avant que nulhe perscripsion li forclousit son droit, jasét ce que longue tenue de si grant seigneur vers son povre home ne li doyt fere préjudice tant cum il peusset mostrer son droit.

Respont le procureour le Roy et dist que il a à Xanctes ales et coües anciennemant, il a passé XL *ans ou plus que li Roys et ses devanciers, seigneurs de Xanctes, ont touz jours tenu et esployté à leur domène et par leur héritage et por lur droyt sanz nulh contredit, et outre tant de tans que prescricion est fayte contre tout demandeour; et nye ledit procureour que onques més que il sache lidit mons^r Foques feist requeste sur ceu, et nya que ledit mons^r Foques aye la mayté en la vile de Xanctes en la haute justice, si simplement come il la demande. Et pour ceu dit ledit procurères que ledit mons^r Foques ne doyt pas avoir la moité en ladite cohue ne aus estaus qui sunt.*

Item soplie ledit monsor Foques que meyme rendue li soyt feyte de une autre cohue qui a esté fete puys douze anz en ençay, en un remanent de cele meyme place, or le pillori le Roy et le son solet estre.

Respont ledit procureour que li roy d'Angleterre, lours sires de Xanctes, avoit et tenoyt une place voyde, et par son droit, et ses davanciers seigneurs de Xanctes, la tindrent long[temps] par leur héritage; et croyt bien que li roys d'Angleterre y feit fere une cohue à ses depans. Et autant firent ledit [Roys en] cele cohue, ès ventes, cum il faysoit avant que ele fuste fete; et pro-

vera, si besoins est, que li coins de Poytiers ou [ses devanciers] achatèrent cele place il a plus de xxx ans, par quoy dit li procurères que auremanant ne doyt estre oy le dit monsor Foques.

[Item soplie ledit] monsor Foques que come li roys et li ayant une guarene parçoniere à Xanctes, que l'on apele la Gors, que ladite garene [soit partie, et que] il est prez de partir et li Roys choyssisse, et la costume dou pays le veut.

Ledit procurères nye que ladite guarene [de la Gor[s soit] parsonière simplemant, cum dit ledit monsor Foques; et dit li dit procurères que li Roys y a et ses devanciers, seigneurs de [la vile de Xanctes] ont des plez espéciaus en ladite guarene, que li dit monsor Fouques n'a nyé.

[Item soplie] ledit monsor Foques que come les gens au roy d'Angleterre bailhessant un chemin à cens que l'en apele le Semier Morel, [commun au] Roy et à ly, que por Dieu la moyté des cens li soit rendue.

Ledit procurères nye que ledit chemin soyt eynsi commun [come le] dit lidit monsor Foques, encés dit bien que touz les chemins de Xanctes sont au Roy come à seigneur souverayn.

Item soplie ledit monsor Foques que come il eut une meyson en la vile de Xanctes, qui movet de li à cens proprement sanz parçonier, que uns juys tenet par la force deu roy d'Angleterre, li juys s'en ala et la meyson demora gueyna sanz héretier; que por Dieu ladite meyson li soyt rendu ou que l'om li en face ceu que la cort regardera de rayson.

Respont lidit procurères quar la meyson ne li doyt estre rendue, pour ceu quar les cors et les biens des jués, come désers, sont au Roy. Et estoient au roy d'Angleterre [come] seigneurs de Xanctes, sanz ceu que nus autres ipreist riens ne doye avoer; maymemant cum l'evesque de Xanctes, de qui lidit monsor Foques tient cele meyson, n'aye riens ehu ne ne doye avoyr des biens aux juys qui furent pris en sa seignorie, quant le roys les gete du pays.

Item soplie ledit monsor Foques que come il eut une place soue propre davant le chatel de Xanctes, que monsor Arnaut de Guanaston [preist à] fere emparement audit chastel, que, por Dieu, si la place a mestier à nostre seigneur le Roy ne au chastel, que l'om li en face [eschange] raisonable aillors, o se non que la place li soyt rendue.

Lidit procurères nie que cele place soyt audit monsor Fouques, [et dit] que ele soyt au Roy, quar le Roys et ses devanciers, seignors de Xanctes, ont esploité ladite place mayntes foys [et furent mis] jadis en cele place les juys qui furent mort ou chatel de Xanctes et autres esploiz, et de ceu est li Roys en sayzine.

[Item soplie] lidiz monsor Foques que come ou tens passé, avant que la vile de Xanctes fust partie entre les deus roys, lonc tans a, [y avoit un sergent] qui estoyt en séerement du Roy ou dudit monsor Foques de garder le proffit commun, come au seigneurs de [Mastaz et à mon] seigneur le roy de France, en lour partie, c'est assaver le pont et le borc Nostre Dame, où

il est parsoniers ausi bien [come le Roy, a esté] mis un serjant qui n'est mie ou seremant dudit monsor Foques; que por Dieu li fasset fere le serement.

[Respont lidit procu]reourz que de le tans que le comte de Poytiers mori juques hores, li Roys a mis son sergent à Xanctes ou [aus borcs sans ceu] que il feist sacrament à nuyl fors que au Roy; et de ceu est li Roys en possession. Bien dit lidit procurères [que quant lidis] borcs de Xanctes estoient au comte de Poytiers, il n'avoit que un serjant en la cités et aus bors, que [faisoit serement au] Roy ou à son senhor de garder ses droys, et de ses parsoniers, en la vile et on bors.

[Item soplie lidit] monsor Foques que come il ayt une meyson à Xanctes que det cens au Roy et audit monsor Foques, et le gens le [Roy] li aient bailhé sailhye en la reua communau au Roy et audit monsor Foques, [que la moyté dudit cens li] soyt rendue cum il ha moyté en la aute justice.

Respont lidit procurères en la manyère qu'il a respondu [à l'article] du chemin du Sumier Morel.

[Item soplie lidit monsor] Foques que se il puet mostrer que l'om ayt bailhé à autres meysons sailhie en la rua comunau à tous [en la vile de Xanctes], que l'om li face rendre [la moyté du cens por ceu que elles] soient estés fetes sanz savant de luy.

[Respont lidit procurères come dessus.]

[Et est ceu que] ledit monsor Foques dit; et provera ses [droiz] des davant [dites demandes].

Chartrier du duc de la Trémoille. Feuillet de parchemin mutilé à gauche et au bas, dont l'écriture paraît remonter à la fin du XIII[e] siècle.

Pour copie conforme :

P. MARCHEGAY,
Membre non résidant du Comité aux Roches-Baritaud (Vendée).

SÉANCE DU LUNDI 4 JUIN 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. L. Delisle annonce à la Section la mort de M. le baron de Girardot, membre non résidant, et celle de M. Hippeau, ancien membre du Comité. Ces deux nouvelles sont accueillies par les regrets unanimes de la Section.

Il est fait mention des communications suivantes :

M. Dupré, correspondant à Bordeaux : Suite et fin des *Documents sur l'ancien collège des médecins agrégés de la ville de Bordeaux.* — Renvoi à M. Jourdain.

M. Luzel, archiviste du Finistère : *Copie des lettres patentes du duc de Bretagne François Ier*, confirmant les franchises de la ville de Saint-Malo, 8 juillet 1446. — Renvoi à M. Picot.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne soumet au Comité un travail de M. L. Prot, intitulé : *Inventaire analytique des archives d'Avallon antérieures à 1790.* — Renvoi à M. de Laborde.

M. de Beaurepaire, membre non résidant du Comité à Rouen : *Copie de trois actes relatifs à Antoine Corneille, à Pierre Corneille et à Bernardin de Saint-Pierre.* — Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Mireur, correspondant à Draguignan : *Les chevauchées d'un maître des requêtes en Provence* (1556). — Renvoi à M. de Boislisle.

M. Soucaille, correspondant à Béziers : 1° *Lettre de monseigneur d'Aguesseau, intendant du Languedoc, aux consuls de Béziers, touchant les honneurs qu'il convient de rendre à l'évêque de cette ville* (1680). — 2° *Lettre du marquis de Montferrier, syndic général du Languedoc, aux consuls de Béziers, au sujet d'un procès de cette ville avec les dames religieuses de Sainte-Marie* (1727). — 3° *Lettre du syndic de la communauté de Lavaur (Tarn) aux consuls de Béziers, sur le fait d'une maison presbytérale réclamée par le sacristain du chapitre cathédral en tant qu'il remplit dans cette ville des fonctions curiales.* — Dépôt aux archives.

M. le comte de Barthélemy, membre honoraire du Comité, adresse

en vue d'une publication un manuscrit intitulé : *La peste d'Avignon en 1580.* — Renvoi à M. Ludovic Lalanne.

M. Flammermont, archiviste paléographe, informe le Comité qu'il se propose de faire, dans les divers dépôts d'archives de l'Europe, un inventaire général des dépêches des ambassadeurs accrédités en France depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution.

Ce projet de M. Flammermont, dont la réalisation exige plusieurs voyages, donne lieu à une importante discussion à laquelle prennent part MM. Duruy, Lalanne, de Mas-Latrie, Maury, Picot, Sorel, de Boislisle. Une commission, composée de MM. Picot, Ludovic Lalanne, de Boislisle et Sorel, est instituée pour examiner la question en ce qui concerne le Comité.

M. le préfet du département du Gard adresse au Comité une demande de subvention pour la publication du cartulaire d'Alais. — Renvoi à M. Siméon Luce, mais lorsqu'on aura reçu de M. le préfet du Gard les renseignements qui sont indispensables.

M. Baguenault de Puchesse, président de la Société archéologique et historique d'Orléans, fait hommage au Comité d'un opuscule intitulé : *Le vicomte de Melun.* — Remerciements.

M. Bourbon, correspondant à Évreux, fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

Journal manuscrit et inédit de l'année 1777. — *Un procès au XIVe siècle.* — *Objets de bronze découverts au Plessis-Grohan.* — *Sépulture gallo-romaine à Ferrières-Haut-Clocher.* — Remerciements.

M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, adresse au Comité une communication qui, vu sa nature, est renvoyée à la Section d'archéologie.

M. L. Delisle fait un rapport verbal sur une note adressée au Comité par M. Fierville, censeur du lycée de Versailles, correspondant du Ministère. Cette note a pour objet l'Évangéliaire de Saint-Quentin (IXe siècle), avec quatre fac-similés. M. Delisle propose d'imprimer dans le Bulletin la note de M. Fierville et de déposer à la Bibliothèque nationale les quatre fac-similés qu'il serait bien difficile de reproduire d'après un simple calque.

Le Comité agrée l'hommage de deux brochures de M. de la Borderie, présentées par M. Delisle. M. Delisle fait l'éloge de ces deux publications, intitulées : *Les véritables prophéties de Merlin. — L'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica avant Geoffroi de Monmouth.* — Remerciements à M. de la Borderie.

M. Siméon Luce donne lecture du rapport qu'il avait été chargé de faire sur un travail de M. de Maulde, travail qui sert de complément naturel à la publication du procès du maréchal de Gié. La commission dont M. Luce est rapporteur concluait à l'unanimité à la publication du travail de M. de Maulde; ces conclusions sont adoptées et M. Desjardins est nommé commissaire responsable.

M. Sorel lit un rapport sur une publication de la Société historique de Lyon : *Registres consulaires de la ville de Lyon.* Un premier volume a déjà paru, imprimé avec grand luxe, et le conseil municipal de Lyon est, dit-on, disposé à encourager ce travail; le Comité propose à l'administration d'accorder une subvention à la Société historique de Lyon.

Une autre subvention est également demandée, sur la proposition de M. Delisle, pour la Société archéologique de l'Orléanais, qui comptait sur les subventions annuelles accordées précédemment, et qui a publié en conséquence un demi-volume contenant les chartes de l'abbaye de Voisins.

M. L. Delisle fait connaître la série de questions pour le Congrès de la Sorbonne en 1884 qui ont été proposées par une commission spéciale; la liste dressée par cette commission est adoptée sans changements.

MM. Maury et G. Paris déposent les comptes rendus de travaux des sociétés savantes dont ils s'étaient chargés, savoir : M. Maury, Rapports sur un mémoire de M. E. Picard et sur une notice de M. le docteur Albert Giraud; M. G. Paris, Rapports sur une note de M. Charmasse et sur un travail de M. Adrien Lavergne. Il se produit à ce sujet entre MM. de Luçay, Maury, G. Paris, Luce et Ludovic Lalanne un échange d'observations; on décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de la remise des comptes rendus; cette mention

pourra, au besoin, tenir lieu de l'impression de ces comptes rendus dans le Bulletin du Comité[1].

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,

A. Gazier,

Membre du Comité.

L'Évangéliaire de Saint-Quentin (ixe siècle).

Communication de M. Ch. Fierville, correspondant à Versailles.

Dans un récent voyage que j'avais entrepris pour des raisons de famille, j'ai eu l'occasion d'examiner rapidement les restes de la bibliothèque très curieuse de l'ancienne église collégiale (aujourd'hui la basilique) de Saint-Quentin. Ils sont déposés dans une salle haute, au-dessus de la grande sacristie, et renferment encore, outre beaucoup de volumes d'une certaine importance, quelques manuscrits que j'inventorierai peut-être plus tard. M. l'abbé Mathieu, curé-archiprêtre actuel de la basilique, a pris les précautions nécessaires pour sauver ces débris du passé des déprédations dont ils ont été l'objet il n'y a pas longtemps encore.

Mais c'est dans le trésor de la grande sacristie qu'il faut chercher les manuscrits les plus précieux. Il y en a deux. Le premier, et le plus célèbre, est connu sous le nom d'*Authentique* ou de *Manuscrit du chanoine Raimbert*. Il a été transcrit au commencement du xiie siècle et renferme le texte paraphrasé de la *Passion originale de saint Quentin*[2]. Il est enrichi de trente belles miniatures représentant les différentes scènes du martyre de ce saint. On en a fait plusieurs copies. L'une est à la bibliothèque de la ville et n'a pas une grande valeur. Une autre a été faite par M. l'abbé Cardon, aumônier du lycée, qui la conserve dans sa belle collection locale.

Le second manuscrit est moins connu : c'est un magnifique *Évan-*

[1] Il ressort d'une communication faite à la Section d'archéologie (séance du 9 juillet), par M. Charmes, directeur du Secrétariat, que les membres du Comité ne doivent pas se croire obligés de faire un rapport sur tous les articles de sociétés savantes qui leur sont adressés. Les travaux qui ne paraîtraient pas dignes d'attirer l'attention seront complètement passés sous silence.

[2] La Bibliothèque nationale en possède une copie du ixe siècle dans le manuscrit n° 5299. (Note de M. F.)

géliaire, qui compte actuellement 204 feuillets. Sa hauteur est de 290 millimètres, et sa largeur de 230 millimètres. Il est en beau vélin et en bon état de conservation à l'intérieur, sauf les derniers feuillets qui ont été rongés par les rats. Les cahiers (quinquernions) sont signés en capitales carolines de forme ronde. Il n'y manque que trois feuillets blancs; ce sont : le dixième du cahier A et les deux derniers feuillets du dernier cahier. Il a été étudié, en 1842, par M. de Chauvenet, un ancien président du tribunal civil, qui s'est occupé aussi de tous les manuscrits de la bibliothèque de la ville, et qui a placé, en tête de chacun d'eux, des notices manuscrites très consciencieuses.

La couverture est en bois de chêne. Quelques fragments de feuilles d'argent, de nombreux clous systématiquement placés, un petit morceau d'ivoire attaché encore à l'un de ces clous dans l'angle du parallélogramme, au milieu de la planche, semblent prouver qu'autrefois il y avait un revêtement en argent, enrichi de pierres précieuses (dit-on).

A quelle époque faut-il faire remonter ce manuscrit? Suivant la tradition, acceptée comme incontestable dans le pays, il aurait été donné, pour la communauté de Saint-Quentin, par Charlemagne à son cousin germain Fulrad, alors abbé, qui construisit sur le tombeau du martyr une église plus grande et plus riche que celles qui l'avaient précédée (814).

Claude Hémeré, docteur de Sorbonne, dans son *Augusta Viromanduorum illustrata et vindicata*[1] (1643, p. 73), énumère, d'après un ancien nécrologe qu'il avait sous les yeux, tous les présents faits à la collégiale de Saint-Quentin par Charlemagne, et il ajoute : «Alio loco ejusdem veteris necrologii partes enumerantur sacræ suppellectilis quas donavit monasterio Sancti Quintini idem Imperator, calix aureus... textus Evangeliorum auro multo et gemmis coopertus.»

Plus loin il mentionne un catalogue des reliques, dressé en 1300, qui parle encore de ce texte des Évangiles (p. 364).

Il paraîtrait donc certain que Charlemagne a donné à Saint-

[1] Cet ouvrage a été en partie traduit dans la *Petite Revue de Saint-Quentin* (1872-1874) sous le titre de *L'Auguste de Vermandois vengé et illustré, en deux livres, qui renferment l'histoire des antiquités de la ville et de l'église de Saint-Quentin*, etc. Cette publication a été interrompue à la fin de 1874; elle renferme des documents très curieux. (Note de M. F.)

Quentin un Évangéliaire dont la couverture était en or et garnie de pierres précieuses[1]. Dans la préface du Bréviaire de Saint-Quentin, imprimé à Paris à la même époque (1642), on déclare nettement que ce précieux manuscrit est encore conservé dans l'église : « Caroli magnificentia... Evangeliorum textum quem integrum etiam num et incorruptum conservat. »

D'après l'abbé Peitavi, *Mémoires sur la ville et les environs de Saint-Quentin* (p. 192)[2], Mabillon, qui a vu ce manuscrit, a jugé qu'il était du temps de Charlemagne.

Toutefois ces divers témoignages ne doivent pas être acceptés sans contrôle. Les deux premiers, celui d'Hémeré et celui du Bréviaire de Saint-Quentin, reposent sur la même autorité : celle d'un ancien nécrologe dont il est fait souvent mention. Or, la basilique de Fulrad, achevée en 823, fut presque entièrement brûlée en 882. Les premières restaurations ne furent commencées qu'au début du xiiᵉ siècle, par le comte Raoul le Vaillant, de la seconde maison de Vermandois; et elles continuèrent pendant trois siècles. Il est probable que des déprédations nombreuses y furent commises pendant cette longue période, et aussi à la suite du siège de 1557. On cite même plusieurs reliques précieuses qui disparurent à la suite de ce dernier désastre, et dont un certain nombre furent restituées à l'époque où écrivait Hémeré, mais dépouillées de l'or, de l'argent et des pierres précieuses dont elles étaient ornées autrefois. Si donc l'Évangéliaire donné par Charlemagne est le même que celui d'aujourd'hui, on peut croire qu'il a subi une première fois à l'extérieur des détériorations considérables, puisqu'il était primitivement couvert en or garni de pierres précieuses et qu'on n'y voit plus que des traces de feuilles d'argent et d'une plaque d'ivoire; à moins que l'argent n'eût été doré. Ces détériorations doivent d'ailleurs être antérieures à la rédaction du Bréviaire : en 1642, en effet, l'Évangéliaire était *intact*, c'est-à-dire dans un état parfait de conservation intérieure et extérieure. Il aurait ensuite été l'objet d'un nouveau vandalisme, qui s'expliquerait très bien, lors de la période révolutionnaire.

(1) Voir aussi les *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois* (t. I, p. 321), de L.-P. Colliette, érudit, doyen du doyenné de Saint-Quentin, qui vivait dans la seconde moitié du xviiiᵉ siècle. (Note de M. F.)

(2) Inséré dans les *Nouvelles recherches sur la France* (2 vol. in-12, Paris, Hérissant, 1766). (Note de M. F.)

Quant à l'opinion de Mabillon, elle porte uniquement sur l'âge probable du manuscrit, d'après l'écriture : et encore n'avons-nous sur ce point que l'attestation de l'abbé Peitavi, qui ne peut être acceptée sans réserves. Voici le passage relatif aux deux manuscrits conservés dans le trésor de la sacristie : « On conserve dans le trésor deux manuscrits précieux, en parchemin. L'un contient les actes du martyre de saint Quentin : les savants critiques prétendent qu'il est du sept ou huitième siècle. Dans l'autre manuscrit sont les quatre évangiles. Le P. Mabillon a jugé qu'il était du temps de Charlemagne. »

Or, le manuscrit appelé l'*Authentique*, et contenant les actes du martyre de saint Quentin, est du XIIe siècle. L'abbé Peitavi ne donne pas son opinion personnelle; il rapporte celle des *savants critiques*, qui se trompaient; et il n'a pas été fâché de suivre une tradition qui consistait à vieillir ce manuscrit pour lui donner plus de valeur. Il en est de même pour l'Évangéliaire : il semble être plutôt de la fin du IXe siècle que du commencement. Il appartient à la grande période appelée *carlovingienne*, mais est-ce celui-là même dont Charlemagne fit présent à l'antique collégiale? Sans doute il serait plus simple d'accepter la tradition sans restriction; mais outre les difficultés qu'on éprouve à faire concorder le texte du nécrologe avec l'état actuel extérieur du manuscrit, les caractères de l'écriture ne sont pas ceux de la fin du VIIIe ou du commencement du IXe siècle.

On se trouve alors en face d'un double problème : Que serait devenu l'Évangéliaire de Charlemagne, s'il y en a eu un, et d'où proviendrait celui-ci ? J'avoue que je suis incompétent pour le résoudre. Mais ce que je regarde comme certain, c'est qu'on a souvent attribué à Charlemagne (comme à César) des actes qui devaient être reportés à d'autres; et s'il n'y a pas eu erreur dans le nécrologe en mettant au compte de Charlemagne un don qu'il n'a peut-être pas fait (ce qui cependant ne serait pas incroyable), l'Évangéliaire primitif a disparu à une époque très reculée, et a été remplacé par celui que nous avons aujourd'hui. Si au contraire il n'y en a pas eu d'autre (et ce serait mon avis), il aura été donné par un des comtes de Vermandois, de la famille des Carlovingiens, abbés de Saint-Quentin : peut-être par Albert Ier (943-988), le dernier qui porta ce titre, et dont la générosité envers son église est mentionnée dans le même nécrologe.

Ce n'est là qu'une hypothèse, bien entendu; mais si à l'inspection du manuscrit on ne peut admettre qu'il remonte jusqu'à Charlemagne lui-même, il n'en est pas moins d'une respectable antiquité, bien qu'il soit de quelques années plus jeune qu'on n'a été porté à le croire jusqu'à présent.

Si nous l'étudions en lui-même, nous y trouvons des détails très intéressants qui le recommandent à l'attention des paléographes. Les seize premières pages sont occupées par les *Canons*, dont je donne ici un fac-similé [1], contenant les canons VIII et IX (pl. I.). La page initiale de chacun des quatre évangiles renferme de grandes lettres en argent noirci par le temps, avec des ornements en or, mis en arabesques sur fond vert. J'ai reproduit la première page de l'évangile selon saint Jean (pl. II.). On trouve au commencement de chaque évangile de belles lettres en capitales gallicanes, avec des onciales de forme ronde en tête de chaque verset. Les minuscules sont très belles; la distinction existe plutôt entre les syllabes qu'entre les mots. Les majuscules des *arguments* et des sommaires renferment dans le vide une marqueterie régulière, mais peu artistique. Il y a aussi des capitales rustiques en rubrique pour indiquer les premiers mots des chapitres (voir pl. III et IV). A la suite de l'évangile selon saint Jean, on lit cette mention: *Finit : Deo gratias, amen, in* XI *Kal. aprilis.*

Le lectionnaire qui termine le volume est dressé selon l'usage romain. On y remarque cette particularité que la série des dimanches qui séparent la Pentecôte de l'Avent n'est pas comptée comme aujourd'hui. Au lieu des vingt-sept dimanches qui sont indiqués dans la liturgie actuelle, et que nous avons déjà dans le missel de Winchester (vers 1120), on trouve la division suivante :

Après la Pentecôte	3 dimanches.
La fête de saint Pierre et saint Paul	1
Après la fête de saint Pierre	5
La fête de saint Laurent	1
Après la fête de saint Laurent	5
La fête de saint Cyprien	1
Après la fête de saint Cyprien	10
Avant Noël	5
Total	31

[1] Les fac-similés dont parle ici M. Fierville sont déposés à la Bibliothèque nationale.

Si l'on en retranche les quatre dimanches de l'Avent, on a les vingt-sept dimanches après la Pentecôte.

CH. FIERVILLE,
Correspondant du Ministère de l'instruction publique,
Censeur du lycée de Versailles.

COMPTES RENDUS

DES TRAVAUX PUBLIÉS PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

AVIS.

Les revues des sociétés savantes, qui ne paraissent pas toutes au même moment, parviennent au Ministère à des époques très diverses; il en résulte pour l'impression des comptes rendus faits par les membres du Comité un désordre inévitable. On publie dans le présent numéro, en suivant l'ordre alphabétique des départements, tous les articles qui ont été déposés avant le 1er juillet; les autres viendront ensuite, et une table générale sera jointe au dernier fascicule du Bulletin.

BASSES-PYRÉNÉES.

Jean Ier, comte de Foix, vicomte de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc; étude historique sur le sud-ouest de la France pendant le premier tiers du XVe siècle (1398-1425), par M. Léon Flourac, archiviste des Basses-Pyrénées.

Jean Ier, fils d'Archambaud de Grailly, captal de Buch, et d'Isabelle de Foix, sœur de Mathieu, vicomte de Castelbon, devenu comte de Foix et vicomte de Béarn en 1391 après la mort du célèbre Gaston Phœbus, naquit vers 1382 ou 1383 et succéda en 1413, comme comte de Foix et vicomte de Béarn, à Archambaud, son père, lequel avait lui-même recueilli ces seigneuries au mois d'août 1398, après la mort de Mathieu, son beau-frère, décédé *ab intestat* et sans enfants. Les trente premières pages de ce mémoire présentent un abrégé de l'histoire d'Archambaud de Grailly et des luttes qu'il eut à soutenir contre le gouvernement de Charles VI pour se faire reconnaître comme comte de Foix et vicomte de Béarn après la mort de Mathieu, son beau-frère. Le chapitre II, intitulé *Jean de Grailly, vicomte de Castelbon* (1402-1412), contient plusieurs rectifications importantes.

M. Flourac établit contre D. Vaissète que le château de Lourdes, après dix-huit mois de siège, se rendit aux Français en novembre 1407, et non en 1406, comme l'affirme l'auteur de l'*Histoire du Languedoc;* en revanche, il s'accorde avec le savant bénédictin pour placer à la fin de janvier ou dans les premiers jours de février 1412, et non en 1413 suivant l'opinion émise par le P. Anselme, la mort d'Archambaud de Grailly, et par conséquent l'avènement de son fils aîné Jean en qualité de comte de Foix et de vicomte de Béarn. A la page 328, au lieu de : «l'amiral Olivier de Brabant», il faut lire : «l'amiral Clignet de Brébant». En mai 1414, d'après un document conservé aux archives des Basses-Pyrénées et publié par M. Lespy (*Revue d'Aquitaine,* IV, 357), dans un repas donné au château d'Orthez à l'occasion des obsèques solennelles d'Archambaud de Grailly, on consomma trente bœufs, cent moutons, deux cents poules, cinquante chevreaux et on but vingt-cinq pipes, c'est-à-dire quinze mille litres de vin, la pipe de Navarre équivalant à six cents litres. Le chapitre III, consacré au récit de la lutte entre Jean, comte de Foix, institué le 15 février 1412 capitaine général en Languedoc et Guyenne, et Bernard VII, comte d'Armagnac, est plein de faits nouveaux. Quand on voudra écrire l'histoire des plus fameux capitaines du règne de Charles VII, de Barbazan, de Poton de Xintrailles, de la Hire, de Ramonet de la Guerre, d'Amauri de Sévérac et de Jean Raoulet, il faudra recourir aux documents mis en œuvre et cités par M. Flourac, car plusieurs de ces capitaines commencèrent à se faire connaître au cours de la guerre dont le comté de Foix fut le théâtre en mars et avril 1415; ils étaient les chefs des forces que Bernard VII avait mises sur pied pour combattre le comte de Foix; et l'un d'eux, Jean Raoulet, fut fait prisonnier aux environs de Mazères. Cette guerre se termina le 6 décembre de la même année, par la cession du château et de la viguerie de Mauvesin à Jean I[er], comte de Foix. Dans le chapitre IV, qui embrasse le récit des faits survenus en Béarn et dans le comté de Foix de 1417 à 1425, M. Flourac donne pour la première fois la date précise de l'acte par lequel le dauphin Charles institua le comte de Foix son lieutenant et capitaine général en Languedoc et Guyenne; cet acte est du 17 août 1418. Le 19 janvier suivant, Jean I[er], qui ne dédaignait pas de manger à deux râteliers, acceptait le même titre de Charles VI et du duc de Bourgogne Jean sans Peur; il ne se réconcilia définitivement avec le dauphin, alors devenu le roi Charles VII, qu'en mai 1423, et ne rompit ouvertement avec le gouvernement de Jean, duc de Bedford, et du roi d'Angleterre Henri VI que le 6 janvier 1424. Cette réconciliation et cette rupture consolidaient enfin d'une manière inébranlable l'autorité du souverain légitime dans ses provinces méridionales. L'intéressant mémoire de M. Flourac est accompagné d'une trentaine de pièces justificatives fort importantes qui en augmentent singulièrement la valeur.

SIMÉON LUCE.

CALVADOS.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, t. VIII.

Les vicomtes de Bayeux, par Charles-Édouard Lambert.

Liste des vicomtes de Bayeux depuis Anquetil, premier vicomte connu, dont on trouve la signature au bas de la charte octroyée par Robert le Magnifique vers 1030 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, jusqu'à Michel d'Hermerel, écuyer, seigneur de la Ferrière et de Vaux-sur-Aure, mort le 13 mars 1710. Cette liste a été dressée avec la conscience que le savant bibliothécaire de Bayeux apportait dans tous ses travaux; mais c'est une publication posthume à laquelle l'auteur n'a pu mettre la dernière main. Il ne faut donc pas s'étonner si les renvois aux sources manquent parfois de précision et si l'on relève dans les extraits des chartes, soit latines, soit françaises, d'assez nombreuses fautes de lecture. Malgré ces imperfections inévitables, le mémoire de M. Lambert sera toujours consulté avec fruit par les historiens du Bessin. Le volume de la Société d'agriculture de Bayeux qui contient cette publication posthume, s'ouvre par une notice biographique fort intéressante sur l'auteur, né à Saint-Lô le 9 juillet 1794 et décédé à Bayeux le 23 juillet 1870. Cette notice est accompagnée d'un portrait et suivie d'une liste des publications d'Édouard Lambert, l'un des savants qui ont le plus contribué à poser les bases de la numismatique gauloise.

Siméon Luce.

CÔTE-D'OR.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Le vicomte de Tavannes à Auxonne. — Relation de ce qui s'est passé en 1585 et 1586 en la ville d'Auxonne sous le gouvernement de M. le vicomte de Tavannes, par M. Éd. de Barthélemy (24 p. in-4°).

La relation que nous publions, dit M. Éd. de Barthélemy, existe à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits, fonds français, 17281; elle n'a jamais été imprimée dans son intégralité, et elle est curieuse à faire connaître comme récit de l'un des épisodes les plus intéressants et les plus piquants des guerres de la Ligue en Bourgogne. Il ajoute en note qu'il possède de cette relation une copie du commencement du xviie siècle.

Quelques phrases de ce document m'ayant paru inexactement rapportées, j'ai voulu les collationner sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale que l'auteur prétend avoir reproduit. Grande a été ma surprise en constatant que le texte qu'il a donné ne ressemble en rien à celui de la Bibliothèque. S'ils

contiennent tous deux le récit des mêmes événements, la rédaction en est complètement différente, comme on peut s'en assurer par la comparaison des deux passages suivants :

Manuscrit de la Bibliothèque nationale, p. 134 :

«Le vint cinquième avril au matin, ledit vicomte sortit dudit château du côté de la ville, ayant sa cuirasse et une mandille rouge par dessus. Arrêté sur le milieu du pont, manda lesdits maire et échevins de la ville, et venus, leur dit qu'il étoit vrai qu'il avoit fait entrer la nuit dans le château et par la porte de derrière cinq cens soldats, afin de se faire obéir au commandement qu'il leur faisait de lui mettre promptement l'artillerie de la ville entre ses mains avec tout les munitions, sinon qu'il les taillerait en pièces. Ces paroles furent trouvées étranges par lesdits maire et échevins et bien contraires à celles qui auparavant leur avaient été tenues par ledit vicomte, etc.»

Texte de M. Éd. de Barthélemy, p. 274 :

«Le jour de Saint-Marc, M. de Tavannes fit venir au chasteau le maire et les échevins. Il les reçut sur le pont, ayant une cuirasse et un pourpoint rouge; il les fit entrer au corps de garde où ils découvrirent des soldats arrivés nouvellement. Il leur dit qu'il les avoit fait entrer la nuit pour se faire obéir et leur commanda de luy remettre incessament toute l'artillerie et les munitions, sinon qu'il les tailleroit en pièces et mettroit la ville au pillage. Après ce discours, il fit passer par le pont du chasteau 150 soldats, etc.»

Voici l'explication de la singulière méprise de l'éditeur :

En 1875, M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, a publié un excellent volume, *Les Saulx-Tavannes*, où dans l'un de ses chapitres il a raconté les démêlés de la ville d'Auxonne, attachée au parti royaliste, avec Jean de Saulx, son gouverneur pour le duc de Mayenne. Il s'était servi du manuscrit de la Bibliothèque nationale et en avait extrait le passage que nous venons de citer. M. de Barthélemy, possédant la copie d'un récit du même épisode, s'est figuré très imprudemment que le texte des deux manuscrits était identique, et sans s'être livré à une vérification dont la citation de M. Pingaud devait lui faire comprendre la nécessité, il a envoyé à l'imprimerie le texte qu'il possédait comme étant celui du manuscrit 17281. Cette méprise est d'autant plus regrettable qu'il aurait pu tirer de ce manuscrit des variantes qui auraient fort augmenté l'intérêt de sa publication. La relation du manuscrit 17281 est donc encore inédite, et je prends la liberté de signaler le fait à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Ludovic Lalanne.

Nota. — M. le comte Édouard de Barthélemy, ayant eu connaissance de cet article, a cru devoir y répondre par une lettre en date du 18 juin, lettre



dont il a été donné lecture à la séance du Comité du 2 juillet, et qui sera publiée avec le procès-verbal de cette séance dans le prochain numéro du Bulletin.

DRÔME.

Extrait du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

La cuisine au moyen âge, par M. H. de P.

Ce travail est la continuation d'une étude dont le commencement a paru dans une livraison précédente. L'auteur n'est pas au courant des questions qu'il a voulu traiter; il fait vivre Guillaume Tirel, dit Taillevent, maître queux de Jean II, de Charles V et de Charles VI, jusqu'en 1455; Bois-sire-Amé, manoir de plaisance situé en Touraine, où Charles VII fit de fréquents séjours, devient sous la plume de notre écrivain Bois-sur-la-Mer; enfin, l'auteur de cet essai d'histoire culinaire semble ignorer que l'Égypte était le pays qui fournissait le sucre à l'Europe du moyen âge.

Siméon Luce.

Monographie de la famille de Loulle de Romans, par M. A. de B. (p. 183 et suiv.).

3e article. C'est un fragment de monographie de 1600 à 1668; on y trouve quelques détails sur une émeute causée à Bressuire, en 1645, par un refus des habitants de payer la taille.

Mme de Villedieu. V. Claude-Nicolas de Chaste. Dernier mariage et mort de Mme de Villedieu. Ses romans, par M. Anatole de Gallier (p. 117 et suiv.).

Étude littéraire de fantaisie; la seule chose à signaler dans ce cinquième article c'est une lettre de Mme de Villedieu à son beau-père, du 9 janvier 1679, si toutefois cette lettre est bien authentique.

A. Gazier.



GARD.

Bulletin du Comité de l'art chrétien. Nîmes.

Les jacobins d'Alais au XVIe siècle,
par M. Raymond de Courtois (19 p. in-8°).

A la fin de 1561, quand déjà le Midi était en proie à une agitation qui présageait la guerre civile, le prieur des jacobins d'Alais, redoutant le pillage de son couvent, confia les reliquaires, vases, ornements et meubles de son église à plusieurs seigneurs du voisinage. Mais ceux-ci, trouvant trop dangereuse la garde d'un pareil dépôt, le transmirent, après inventaire, aux consuls d'Alais qui plus tard, n'ayant pu le restituer intégralement, furent obligés de payer une indemnité de 3,000 livres aux religieux. C'est le procès-verbal de cette transmission que vient de publier M. R. de Courtois en l'annotant, mais pas toujours suffisamment, car il est certains mots comme *miège pouchade, astier, vestic,* qu'il aurait été bon d'expliquer. Je lui signalerai aussi une faute de lecture ou d'impression dans l'énumération d'armes que donne la note de la page 195. Au lieu de *espèces corselets*, il faut évidemment lire : *espées, corselets.*

Trois menhirs dans la paroisse de Fraisse (*Hérault*),
par l'abbé Azaïs (8 p. in-8°).

De ces trois menhirs, l'un porte sur une des faces une croix d'un travail grossier, tracée comme on n'en peut douter à une époque relativement récente; le second est sillonné par des lignes parallèles, les unes horizontales, les autres formant des angles; sur le troisième, en granit comme les deux premiers, «on remarque, gravées en creux sur la face antérieure, la forme d'un serpent allongé et au-dessous la forme d'un corps rond affectant la forme d'un œuf». Dans cette représentation dont il y a peu d'exemples, M. Azaïs n'hésite pas à reconnaître «le serpent tentateur de la Genèse montrant le fruit défendu». Cela suffit, à ce qu'il nous semble, pour caractériser l'esprit critique que l'on trouve dans le petit mémoire consacré à ces trois monuments.

Une lettre de Fléchier au conseiller Chifflet de Besançon,
par M. E. Castan (3 p. in-8°).

Ce n'est qu'une lettre de compliments au sujet des deux fils du conseiller que Fléchier avait gracieusement accueillis à Nîmes, le jésuite Jean-Étienne Chifflet et Claude-Nicolas, qui succéda à son père au parlement de Besançon; elle est précédée d'une courte note sur leur famille.

Ludovic Lalanne.

HÉRAULT.

Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*

Deux lettres de Louis XVI, au sujet du passage du comte de Provence à Montpellier, le 28 juin 1777, par M. Louis Grasset (p. 97-99).

C'est le texte de deux lettres «inédites ou du moins très peu connues», dit M. Grasset, par lesquelles Louis XVI recommande à la Cour des comptes de Montpellier de bien recevoir le prince son frère.

A. Gazier.

LANDES.

Extrait des *Travaux du Congrès archéologique de Dax.*

Origine des cagots, capots ou christians, par M. Adrien Lavergne.

M. Lavergne publie une pièce qui lui a été communiquée par M. Parfonter, archiviste du Gers, et où sont employés comme synonymes, en 1291, les mots *leprosus* et *christianus, leprosia* et *christiania.* C'est une preuve importante de plus, comme le remarque l'éditeur, à l'appui de la thèse si bien soutenue par M. V. de Rochas, et d'après laquelle les *crestiaas* des Pyrénées sont des descendants de lépreux; et comme il est à peu près établi que les *cagots* ou *capots* sont identiques aux *crestiaas,* la même conclusion s'impose pour eux.

G. Paris.

LOIR-ET-CHER.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*

Les trophées et les disgrâces de la maison de Vendôme, par le sieur Stuart de Bonair; compte rendu par M. L. Martellière (p. 138 et suiv.).

Il s'agit ici d'un manuscrit du xviie siècle dont il existe deux copies à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, dont M. Martellière fait brièvement l'analyse, pourrait, malgré le peu de talent du sieur Stuart de Bonair, n'être pas inutile aux historiens; l'expédition de Candie et la mort de Beaufort en 1669 s'y trouvent racontées d'après un récit qui paraît authentique.

L'abbé Simon, historien du Vendômois,
par M. Ch. Bouchet (p. 149 et suiv.).

C'est à l'aide de titres de propriété et d'actes notariés antérieurs à la Révolution que M. Bouchet a pu faire connaître à ses compatriotes la biographie de l'abbé Simon. On ne savait presque rien de ce personnage, on connaît à présent, suivant l'expression de l'auteur de la notice, «lui et tout ce qui est de lui, ses parents, ses amis, sa gouvernante, ses livres, ses meubles, ses immeubles, enfin plus qu'il n'aurait demandé peut-être». Il est certain qu'en dehors du Vendômois le public n'en demandait pas tant, et qu'il n'était pas indispensable d'imprimer, par exemple, que l'abbé Simon avait chez lui un dictionnaire latin-français et un dictionnaire français-latin, vendus 19 sols après son décès. M. Bouchet dit en finissant qu'il a hâte de sortir de ces détails matériels, et de faire connaître le chanoine Simon «sous un plus noble aspect, c'est-à-dire sous son véritable jour». Ce sera l'objet d'un article qui n'a pas encore paru.

Le drame d'Alleray, par M. L. de Maricourt (p. 166 et suiv.).

C'est le récit, arrangé pour un auditoire de dames, d'un assassinat commis au XVIIe siècle dans des circonstances invraisemblables, qui tiennent beaucoup plus de la légende que de l'histoire.

A. Gazier.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1882).

Le jour de l'an en Angleterre, mœurs, coutumes et superstitions,
par l'abbé J. Dominique (p. 47-56).

M. Dominique a réuni, d'après des livres et des recueils anglais dont plusieurs sont peu accessibles en France, des renseignements sur les usages et les superstitions rattachés en Angleterre, autrefois ou aujourd'hui, au premier jour de l'année. Ces renseignements pourraient, cela va sans dire, être fort augmentés, et dans le recueil de l'auteur on voudrait plus d'ordre, de choix, et des renvois aux sources plus constants et plus précis. Malgré cela, son petit recueil ne manque pas d'intérêt, et il mériterait surtout d'être loué, s'il inspirait aux membres de la Société archéologique de Nantes l'idée de rechercher et de faire connaître les usages et les superstitions du même genre qui existent sûrement dans leur pays.

Légendes bretonnes du pays d'Avessac,
par M. le comte Régis de l'Estourbeillon (p. 57-65).

Le pays d'Avessac (Loire-Inférieure), autrefois bretonnant, est aujourd'hui francisé, bien que le patois, au dire de M. le comte Régis de l'Estourbeillon, ait retenu quelques mots celtiques. Il s'y rencontre des légendes ou plutôt des croyances superstitieuses dont l'auteur nous donne quelques échantillons, malheureusement assez courts et assez vagues. Celle qui a trait aux *garous* est intéressante; les malheureux qui sont condamnés à courir le garou sont d'ordinaire des gens qui ont commis certaines fautes, «telles que l'enlèvement des bornes des champs ou le défaut de révélation des empêchements légitimes à un mariage». On ne saurait s'associer trop explicitement au vœu formulé par l'auteur pour que son exemple trouve des imitateurs dans cette région.

La seigneurie des évêques de Nantes, par M. Léon Maître (p. 66-92).

Il n'y a d'autres observations à faire sur ce morceau d'histoire que de dire qu'il est intéressant, que l'auteur a puisé directement aux sources, qu'il connaît bien le régime féodal, et qu'il a mis au jour des faits jusqu'à lui inconnus ou peu connus. On peut signaler dans son travail une tendance un peu trop constamment favorable à l'Église, mais cette prévention n'empêche pas M. Maître d'exposer les faits tels qu'il les a trouvés; elle le porte seulement à les commenter et à les interpréter dans un sens plutôt que dans l'autre. Son étude est une bonne contribution à l'histoire de la ville de Nantes. Page 87, il s'agit d'un droit de *naublage* que payaient les bouchers de Nantes et qui consistait dans «un morceau de choix levé sur les reins [du bœuf ou de la vache]». M. Maître dit: «On lui donnait, par corruption, le nom de droit de *naublage;* il est évident qu'il fallait dire *lumbage,* puisque la pièce levée touchait les reins.» C'est une erreur : *noubles* est un ancien mot qui n'est pas encore tout à fait hors d'usage (voir Littré), qui s'est conservé dans l'anglais *numbles,* et qui répond au latin *lumbulos*.

G. Paris.

LOIRET.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais.*

Jeanne d'Arc et le culte de saint Michel, par M. Tranchau.

Analyse fort bien faite d'un travail que j'ai publié dans la *Revue des Deux-Mondes,* numéro du 1er décembre 1882. L'auteur de cette analyse confirme

la thèse que j'ai soutenue par un certain nombre de faits intéressants qui concernent l'Orléanais. Une statue de l'archange surmontait le beffroi de l'ancien hôtel de ville d'Orléans. Il y avait, en outre, dans cette ville une église de Saint-Michel qui fut vendue en 1791 et convertie en salle de théâtre, ainsi qu'une chapelle de Saint-Michel, siège de la confrérie et corporation des maçons; les évêques y faisaient station à leur entrée dans la ville avant de se diriger sur le cloître Saint-Aignan. On peut citer un grand nombre d'églises ou de chapelles de l'ancien Orléanais placées sous le vocable de saint Michel, à Beaugency, à la Ferté-Saint-Aubin, autrefois la Ferté-Saint-Michel, à Solterre, à Coudray et enfin dans une des communes du canton de Beaune-la-Rolande qui porte le nom de Saint-Michel.

SIMÉON LUCE.

Montaigne-Montesquieu, par M. BIMBENET (seconde partie, p. 15-64).

Le travail de M. Bimbenet, inséré dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome XXIV, n° 1, et intitulé : *Montaigne-Montesquieu*, est un parallèle entre les idées des deux écrivains en matière de religion et de droit. Par sa nature même, ce travail, si estimable qu'il soit, n'entre pas dans le cadre des ouvrages que le Comité est chargé d'examiner.

ALBERT SOREL.

Note sur François-Jacques Fleury, curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Ormes-Saint-Victor (A Kempis, Gerson, Gersen), par M. BIMBENET.

Cette note a pour objet un curé janséniste du XVIIIe siècle; à propos de ce curé, M. Bimbenet parle de A Kempis auquel il attribue l'*Imitation*, d'après un volume imprimé du XVIIe siècle. Le *Nécrologe des défenseurs de la vérité*, par Cerveau (t. I, p. 45), aurait pu fournir à M. Bimbenet quelques renseignements très précis au sujet du curé Fleury.

A. GAZIER.

MANCHE.

EXTRAIT DE L'*ANNUAIRE DE LA MANCHE DE 1883*.

Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain, par M. Hippolyte SAUVAGE (p. 36 à 47).

Notices historiques sur quatre communes de l'arrondissement de Mortain : Juvigny-le-Tertre, Bellefontaine, Chasségué et Chérencé-le-Roussel.

La notice sur Juvigny renferme des détails très intéressants sur les exactions commises dans cette paroisse et dans tout le pays environnant par Samson de Saint-Germain, seigneur du lieu et gentilhomme de la chambre de Henri IV, vers la fin du XVIe siècle; le dossier d'où ces détails sont extraits est conservé aux archives de la Manche. L'article consacré à la paroisse de Chassegué contient la description de la pierre tombale de l'un des défenseurs du mont Saint-Michel, Gilles Carbonnel, écuyer, mort en 1502 et enterré dans l'église de cette paroisse dont il était seigneur. M. Sauvage signale une image de saint Michel terrassant le démon placée au-dessus de l'un des deux écussons gravés de chaque côté de la tête du mort, que l'on a représenté sur la pierre agenouillé et les mains jointes.

SIMÉON LUCE.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

EXTRAIT DES *MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN*.

Notes historiques sur la maison de Lorraine, tirées d'une publication récente, par M. Léon GERMAIN (p. 5 et suiv.).

Ces notes sont tirées, comme l'indique M. Germain, d'une étude historique récente intitulée : *Les comtes de Chiny,* par le P. Hippolyte Gobinet, étude qui permettrait de rectifier quelques erreurs commises par dom Calmet.

Melchior de la Vallée et une gravure de Jacques Bellange, par M. Henri LEPAGE (p. 257 et suiv.).

M. H. Lepage a composé cette intéressante notice pour accompagner le fac-similé d'une curieuse gravure de l'artiste nancéen Jacques Bellange. Composée à l'aide de documents pour la plupart inédits, cette notice permet de rectifier quelques erreurs de détail commises par les divers historiens de la Lorraine; elle montre une fois de plus combien la ridicule accusation de sorcellerie permettait aux puissants de satisfaire leur ambition et de faire périr des innocents. Melchior de la Vallée périt ainsi en 1625, Urbain Grandier périra, comme l'on sait, en 1634.

A. GAZIER.



Journal historique de Barthélemy Philbert, receveur des domaines patrimoniaux et de l'octroi à Saint-Nicolas-de-Port (*1709-1717*), par M. F. des Robert (35 p. in-8°).

En l'an 1708, pour certain,
Aux vignes étoient tant de raisins
Que les vignerons de Lorraine
De tonneaux étaient fort en peine,

Ainsi commence ce journal qui porte sur le manuscrit, copie d'un ami de l'auteur, le titre pompeux de *Mémoire historique sur les matières du temps*, et cela continue pendant cinq cents vers où *greniers* et *pitié* riment avec *pays*, *roue* avec *année*, *suivre* avec *justice*, et où, à côté de la mention de quelques pendaisons et désertions de soldats, on ne trouve que des renseignements sur les vignes, les moissons, les gelées, le prix du pain, du vin, du poisson, de «la laigume», etc., sans oublier une relation (en prose) du baptême de quatre cloches. Le fond a la même valeur que la forme, et vraiment ce que Philbert nous raconte est si dépourvu d'intérêt qu'on aurait bien dû laisser dormir son ennuyeux verbiage dans le volume de la Bibliothèque nationale d'où on est allé le tirer. M. des Robert, il est vrai, y a joint de bonnes notes, mais il s'est épris d'un tel respect pour son auteur que, dans la transcription du manuscrit, il a poussé le scrupule jusqu'à reproduire fidèlement les bévues orthographiques qui s'y rencontrent, si bien qu'en tête de substantifs, de verbes, de conjonctions, etc., on voit se dresser des majuscules qui, au point de vue typographique et littéraire, font l'effet le plus singulier et le plus désagréable.

Ludovic Lalanne.

MEUSE.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Ligier Richier et la réforme à Saint-Mihiel, par M. Dannreuther, pasteur de l'église réformée de Bar-le-Duc (21 p. in-8°).

Le célèbre sculpteur lorrain du xvie siècle appartenait-il à la religion réformée, comme le croyait le savant dom Calmet qui a trouvé quelques contradicteurs? La question me semble tranchée affirmativement par la présence du nom de «Me Ligier Richier, tailleur de pierres», au bas d'une requête qu'adressaient au duc de Lorraine vers 1560 les habitants de Saint-Mihiel «qui désiroient vivre selon la parole de l'évangile de Jésus-Christ». Cette pièce importante, publiée déjà il y a quelques années, a été reproduite

ici par M. Danreuther, qui l'a fait précéder d'une introduction intéressante sur l'histoire de la réforme à Saint-Mihiel. Le nom de chaque signataire est suivi sur cette liste de l'indication de sa profession. L'une de ces indications, celle de *warcollier,* paraît avoir embarrassé l'éditeur, qui l'a fait suivre d'un point d'interrogation. Ce mot signifiait *bourrelier* ou *sellier.*

LUDOVIC LALANNE.

Note sur deux documents relatifs à l'instruction primaire dans le Barrois, par M. BÉCOURT, professeur d'histoire.

Le premier des documents analysés dans cette note est le procès-verbal d'une assemblée tenue en 1756, dans la paroisse de François-le-Grand, pour la location d'un maître d'école; le second est un acte à peu près semblable, du 16 pluviôse an XIII (4 février 1805), qui fixe les émoluments et les obligations du maître d'école de la commune de Nant-le-Grand. M. Bécourt a commenté habilement ces deux documents à l'aide de ceux que fournissent divers ouvrages sur l'ancienne situation de l'instruction primaire, publiés dans ces dernières années. Sa conclusion pour l'époque antérieure à 1879, c'est que l'instruction primaire existait, qu'elle était même assez répandue sous l'ancien régime, mais qu'elle demeurait exclusivement entre les mains du clergé qui approuvait les maîtres et conférait le droit d'enseigner; que l'enseignement, fort médiocre d'ailleurs, se distribuait sans règle déterminée, au gré des habitants de la paroisse dont les enfants, du reste, ne fréquentaient pas assidûment l'école. Après quelques observations sur les efforts infructueux de l'Assemblée constituante et de la Convention, M. Bécourt termine en déclarant que c'est à notre temps que devait appartenir l'honneur d'organiser d'une manière complète, et pour ainsi dire définitive, l'éducation populaire, de la mettre à la portée de tous, en utilisant toutes les forces vives de la nation, l'initiative privée aussi bien que l'action toute-puissante de l'État.

CHARLES JOURDAIN.

Rapport de M. Alfred MAURY.

La notice de M. le docteur Albert Giraud, intitulée : *Fragments d'histoire de la folie,* qui a été renvoyée à mon examen, est insérée dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc;* elle ne dépasse pas 22 pages.

L'auteur y trace à grands traits, à l'aide de livres bien connus de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des aberrations mentales, un tableau de la sorcellerie telle qu'elle apparaissait il y a trois ou quatre siècles à nos pères. Il termine sa notice par une relation de la célèbre épidémie de possession du démon qui sévit à Morzines en Savoie, en 1860 et 1861. Les

faits rappelés par M. le docteur Albert Giraud n'offrent aucune nouveauté; ils ont déjà été signalés plusieurs fois dans les nombreux ouvrages qui ont paru en France sur la magie et la sorcellerie, étudiées au point de vue de la pathologie de l'aliénation mentale, et ce que ce médecin nous dit de l'épidémie de Morzines était connu par les rapports du docteur Constans et de quelques autres aliénistes. Sans doute M. le docteur Albert Giraud a intéressé ses collègues de la Société de Bar-le-Duc, étrangers aux études sur la folie, en faisant passer sous leurs yeux plusieurs récits et témoignages qui mettent hors de doute le caractère pathologique de beaucoup de faits de sorcellerie, mais il n'a point fait avancer la science, et sa notice ne peut être considérée que comme un simple résumé des ouvrages déjà publiés, écrit en vue d'expliquer à ceux qui les ignoraient les événements singuliers constatés à Morzines.

ALFRED MAURY.

NORD.

EXTRAIT DES *MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.*

Joseph Dumont, maître écrivain, pensionnaire de MM. les magistrats de la ville de Cambrai, par M. V. DELATTRE (p. 307 et suiv.)

Cette notice a pour objet de constater qu'il y avait à Cambrai, au milieu du XVIIIe siècle, *un maître d'écriture !*

A. GAZIER.

SAÔNE-ET-LOIRE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

Note sur un usage singulier qui existait autrefois à Conches, en Bourgogne, par M. Anatole DE CHARMASSE (lue dans les séances de la Société éduenne du 19 novembre 1881).

Le 25 décembre de chaque année, le prieur de Saint-Georges de Conches (Saône-et-Loire) était tenu d'envoyer à chacun des habitants du lieu un gâteau de farine de pur froment, doré au safran, du poids de sept livres, et une pinte de vin aromatisé... Ces gâteaux s'appelaient *les folies,* du nom même de cette coutume, dite *la folie;* aussi la charte qui réglait l'exercice de cet usage était-elle désignée sous le nom de *Carta stultitie*... En second lieu, le même prieur devait faire préparer, dans les bâtiments du prieuré, un banquet auquel tous ses vassaux étaient invités par les porteurs de gâteaux, et auquel ils avaient droit de s'asseoir et de prendre part. En re-

connaissance de ces largesses, ceux-ci étaient redevables envers le prieur, leur seigneur, d'une rente de quatre sous tournois pour chaque feu.

Le banquet fut supprimé et la redevance réduite à dix-huit deniers, par un acte transactionnel intervenu en 1334 entre le prieur et les habitants. Mais cette redevance et la distribution des gâteaux, qui donnèrent lieu à d'assez grands désordres, subsistèrent jusqu'en 1637, où, le prieuré de Saint-Georges ayant été réuni au collège des jésuites d'Autun, ceux-ci firent transformer la distribution des gâteaux en une rente qui fut elle-même rachetée en 1631. Ainsi disparut ce curieux usage, qui mérite une mention parmi tous ceux qui se rattachent à la célébration de la fête de Noël. M. de Charmasse a publié les pièces qui s'y rapportent, et les a fait suivre de quelques réflexions sur les rapports supposés de cet usage avec les saturnales antiques, qui, si elles n'emportent pas avec elles la certitude, méritent au moins d'être lues.

G. Paris.

Société éduenne, rapport de M. Alfred Maury sur un mémoire de M. E. Picard.

Le mémoire de M. E. Picard, intitulé : *Les forêts de l'abbaye de Cîteaux*, expose les accroissements successifs du domaine forestier de cette célèbre abbaye bénédictine, depuis sa fondation dans les dernières années du XIe siècle (1098). L'auteur, qui appartient au corps de l'administration des forêts de l'État, et que ses fonctions dans le pays même où s'étendait la partie principale de ce domaine ont mis à même de le bien connaître, a fait un relevé attentif et détaillé de tous les documents manuscrits ou imprimés propres à nous montrer la formation et l'extension graduelle de la richesse forestière de Cîteaux. Il a dépouillé une foule de chartes et de pièces dont les plus importantes se trouvent reproduites à la fin de son mémoire.

C'est là un travail très spécial, mais qui a son intérêt pour l'histoire des anciennes forêts de la France. Si l'on possédait tout un ensemble de pareilles notices sur chacune de nos vieilles forêts, on pourrait écrire une véritable histoire de celles-ci, histoire dont on n'a encore composé que d'imparfaits spécimens; et pour ce motif le travail de M. E. Picard mérite tous nos éloges. C'est surtout sur l'époque du moyen âge, jusqu'à la fin du XIIIe siècle que portent les investigations de l'auteur. Il nous donne la contenance et la situation des différents bois qui formaient le domaine forestier de l'abbaye de Cîteaux et qui se rencontraient dans les diocèses de Chalon, de Besançon, de Langres et d'Autun. L'histoire de ces forêts et de ces bois touche par certains côtés à celle de l'abbaye elle-même; elle prouve avec quelle rapidité s'accrut pendant plusieurs siècles la richesse de cette maison religieuse, qui occupe une place si notable dans nos annales.

Ces différentes forêts furent possédées par les moines jusqu'à la Révolu-

tion; elles entrèrent toutes dans le domaine national en vertu du décret du 2 décembre 1789. La plupart font encore aujourd'hui partie des forêts domaniales dites de Cîteaux, Izeure, Grange-Neuve et Bois-Fournier, le Pochon, Détain-Gergueil et Borne; les autres ont été successivement aliénées, et les particuliers qui les ont acquises en ont même défriché quelques cantons.

Le mémoire de M. E. Picard fait honneur à la Société éduenne, dans le recueil de laquelle il a paru, et il a droit à nos encouragements.

Alfred Maury.

Un oratorien laïque, Jacques Chapet, 1754-1838 (p. 234-300).

Admis en 1747, en qualité d'associé laïque, dans la congrégation de l'Oratoire, le P. Chapet professa aux collèges de Montbrison, de Tournon, où il eut pour élèves MM. Daru et de Montalivet, d'Autun enfin où la Révolution le trouva. Il refusa le serment, parvint à rester en France et à échapper à la Terreur, et en 1795 on le voit, transformé en ingénieur, diriger la verrerie du Creusot. Ces travaux ne l'éloignaient point cependant de la numismatique, qui était la grande passion de son esprit. Il quitta l'industrie en 1811. Il n'avait jamais renoncé à la règle de l'Oratoire, et lorsque les derniers membres de la congrégation, réunis à Juilly, firent appel à son expérience, il vint en 1822 se joindre à eux.

La biographie de cet aimable et vénérable savant est écrite par M. Metman avec une sympathie communicative. Elle contient des lettres intéressantes; les épisodes de la vie du P. Chapet ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du clergé.

Albert Sorel.

SEINE-INFÉRIEURE.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen (1880-1882).

Une commande royale de cidre de Montigny, près Canteleu, par M. F. Félix.

M. Charles de Beaurepaire avait cité, dans ses *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie pendant les derniers siècles du moyen âge,* un acte du XIV[e] siècle relatif à un marché de pommes de Montigny. Montigny est aujourd'hui un village de l'arrondissement de Rouen, situé près de la forêt de Roumare, sur un coteau qui domine la Seine.

Or, dans un registre des dépenses de table de la maison du roi Louis XV pour l'année 1744, M. J. Félix, conseiller à la cour d'appel de Rouen, a découvert une note, postérieure à la rédaction de ce registre, constatant qu'il fut fait une commande d'un demi-muid de cidre de Montigny, près Canteleu, «du meilleur que faire se pourra», où l'on recommandait à l'expéditeur d'envoyer la futaille par bateau au Pecq et de la faire remettre à M. Thomas, contrôleur de la maison du Roi, rue des Bourdonnais au Parc-aux-Cerfs, à Versailles. La note ne porte aucune date, mais comme le valet de chambre Lebel n'acheta pour Louis XV la petite maison du quartier de Versailles dit Parc-aux-Cerfs que le 23 novembre 1755, M. Félix suppose non sans vraisemblance que la commande de cidre de Montigny doit être postérieure à cette date et se rapporte à l'approvisionnement d'un «retrait» qui devait acquérir bientôt une triste célébrité.

Siméon Luce.

TARN.

Extrait de la *Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn*.

Saliès et le Sequestre (anonyme) (p. 207).

C'est l'histoire en deux pages de deux communes qui ont à elles deux quatre cents habitants.

Glanures historiques (anonyme) (p. 221).

Texte d'une sentence capitale prononcée en 1706. Rôle de la capitulation pour la communauté d'Albi en 1710.

A. Gazier.

Extrait de *l'Investigateur*.

Deux femmes de lettres au XVIe siècle, par Camoin de Vence (11 p. in-8°).

Cette notice n'apprend rien de nouveau sur Madeleine des Roches et sa fille Catherine, mais elle se lira avec plaisir à cause des citations empruntées aux ouvrages des deux Poitevines. Je signalerai entre autres l'extrait du dialogue de *Pauvreté avec la Faim*, où on lit cette phrase, qui peint énergiquement la misère d'un pays que la guerre avait dévasté : «Il semble que les paysans du Poitou vivent de la faim comme les autres en meurent.»

Ludovic Lalanne.

Montchrétien (*1575-1621*), par M. DE VAUDICHON (p. 1-32).

La vie et les œuvres du poète Montchrétien, qui périt comme un aventurier en 1621, sont bien connues. L'abbé Goujet a parlé de lui dans sa *Bibliothèque française;* MM. Darmesteter et Hatzfeld lui accordent une place honorable dans leur *Tableau du XVIe siècle;* enfin MM. Joly et Durand lui ont consacré chacun un volume en 1865 et en 1869. L'étude que fait aujourd'hui M. de Vaudichon ne peut donc avoir d'intérêt que comme œuvre de vulgarisation. Le catalogue des œuvres de Montchrétien dressé par M. de Vaudichon n'est pas complet; on n'y retrouve pas la *Bergerie,* œuvre dramatique en prose à vingt et un personnages; il est vrai que Montchrétien ne l'a pas fait insérer en 1604 dans l'édition complète de ses œuvres. Je relève çà et là quelques fautes d'impression; ainsi, dans l'épitaphe de Turgot des Tourailles, il faut lire *Justi* et non *Justri,* à la page 12 c'est *Jodelle* et *Maynard* qu'il faut lire, au lieu de *Godelle* et *Meynard*, etc.

A. GAZIER.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCES DU COMITÉ.

LUNDI 2 JUILLET 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 2 heures.

MM. Marty-Laveaux, Picot et Meyer se sont excusés par lettre. La lettre de M. Picot contient en outre une proposition sur laquelle le Comité reviendra à la fin de la séance.

Il est fait mention des communications suivantes, parvenues au Ministère depuis la dernière séance du Comité :

M. Castan, membre non résidant à Besançon : *Notice sur huit registres des actes de l'Université de Franche-Comté.* — Renvoi à M. Jourdain.

M. Michel Hardy, correspondant du Ministère à Périgueux : *Lettres du duc d'Anjou instituant Bernard de Grésignac et Guy de Lasteyrie gouverneurs et réformateurs du Périgord, du Sarladais et du Limousin (6 février 1372).* — Renvoi à M. Siméon Luce.

M. Soucaille, correspondant du Ministère à Béziers : *Copies de trois lettres de M. le comte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, aux*

maire et consuls de Béziers au sujet des plaintes portées contre les exigences du fermier de l'Équivalent et de celui de la Leude (8 février 1774, 26 février et 3 mars 1778). — Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. Pouy, correspondant du Ministère à Évreux : *Copie d'un document original du XVIe siècle intitulé : Roole du paiement de gaiges des cent gentiz hommes ordinaires de l'hostel du Roi estans soubz la charge et la conduicte de messire Jehan de Crequi*, etc. — Renvoi à M. L. Lalanne.

La Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis adresse au Comité une demande de subvention à l'effet de publier les Registres du Trésor des Chartes relatifs à l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis. — Renvoi à M. le marquis de Laborde.

M. Marius Tallon se propose de publier un *Dictionnaire géographique et topographique de l'Ardèche.* — Renvoi à M. Longnon.

M. le comte de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne, fait hommage au Comité d'une brochure intitulée : *Fragment d'un cartulaire de l'ordre de Saint-Lazare en Terre-Sainte;* d'une autre brochure ayant pour titre : *Un traité d'hygiène composé à Reims en 1599;* d'un fascicule de la *Revue d'histoire nobiliaire : La noblesse de Belgique*, et de six feuillets intitulés : *Documents concernant les seigneurs de Ham, connétables de Tripoli (1227-1228).* Des remerciements sont adressés à M. le comte de Marsy; ces divers opuscules seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le baron de Baye, correspondant du Ministère à Baye, par Montmort (Marne), et M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, font hommage des ouvrages suivants : *Baronnie de Baye.* — *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens* (3e série, 1700-1714, t. V). Remerciements; dépôt à la bibliothèque des Sociétés savantes.

MM. Octave Teissier, membre non résidant à Marseille, et M. J. Laugier, de l'Académie de Marseille, font hommage d'un *Armorial des échevins de Marseille de 1660 à 1790* qui, vu sa nature, est adressé à la Section d'archéologie.

M. Maury dépose sur le bureau trois comptes rendus de travaux des Sociétés savantes des départements, savoir :

Contribution à l'histoire de la médecine en Franche-Comté, par M. Prost.

Les médecins et la coutume au moyen âge, par M. Guillouard.

Les îles fantastiques de l'Atlantique au moyen âge, par M. Gaffarel[1].

M. Léopold Delisle dépose six comptes rendus; M. le comte de Luçay trois, M. Sorel, deux.

M. Renan émet son opinion sur un extrait de la *Revue africaine* (*Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères*).

M. Jourdain fait un rapport sommaire sur un extrait du précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen : *Les anciens imprimeurs* (p. 466-475), et sur trois extraits de *l'Investigateur*, journal de la Société des études historiques : 1° *La Saint-Charlemagne* ; 2° *Épisodes de la Ligue et de la Fronde en Provence* ; 3° *M. Émile Augier* (p. 77-87, 88-95, 96-99).

M. le Président donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. le comte Édouard de Barthélemy, membre honoraire du Comité; cette lettre sera imprimée à la suite du procès-verbal.

M. Sorel lit un rapport au sujet de la demande adressée au Comité par M. Jules Flammermont[2]. Les conclusions de la commission, acceptant à titre d'essai la copie ou l'analyse des documents conservés à Vienne, sont adoptées à la suite d'un échange d'observations entre MM. de Boislisle, Ludovic Lalanne, Léopold Delisle, Alfred Maury, de Luçay et Monod. M. de Boislisle se demande si l'on ne pourrait pas commencer par rechercher dans les dépôts d'archives et dans les bibliothèques de France, surtout à la Bibliothèque nationale, ces documents relatifs à notre histoire intérieure que M. Flammermont croit devoir demander aux dépôts étrangers.

MM. Delisle et Maury font observer qu'un pareil travail, assurément très désirable, serait d'une difficulté inouïe. On fait le possible à la Bibliothèque nationale, et cela grâce au concours du Conseil de

[1] Ces comptes rendus sont publiés, ainsi que ceux dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances du Comité, à la fin du présent fascicule.

[2] Voir le procès-verbal de la séance du 4 juin.

perfectionnement; mais il faut songer que le seul Cabinet des titres, à raison de 3,000 volumes de 150 pages au minimum, représente à lui seul 450,000 pages. Pour mener à bien une pareille entreprise, il faudrait une direction spéciale, beaucoup d'hommes, beaucoup de temps et des sommes énormes.

La Section décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de cet échange de vues entre plusieurs de ses membres.

M. Lalanne lit plusieurs rapports sur les communications qui lui avaient été renvoyées à la séance du 7 mai [1].

M. Siméon Luce dit, au sujet du cartulaire d'Alais, pour lequel M. le préfet du département du Gard avait demandé une subvention, qu'il n'est pas possible de prendre une décision avant d'avoir vu le cartulaire. M. de Rozière parle en faveur de M. Charvey, chargé de cette publication, mais convient qu'il faudrait voir un spécimen du travail avant de voter une subvention.

M. Picot, retenu chez lui par une indisposition, avait écrit pour faire une proposition à laquelle semblaient devoir adhérer plusieurs membres du Comité. En relisant les rapports au roi faits par M. Guizot lors de la fondation du Comité, et les procès-verbaux des premières années, M. Picot a été frappé de voir le nombre des propositions qui auraient mérité d'attirer l'attention, et qui, faute d'éditeurs, ont été perdues de vue. «En 1874, dit M. Picot, on a fait le relevé des travaux émanés du Comité. Ne pourrait-on pas, en 1884, après un demi-siècle d'études, faire le tableau des efforts avortés et des projets sans suite? Ne serait-on pas surpris de compter parmi eux plus d'une publication qui pourrait être reprise?» M. Picot verrait là un autre avantage: «Le Comité, dit-il, est trop souvent à la merci des faiseurs de projets. Il sait discerner ce qui est chimérique de ce qui est pratique et sage; mais il n'a pas de plan général, et souvent l'éditeur qui propose une publication prend une vaste question par un petit côté. Il choisit ce qui peut piquer la curiosité, et il déflore l'ensemble.

«Tout au contraire, le Comité, après un coup d'œil jeté sur les premières années de ses travaux, pourrait fixer un ordre d'études,

[1] Voir le procès-verbal de cette séance; les documents dont M. Lalanne avait demandé l'insertion ont été imprimés, les autres sont déposés aux Archives.

un plan général. *Au lieu de se laisser conduire par les éditeurs, il les guiderait.* Je vous demande donc, Monsieur le Président, si ce projet vous semble acceptable, de proposer au Comité qu'une commission étudie les premiers travaux du Comité pour examiner ceux qui ont été acceptés, puis abandonnés faute d'éditeurs, et qu'elle apporte un rapport écrit à l'une des premières séances de l'année prochaine. Ce serait le meilleur hommage à rendre à la mémoire de notre fondateur et de nos prédécesseurs, cinquante ans après notre fondation. »

M. Delisle fait observer que le travail dont parle M. Picot a été fait par les soins du Ministère en 1850. Il n'y aurait qu'à le continuer pour les trente-trois dernières années. Le volume qui contient les extraits des procès-verbaux de 1834 à 1850 sera adressé à M. Picot, et M. Picot sera prié de vouloir bien examiner la question.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,

A. Gazier,

Membre du Comité.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 1883.

Lettre de M. le comte Édouard de Barthélemy à M. le Président du Comité [1] (Section d'histoire et de philologie).

Paris, 18 juin 1883.

Monsieur le Président,

J'ai appris que certaines critiques avaient été formulées à la dernière séance de la Section d'histoire du Comité au sujet d'un mémoire publié par moi dans les travaux de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. On a fait observer que j'avais présenté ce mémoire comme la copie d'un texte semblable existant à la Bibliothèque nationale sous le n° 17281 des manuscrits français.

Ce mémoire provient des archives de la maison de Saulx-Tavannes et m'a été demandé par la Commission. Je l'ai fait copier sans aucune prétention de l'éditer avec commentaires développés. Je l'avais antérieurement communiqué à M. Pingaud, auteur d'un livre estimé sur les Saulx-Tavannes, qui, en note de la page 125, a écrit: «Relation de ce qui s'est passé en 1585 et en 1586 en la ville d'Auxonne; 1° à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit français 17281; 2° d'après une copie du XVIIIe siècle».

J'ai cru cette indication exacte et je ne suis pas allé la vérifier. C'est assurément mon tort. Comme je le répète, je n'avais nullement l'intention de composer un travail personnel, mais seulement de donner un document; je n'avais pas cru utile de pousser plus loin mes recherches.

Voilà les faits dans leur scrupuleuse exactitude.

Il me reste à vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien remercier mes confrères, car je suis véritablement reconnaissant de voir les maîtres de la science et de l'érudition trouver le loisir, au milieu de leurs graves occupations, d'examiner mes modestes travaux avec autant de sollicitude.

Je vous prie de vouloir bien communiquer à la Section dans sa plus prochaine séance cette lettre, ce que vous ne pouvez manquer de trouver juste.

Veuillez agréer, etc.

Comte Éd. DE BARTHÉLEMY.

(1) Voir à ce sujet : *Bulletin du Comité*, n° 1, p. 49.

LUNDI 5 NOVEMBRE 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Albert Sorel, retenu au Sénat, s'est excusé par lettre.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est lu et adopté.

M. le Président annonce à la Section la mort de M. Ed. Fleury, correspondant à Vorges (Aisne), auteur de nombreuses et importantes publications sur l'histoire et l'archéologie du département de l'Aisne, et la mort de M. Giraud, ancien correspondant à Romans, connu par une très bonne histoire de la ville de Romans, et par le don que, de son vivant, il a fait à la Bibliothèque nationale d'une collection de livres imprimés et manuscrits. Ces deux nouvelles sont accueillies par les regrets unanimes de la Section.

Il est donné lecture de la correspondance, et les communications suivantes sont renvoyées à l'examen de divers membres du Comité.

M. Jules Gauthier, correspondant du Ministère à Besançon : *Règlement de la prébende des religieux de Faverney au milieu du* XIV*e siècle.* — Renvoi à M. Siméon Luce.

M. Duhamel, correspondant du Ministère à Avignon : *Un traité de commerce au* XVI*e siècle entre la principauté d'Orange et le comtat Venaissin.* — *Lettre du légat du Saint-Siège autorisant le transport des vins du comtat Venaissin dans la principauté d'Orange* (*27 mars 1431*). — Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. de Richemond, correspondant du Ministère à la Rochelle : *Documents inédits concernant Élisabeth de Rambouillet, veuve de messire Gédéon Tallemand des Réaux; deux brevets royaux* (*12 avril 1695, 2 mars 1700*). — Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. l'abbé René, à la Capelle, par Uzès (Gard) : *Inventaire de la bibliothèque du monastère de Psalmody, fait en 1491.* — Renvoi à M. L. Delisle.

M. Coüard-Luys, archiviste de l'Oise : *Documents relatifs à la biographie de Jean Calvin.* — Renvoi à M. Ludovic Lalanne.

M. Charles Roessler, au Havre, signale un certain nombre de documents relatifs aux *Lettres de Catherine de Médicis* qui sont conservés au Record-Office à Londres. — Renvoi à M. Ludovic Lalanne.

M. Bourbon, correspondant du Ministère à Évreux : *Deux documents sur l'administration anglaise en Normandie (1428-1429).* — Renvoi à M. Siméon Luce.

M. Mireur, correspondant du Ministère à Draguignan : *Conventions et contrats d'obligations contenant l'interdiction de jouer.* — Renvoi à M. Picot.

M. l'abbé Verlaque, correspondant du Ministère à Toulon : *Correspondance de Mgr Zongo Ondedeï*, évêque de Fréjus. — Renvoi à M. Chéruel.

M. Soucaille, correspondant du Ministère à Béziers : *Copie de diverses lettres écrites par le comte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, aux maire et consuls de Béziers pour régler et fixer les honneurs à rendre au comte de Provence à son prochain passage dans leur ville.* — Renvoi à M. de Boislisle.

M. Gasté : *Acte notarié provenant de Daniel Huet, évêque d'Avranches.* — Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Talbert, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au Prytanée militaire de la Flèche, demande une subvention à l'effet de publier *La Passion Sainte-Catherine*, poème en dialecte poitevin du XIIIe siècle, avec introduction, phonétique, commentaires et glossaire des formes verbales. — Renvoi à M. Gaston Paris.

La Société académique de Troyes adresse également au Comité une demande de subvention afin de publier un troisième volume de documents inédits relatifs à la ville de Troyes. — Renvoi à M. Servois.

Il est fait hommage au Comité des publications suivantes :

M. Henri Batault : *Une pléiade littéraire à Chalon-sur-Saône au XVIe siècle.*

M. Gustave Bayle, avocat à Avignon : *Marie Mancini à Avignon.*

M. A. Benet, archiviste de Saône-et-Loire : *Les manuscrits des Minimes de la Guiche conservés aux archives départementales de Saône-et-Loire.*

Mgr Chevalier, lauréat de l'Institut, à Tours : *Le château de Chenonceaux*, notice historique.

M. Bondurand, archiviste du Gard : *Les coutumes de Génolhac. Troisième charte communale de Génolhac. Charte romane de 1179. Statuts particuliers de l'abbaye de Psalmody.*

M. de Richemond, correspondant du Ministère à la Rochelle : *Rapport annuel sur les archives départementales et hospitalières de la Charente-Inférieure.*

M. Dujarric-Descombes, de Périgueux : *Recherches sur les historiens du Périgord au XVIIe siècle.*

M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne : *Bibliographie picarde, 4e fascicule.*

M. Lacroix, secrétaire de la Société d'archéologie de Valence : *Notice historique sur le Grand-Serre.*

M. Marchegay, membre non résidant du Comité aux Roches-Baritaud (Vendée) : *Brochure contenant douze chartes en langue vulgaire du centre et de l'ouest de la France.*

M. Desnoyers, de l'Institut : *Rapport sur les travaux de la Société d'histoire de France.*

M. Haillant, de la Société d'émulation des Vosges : *Petite excursion botanique au ballon d'Alsace. Essai sur le patois vosgien. Noms de lieux dans les Vosges.*

M. Morand, de Boulogne : *Les derniers baillis et procureurs d'office ou fiscaux.*

M. Fierville, censeur des études au lycée de Versailles : *Notice et extrait des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer* (nos 115 et 710).

Des remerciements sont adressés à ces messieurs, leurs publications seront déposées à la bibliothèque. M. le Président, offrant au Comité son rapport sur les manuscrits de lord Ashburnham, signale l'intérêt de la publication offerte par M. Benet. Il y est question

d'une collection particulière dont un volume a passé dans la bibliothèque publique de Mâcon, et de là chez lord Ashburnham.

M. Delisle, ayant reçu communication d'une demande de subvention en date du 20 septembre 1883, adressée au Comité par la Société archéologique et historique du Limousin, laquelle se propose de publier le cartulaire original de l'abbaye de Vigeois, donne lecture du rapport qu'il a rédigé d'urgence sur cette question. M. Delisle propose d'accorder une subvention à la Société archéologique du Limousin, à condition que le cartulaire sera publié conformément au texte original qui fait partie des archives de Noailles au château de Mouchy.

L'ordre du jour appelle l'examen des titres des correspondants du Ministère; mais la Commission nommée en juillet n'a pas encore pu se réunir; elle se réunira en novembre, et la question viendra à la séance du mois de décembre.

La lettre de M. Picot, dont il a été fait mention au procès-verbal de la dernière séance, donne lieu à un échange de vues entre MM. Picot, Maury, de Boislisle, Duruy et Gaston Paris.

Une commission de six membres est nommée pour étudier cette question, et présenter à la Section un rapport qui donnera évidemment satisfaction à tous les intérêts. MM. Duruy, Fustel de Coulanges, Picot, Geffroy, Jourdain et de Boislisle sont nommés membres de cette commission.

M. Jourdain, chargé de faire un rapport sur la communication de M. Castan dont il a été question dans la séance précédente[1], dit que M. Castan a demandé à reprendre son travail pour le renvoyer à l'Académie de Besançon, et pense que cette demande de M. Castan doit être accueillie.

La proposition de M. Jourdain est adoptée.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie,

A. Gazier,

Membre du Comité.

[1] Voir le procès-verbal de la séance du 2 juillet.

Rapport sur une communication de M. de Montégut, correspondant à Limoges.

Le document envoyé et annoté par M. le président de Montégut est une pétition au subdélégué de l'intendance de Bordeaux, par laquelle Simon Bugeaud de la Piconnerie, grand-père de l'illustre maréchal, sollicitait, en 1769, une remise sur ses impositions comme ayant douze enfants à sa charge. Le nom de Bugeaud et l'intérêt du point de la législation financière auquel ce document a trait m'autorisent à en proposer l'impression textuelle.

A. de Boislisle,
Membre du Comité.

A M. de Rochefort, subdélégué de l'intendance à Thiviers[1].

Monsieur,

Je suis d'autant plus sensible aux bontés que vous avés pour moy et aux intérès que vous voulés bien prendre à ce qui me regarde que je souhaiterois de tout mon cœur trouver des occasions à pouvoir vous marquer toute ma reconnoissence; je vous envoye cy inclus l'enumération de mes enfans certifié par Monsieur le curé. Je vous seray bien obligé, Monsieur, si vous voulés me faire le plaisir de faire apercevoir Monsieur l'intendant, que Monsieur Boutin me deschargea pendant les deux avant dernières années de son intendance de 100 livres sur mon dixième et vingt et quatre livres sur la capitation et qu'il partit sans répondre ma requeste de dernière année, et c'est toute la diminution que j'ay heu jamay, ignorant auparavant *la déclaration du Roy*, et mesme j'étois encore auparavant plus chargé de famille puisque j'ay heu pendant plusieurs années jusqu'à *dix et sept enfans à mon pot et feu*. Je ne sais pourquoy Monsieur de Farges ne me dona que la capitation qui estoit de 31 l. 16^s pour 1767 et je n'ay rien plus heu despuis; l'on m'a assuré que l'on m'avoit augmenté ma capitation, je ne scais si la chose est vraye, vraisemblablement cella ne devroit pas estre puisque j'ay esté forcé à vendre pour 5,000 livres de bien pour soutenir ma famille dans leurs emplois et je n'en ay acheté que pour 3,000 livres, et encore je suis à même de perdre 3,000 livres que j'avois déposé entre les mains du nomé Blondet, armateur, pour rendre à mon fils qui sert dans les troupes de l'Inde à Puntichéry (*sic*). Quoyque mon fils l'abbé aye faist arrêter cet armateur et qu'il soit actuellement au fort Levesque, je n'ay pas grande espérance d'en recouvrir

[1] *Thiviers*, actuellement chef-lieu de canton (Dordogne).

rien. Il y a plus d'un an qu'il y est et despuis quelque temps il a obtenu un arrest pour se faire nourrir qui est une nouvelle despense pour moi, puisque mon fils lui donne suivant cet arrest 10 l. 10^{s} par mois. Vous voyez, Monsieur, par toutes ces circonstances que je suis dans le cas de mériter une grande modération sur mes charges; je vous seray sensiblement obligé, Monsieur, si vous voulés bien y coopérer, j'attens tout de vos bontés et vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je suis avec respect votre très humble et très obéissant serviteur.

LAPICONNERIE [1].

A la Durantie, le 10 novembre 1769.

Estat de l'existance de mes enfans au nombre de douze :

Jean-Ambroise Bugeaud [2], s^{r} de Laribeyrolie.

Pierre, s^{r} des Plasses, lieutenant au régiment d'Acquitaine.

Antoine, s^{r} de Ladurantie.

Jean, s^{r} de Lorinel, estudiant en théologie à Paris.

Autre Jean, s^{r} de la Porte.

Jean-Baptiste, chevalier de la Piconnerie, lieutenant dans les troupes de l'Inde, parti cette année pour Pontichéry.

Jacques, s^{r} des Fayes.

Berte, damoiselle de Saterolfre.

Antoinette, damoiselle de Bert.

Antoinette, damoiselle de Lapiconnerie.

Marie, religieuse à Saint-Yrieix, qui est encore à mes frais tant pour sa pension annuelle que pour les intérêts de sa dot à la communauté.

Marie, damoiselle des Plasses.

Nous soussigné, curé du bourg et paroisse de la Nouaille, certifions à tous qu'il appartiendra que l'énumération cy dessus de la famille de Monsieur de la Piconnerie est sincère et véritable.

[1] Le signataire de cette lettre était Simon Bugeaud, écuyer, seigneur de la Riberolie, la Durantie, les Places et autres lieux. Il avait épousé le 22 août 1722 Marie Dalesme. Il était fils de Louis Bugeaud, maître de la forge de Gandumas, près Excideuil, et de Marie de Teyssières, mariés le 23 janvier 1690. Dans son testament en date du 3 mai 1733, il se qualifie de conseiller secrétaire du roi près la Cour des aides de Montpellier.

[2] Jean-Ambroise Bugeaud se maria à Paris suivant contrat du 8 avril 1771, et à Saint-Eustache le 16 du même mois avec Françoise Sutton de Clonard, fille de Thomas, comte de Clonard, Lugo et autres places. Un *Mac Mahon*, ancêtre du duc de Magenta, figure parmi les témoins. De ce mariage naquit à Limoges, le 15 octobre 1784, Thomas-Robert Bugeaud, maréchal de France, duc d'Isly, etc.

En foy de quoy luy avons livré le présent certificat pour lui servir en tant que de besoin.

Fait à la Nouaille, le 3 novembre 1769.

(Signé) Bonneau, curé de la Nouaille [1].

Extrait du tableau des pères de famille de la subdélégation de Thiviers ayant dix enfans ou plus actuellement existans en 1769. M. Bugeaud de la Piconnerie. Vingtième, 198 livres. Capitation, 40 livres.

Observations de M. de Rochefort, subdélégué.

Les extraits de baptême des douze enfans de M. Bugeaud de la Piconnerie ont été envoyés plusieurs fois à l'Intendance. Leur existence actuelle m'a été certifiée par M. Bonneau, curé de la paroisse.

Dans le nombre de ces douze enfans, il y a un prêtre et une religieuse et il en reste 10 dans le monde.

Pour copie conforme :

M. de Montégut,
Correspondant.

Rapport sur une communication de M. Mireur, archiviste du département du Var.

Comme addition à son intéressante communication sur les che-

[1] Suivant édit du roi Louis XIV de novembre 1666, «tout père de famille ayant douze enfants vivants devait être exempt de toutes tailles, taillon, subsides et impositions, et tous gentilshommes et leurs femmes ayant dix enfants nés en loyal mariage, non prêtres ni religieux ni religieuses, portant les armes pour notre service, jouiront de 1,000 livres de pension par chacun an, et ceux qui auront douze enfants 2,000 livres de pension». Comme on le voit par la pétition plus haut rapportée, la prétention du fisc de 1666 à 1769, c'est-à-dire dans l'intervalle d'un siècle, avait singulièrement augmenté. En 1666, un roturier ayant douze enfants était exempt de toute espèce d'impôts et un gentilhomme avait droit à une pension de 1,000 livres. Nous sommes ici dans le second cas, et non seulement il n'est question de rien de semblable, mais on voit un pauvre gentilhomme, maître de forges, demander une diminution sur son vingtième s'élevant à 198 livres et sur sa capitation s'élevant à 40 livres. Il serait curieux de comparer ces impôts à ceux qui frappaient les mêmes propriétés quand le maréchal Bugeaud, dans les rares intervalles de liberté que lui laissaient ses campagnes, les améliorait d'une façon si intelligente. L'impôt de 1769, comparé à celui de 1849, serait au moins aussi élevé, même davantage, par rapport à la valeur actuelle de l'argent. Il y a loin de là, comme on le voit, avec les fameux privilèges tant vantés de certaines classes prétendues exemptes de tout impôt.

vauchées d'un maître des requêtes en Provence dans les années 1555 et 1556 [1], M. Mireur a envoyé un procès-verbal du consulat de Brignoles (9 février 1556), d'où il ressort que le maître des requêtes en chevauchée demanda aux membres du consulat de «prendre garde et l'advertir en quelle qualité sont traictés les affaires eclésiastiques et service divin, et ceulx de justice, pour y remédier en ce qui sera nécessaire, leur donnant entendre qu'il avoyt sur ce pouvoyr et mandement». Les consuls s'empressèrent de «mettre par rolle et en mémoire touts les deffaultz et abus prettendus ausdits estats», et le mémoire fut porté à Aix, où résidait alors le magistrat enquêteur; mais la minute de ce texte ne se retrouve pas dans les archives de Brignoles.

Je propose de déposer la copie faite par M. Mireur dans les archives du Comité, à côté de son premier envoi.

A. de Boislisle,
Membre du Comité.

(1) *Revue*, 7e série, 1879, t. III, p. 259.

COMPTES RENDUS

DES TRAVAUX PUBLIÉS PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES [1].

AIN.

Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, 3e et 4e livraisons, mai-juin 1883.

Une visite à la chartreuse de Sélignac, par M. Ét. Milliet (1er article, p. 49-56).

Un dessin et quelques renseignements historiques sur la chartreuse de Sélignac fondée en 1202 et qui subsista jusqu'au mois de septembre 1792. Les moines furent alors dispersés et revinrent en 1816.

Association de charité établie à Châtillon-les-Dombes par saint Vincent de Paul en 1617, par M. l'abbé Delaigne (1er article, p. 56-65).

Il s'agit dans ce premier article de l'établissement d'une confrérie comme on en comptait par milliers dans l'ancienne France; mais le curé de Châtillon-les-Dombes était saint Vincent de Paul. M. l'abbé Delaigne croit pouvoir attribuer à Vincent de Paul deux règlements qu'il cite, mais il est obligé de reconnaître que l'écriture de ces deux documents n'est pas celle du futur supérieur de la Mission.

L'ancien chapitre cathédral de Mâcon, par M. l'abbé Rameau (1er article, p. 71-81).

M. l'abbé Rameau se propose d'étudier l'organisation des anciens chapitres de cathédrales, et de contrôler, de compléter à l'occasion, soit le *Gallia christiana*, soit le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon. Pour obtenir ce résultat, il reprend en quelques mots l'histoire du chapitre de Saint-Vincent depuis le VIIIe siècle. Les biens de l'évêque et ceux du chapitre étaient distincts dès 878. Bientôt les chanoines se partagèrent le domaine

[1] Voir, au sujet de la manière dont ces comptes rendus sont publiés, l'avis qui se trouve au n° 1 du *Bulletin*, p. 46.



du chapitre; ils se firent rendre vers 950 le droit d'élire les évêques, avec le suffrage des fidèles. Au XIIe siècle, le chapitre de Saint-Vincent avait l'organisation qu'il conserva jusqu'à la Révolution française, avec des privilèges tels que le droit de recueillir la régale durant la vacance du siège épiscopal. Ce résumé s'arrête à l'année 1602, lors de la visite de l'évêque de Mâcon, Gaspard Dinet.

A. Gazier.

Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, 5e et 6e livraisons, juillet-août 1883.

L'ancien chapitre cathédral de Saint-Vincent de Mâcon, par M. l'abbé Rameau (suite, p. 114-122).

Ce dernier article fait connaître l'histoire du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon jusqu'à la Révolution; on n'y trouve rien qui diffère sensiblement de l'histoire des autres chapitres de France. L'auteur de l'article estime qu'il y aurait lieu de reviser la liste des doyens du chapitre donnée par le *Gallia christiana*, mais il ne la revise pas, il se contente de dresser cette liste, sur pièces authentiques, depuis 1598 jusqu'à l'année 1793.

A. Gazier.

AISNE.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1881.

Les compagnies d'arquebusiers de l'arrondissement actuel de Château-Thierry au prix général de l'arquebuse à Châlons-sur-Marne en 1754, par M. J. Rollet (p. 55-61).

L'article de M. Rollet est simplement le résumé d'une brochure du XVIIIe siècle, devenue rare aujourd'hui, et que M. le comte É. de Barthélemy a rééditée dans la *Revue de Champagne et de Brie*. Écrite sous forme de lettres, cette brochure rend compte du prix général de l'arquebuse tiré à Châlons-sur-Marne en septembre 1754. L'auteur en a extrait les faits relatifs aux trois compagnies d'arquebusiers de Château-Thierry, Condé-en-Brie et Fère-en-Tardenois; il a complété son travail par l'indication des principaux actes du pouvoir concernant l'arquebuse, instituée à Château-Thierry par lettres patentes de 1544 et de 1548.

Comte de Luçay.

Cartulaire de l'abbaye de Bucilly, par M. le comte Éd. de Barthélemy (p. 109-168).

Le cartulaire de l'abbaye de Bucilly, au diocèse de Laon, forme un petit volume in-folio, copié au XIIIe siècle, sauf les pièces additionnelles, et conservé à la Bibliothèque nationale, n° 10121 du fonds latin.

M. de Barthélemy aurait fait une œuvre utile s'il avait publié, comme il semble en avoir eu l'intention, une table analytique de ce curieux cartulaire; mais le travail, dans l'état où il a été imprimé, rendra fort peu de services.

En effet, l'auteur a laissé de côté les pièces inscrites sur les feuillets 87-106 du manuscrit original. Cette omission, dont le lecteur n'est pas prévenu, porte sur plusieurs des documents les plus intéressants du cartulaire.

De plus, il s'est glissé beaucoup d'inexactitudes dans les analyses et dans les citations. En voici quelques exemples pris au hasard :

Dans l'analyse, la charte LV est datée de 1220. — Le manuscrit, au feuillet 33, porte 1228.

La charte LVII est annoncée comme émanant de «J. abbé de Bucilly». — On lit dans le manuscrit original, au folio 33 : «Ego L. Dei gratia Bucelliensis ecclesie abbas».

Au folio 34 du cartulaire il est question d'une prestation exigible «in crastino Natalis Domini». — Le traducteur rend ces derniers mots (p. 130, charte LIX) par «la veille de Noël».

Voici ce qu'on lit au folio 38 du manuscrit, dans une charte de l'année 1244 : «Et se doivent cil de Bucillis livreir masures as bourjois qui venront manoir en la ville de Harcignis». — Cette phrase est ainsi transcrite au haut de la page 133 du mémoire imprimé : «Et se doivent cil de Bucillis *leureir maistres ou bourgeois* qui *veuront* manoir en la ville de Harcignis».

Il eût été bon de rappeler que la chronique abrégée de l'abbaye de Bucilly par C. Oudin, dont quelques morceaux sont rapportés aux pages 112 et 162, a été publiée en 1870 à Laon par M. le comte de Marsy.

L. Delisle.

Note sur la contribution fournie en 1628 par la ville de Château-Thierry pour le siège de la Rochelle, par M. Joseph Berthelé (p. 277-279).

M. Berthelé s'est borné à relever dans l'*Histoire de l'hôtel de ville de Paris,* de Le Roux de Lincy (p. 172-173), le montant de la contribution en nature, habits et souliers, que Château-Thierry, comme les autres villes voisines de Paris, et comme Paris lui-même, fournit en 1627 pour l'équipement de l'armée qui devait mettre le blocus autour de la Rochelle. M. Ber-

thelé dit avec raison que les documents officiels relatifs à cette contribution doivent exister dans les archives municipales de Château-Thierry, et l'on regrette qu'il n'ait pas pris la peine de les y chercher lui-même.

A. de Boislisle.

Les plaintes et remontrances du tiers état de Château-Thierry en 1789, par M. le docteur Corlieu (p. 280-311).

M. le Dr Corlieu, qui avait fait connaître, en 1872, les noms des délégués à la rédaction des cahiers de doléances et remontrances du tiers-état assemblé en vertu des lettres royales du 24 janvier 1789, donne le texte même de ces cahiers d'après l'original conservé aux Archives nationales.

Les mêmes documents avaient déjà été publiés, d'après un imprimé de la bibliothèque du Sénat, dans le tome II des *Archives parlementaires.*

A. de Boislisle.

BASSES-PYRÉNÉES.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, t. XI, 1881-1882.

Documents pour servir à l'histoire de la Révolution dans le Sud-Ouest, par M. Rivarès (p. 1-39).

Les documents publiés par M. Rivarès concernent des personnes arrêtées comme suspectes et détenues par ordre du comité de surveillance de Pau. Elles réclament et s'adressent à ce comité. Les notes du comité sur les réclamants sont curieuses et caractéristiques. M. Rivarès a fait suivre les lettres des réclamants de notices biographiques.

Albert Sorel.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Revue sextienne, 4e année, fascicules 1, 2, 3 et 4. (Aix, 1883.)

Il y a lieu de remarquer dans ces quatre fascicules deux travaux : 1° l'*Histoire de la ville d'Aix*, par de Haitze, conseiller au Parlement d'Aix, mort en 1736. C'est une heureuse pensée de la *Revue sextienne* de publier peu à peu les manuscrits des bibliothèques ou archives locales intéressant l'histoire de Provence. Le manuscrit de Haitze se compose de quatre gros volumes

de 1,000 pages chacun; nous ne saurions en juger par les courts fragments que nous avons sous les yeux; 2° *Hugues de Noyers et Pierre de Courtenay*, par M. l'abbé J. Rance, professeur à la Faculté de théologie d'Aix. C'est le récit d'une longue querelle entre le comte d'Auxerre, Pierre de Courtenay, et l'évêque de la même ville, Hugues de Noyers, vers 1204. L'auteur a étudié quelquefois d'après les sources, mais aussi d'après une histoire manuscrite des archevêques de Sens, ouvrage tout moderne, sur lequel il ne paraît pas avoir une opinion très précise et arrêtée.

A. Geffroy.

CALVADOS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, t. XI, 1881 et 1882.

Les médecins et la coutume au moyen âge, par M. L. Guillouard (p. 41-47).

Dans cette notice de quelques pages, l'auteur nous signale les dispositions singulièrement rigoureuses, pour ne pas dire inhumaines, que contiennent les *Assises de Jérusalem*, à l'égard des médecins qui causaient la mort d'un malade par impéritie ou par un traitement maladroit. Le médecin était alors pendu. M. Guillouard rapproche cette pénalité draconienne d'autres dispositions pénales, mais qui n'étaient que pécuniaires, édictées au moyen âge contre les médecins accusés d'avoir tué leur malade, contre les vétérinaires auxquels on reprochait d'avoir laissé crever l'animal domestique confié à leurs soins; c'était le plus souvent la perte des honoraires. En se reportant à la façon dont agissent encore les paysans bas-normands, l'auteur croit reconnaître une influence normande dans la pensée qui a dicté les divers articles des *Assises de Jérusalem* relatifs à la responsabilité médicale. Mais M. le comte Beugnot avait déjà, dans l'édition qu'il nous a donnée du curieux document législatif auquel ce nom est attaché, remarqué que la rigueur de la pénalité édictée, et qui dépasse de beaucoup celle qu'admettait la jurisprudence romaine, s'explique par le grand nombre d'aventuriers de toutes nations qui se donnaient en Orient pour médecins et qui, par leur ignorance ou leur audace, causaient trop souvent la mort des blessés et des malades. Quand M. Guillouard a eu l'idée d'écrire sa notice, il n'avait pas à sa disposition l'édition des *Assises de Jérusalem* de M. Beugnot; il ne l'a connue que plus tard. La lecture de cet ouvrage, si elle eût précédé la rédaction de la notice, en aurait sans doute modifié le fond. Le travail de M. Guillouard a simplement le mérite d'appeler l'attention sur la façon dont au moyen âge on entendait la responsabilité du médecin.

Alfred Maury.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, t. VIII.

Hubert de Ryes. — Le président Pezet, par M. G. Villers (p. I-XXVIII).

Les seigneurs de Ryes en Bessin, études historiques par M. le président Pezet (p. 81-196).

La lecture de cette notice ne manque pas d'intérêt, quoiqu'il y ait des longueurs et beaucoup d'inexactitudes de détail; mais ce n'est pas d'après ce travail posthume qu'il faudrait juger M. Pezet, qui, de son vivant, a fourni plus d'un morceau remarquable aux mémoires de la Société de Bayeux. La notice biographique dont M. Villers a fait précéder les recherches sur les seigneurs de Ryes fait bien connaître les actes et le caractère de M. Pezet, elle contribuera à faire vivre longtemps en basse Normandie la mémoire d'un homme distingué et d'un homme de bien, qui exerça sur ses compatriotes une légitime et salutaire influence.

L. Delisle.

DEUX-SÈVRES.

Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, t. XX, 1re partie, 1882.

Les établissements charitables de la ville de Niort, Xe-XVIIIe siècle. Œuvre posthume de M. Apollin Briquet, ancien archiviste municipal de Niort, membre de la Société des archives historiques du Poitou (p. 3-80).

Ce mémoire, auquel la mort n'a pas permis à son auteur de mettre la dernière main, se divise en six chapitres. Les chapitres I et II sont consacrés à un mode d'assistance, usité au moyen âge, et qui consistait en distributions d'aliments faites aux pauvres à des jours ou pendant des périodes déterminées de l'année. Deux dotations distinctes, l'*aumône du Bidon* et la *charité de la Blée*, assuraient ces distributions, lesquelles, avec la marche des temps, disparurent ou se transformèrent. L'*aumônerie de Saint-Georges de Beauchamp*, qui fait l'objet du chapitre III, ne disposait à l'origine que de faibles ressources, dues à la libéralité des comtes de Poitou et de quelques seigneurs. Les dons et legs des habitants de Niort en firent l'établissement

charitable le plus important de cette ville aux XIVe et XVe siècles, une véritable maison-Dieu, administrée sous l'autorité exclusive des maire et échevins, et recevant à la fois les pauvres du dehors et ceux de l'intérieur. Mais les guerres civiles et étrangères, qui ruinèrent jusqu'à six fois de fond en comble les bâtiments de l'aumônerie de Saint-Georges, avaient en même temps réduit jusqu'à néant ses revenus au XVIe siècle. Tel fut également le sort de l'aumônerie moins considérable de Saint-Jacques (chap. IV), plus spécialement affectée aux pèlerins venant de Saint-Jacques-de-Compostelle ou de Rome. En 1568, après la destruction de tous les édifices religieux de Niort par les protestants, le corps de ville décida la reconstruction d'un hôpital nouveau, et lui assigna pour dotation les biens de deux aumôneries de Saint-Jacques (chap. V). Cet établissement fut, à partir de 1622, confié aux soins des religieux de Saint-Jean-de-Dieu, connus aussi sous le nom de Frères de la charité, qui y joignirent en vertu de lettres patentes royales un hôpital militaire, transféré sous la Révolution à la Rochelle (chap. VI). Parmi les pièces justificatives, je signalerai les «comptes des dépenses de l'aumônerie de Saint-Georges de Beauchamp, du 1er juillet 1439 au 30 juin 1445, rendus par Jehan Martin, aumônier et administrateur de ladite aumônerie». On y trouve des notions curieuses sur le taux des salaires, les prix des denrées, matériaux et marchandises au XVe siècle.

Comte de Luçay.

DRÔME.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 3e année, 6e (18e) livraison, juillet-août 1883.

Mgr Le Camus, cardinal, évêque de Grenoble de 1671 à 1707. Notes pour servir à sa biographie écrites par lui-même, publiées par M. Chaper (p. 285-290).

Pourquoi donc les ecclésiastiques se croient-ils obligés d'appeler monseigneurs des prélats morts depuis plus de cent ans? monseigneur Belzunce, monseigneur Le Camus, on rencontre partout ces appellations. Viendrait-il à l'esprit de dire monseigneur François de Sales, monseigneur Bossuet ou monseigneur de Fénelon? Les prétendues notes publiées par M. Chaper ne sont pas des notes; il ne s'agit nullement d'un journal qu'aurait tenu le cardinal Le Camus; il s'agit simplement d'une lettre autographe non signée du 28 octobre 1705. Cette lettre ne manque pas d'intérêt, elle fait songer que Sainte-Beuve en avait entre les mains une centaine, qu'il en existe

un peu partout, et que l'on pourrait faire une publication intéressante en les réunissant.

A. Gazier.

HAUTES-ALPES.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2e année, 1883, n° 2.

Une tournée d'inspection du général Championnet, par M. Allier (p. 171-190).

Les documents publiés par M. Allier sous le titre de : *Une tournée d'inspection du général Championnet, du 21 août au 1er septembre 1799*, consistent dans les lettres adressées par un ingénieur, M. Janson, qui accompagnait le général, à sa femme, Mme Janson. Ces lettres ont un certain intérêt, notamment celle du 23 août, dans laquelle Janson rapporte une conversation de Championnet sur les débuts de son aventureuse et brillante carrière, et la lettre du 31 août qui le montre recevant à Embrun, au milieu d'un bal, la nouvelle de sa nomination au commandement en chef de l'armée d'Italie.

Notice sur Ribiers, par M. Allard (suite, p. 190-198).

La même revue contient le paragraphe 4 d'une étude de M. Allard sur Ribiers : *Le château et les seigneurs.*

Albert Sorel.

HAUTE-MARNE.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. II.

L'imprimerie et la librairie dans la Haute-Marne et dans l'ancien diocèse de Langres, par MM. A. D. et F. A. (p. 146-192).

Ce travail renferme un certain nombre d'indications utiles; mais les descriptions bibliographiques y manquent parfois de précision. Les auteurs ont montré qu'ils comprenaient bien les questions dont ils ont abordé l'examen et qu'ils sont en état de les traiter à fond; aussi devons-nous les engager à reprendre leurs recherches en sous œuvre; ils auront à profiter des observations que M. Picot a faites sur leur travail, dans la *Revue critique*, numéro du 19 décembre 1883, et il ne manque pas en France d'exemples auxquels ils pourront se conformer pour donner à leur œuvre une forme

définitive et irréprochable. Les publications de M. le Dr Desbarreaux-Bernard et de M. Arthur de la Borderie sur les imprimeurs toulousains et bretons peuvent notamment être citées comme d'excellents modèles.

L. Delisle.

HAUTE-SAÔNE.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 13.

Notes pour servir à la bibliographie franc-comtoise (p. 371-387).

L'auteur de ces notes, M. E. L., a donné l'indication de toutes les publications faites en 1881 qui lui ont paru appartenir à la bibliographie franc-comtoise. Il a enregistré non seulement les ouvrages ou opuscules imprimés isolément, mais encore les mémoires et les articles insérés dans des revues ou des recueils périodiques. Il relève tout ce qui se rattache à la province, et cite les écrits des auteurs franc-comtois, lors même que le sujet de ces écrits n'a aucun rapport avec la province. Les indications m'ont paru exactes, et une bibliographie provinciale ainsi conçue et ainsi exécutée est appelée à rendre des services. L'auteur paraît avoir systématiquement omis les publications administratives et les journaux.

L. Delisle.

HAUTE-SAVOIE.

Revue savoisienne, 1883, n° 1.

Le principal article de ce cahier est un fragment de la biographie de Guillaume Fichet, extrait d'un travail que M. Jules Philippe nous promet sur l'histoire de l'introduction de l'imprimerie à Paris. On doit former des vœux pour la prompte publication d'un livre dont l'auteur poursuit depuis longtemps l'élaboration avec autant de patience que de critique.

L. Delisle.

HÉRAULT.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. XI, 1881.

Notice sur l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques ou hôpital Mage de Béziers, d'après les archives municipales et hospitalières, par M. Antonin Soucaille (p. 331-411).

Le *Gallia Christiana* (t. VI, p. 316 et suiv.) fait connaître les actes et

les établissements de bienfaisance qui, depuis le XIᵉ siècle, ont soulagé la misère à Béziers, et au témoignage de M. Soucaille, c'est là qu'on retrouve les éléments de l'ancienne histoire de ces pieuses et utiles fondations. A partir de la fin de l'année 1090, on voit, là comme ailleurs, les évêques consacrer leurs soins à secourir les pauvres et à doter des hôpitaux. La ville de Béziers en posséda plusieurs, dont le plus considérable, établi sur la paroisse Saint-Jacques, mentionné dès l'année 1336 par un contemporain, agrandi et enrichi peu à peu par donations, prit, à partir du XVIᵉ siècle, le nom d'*Hôpital Mage*. C'est à ce grand et célèbre établissement que M. Soucaille s'est particulièrement attaché. Le mémoire qu'il a écrit d'après les archives municipales et hospitalières offre sur beaucoup de points des détails qui ne sont pas dépourvus d'intérêt, comme le tableau des propriétés de l'hôpital Mage en 1604; la suite des donations que la maison a reçues jusqu'en 1638; ses règlements successifs; les vicissitudes de son administration; les services que les sœurs de la Charité-Notre-Dame, introduites en 1646 par l'évêque, Mᵍʳ de Bonzi, ont rendus à la ville; les accidents divers qui furent la suite de la vétusté des bâtiments; l'insuffisance des revenus qui ne s'étaient pas accrus autant que les charges; la transformation du vieil hôpital dans les premières années de notre siècle. Tous ces points, que nous ne pouvons indiquer que très sommairement, nous paraissent avoir été étudiés avec soin, bien que l'exposition manque de relief. A tout prendre, ce mémoire est un instructif chapitre d'histoire locale et ne sera pas consulté sans fruit par les futurs historiens de la ville de Béziers.

C. Jourdain.

JURA.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 24ᵉ année, 1883, nᵒˢ 1 et 2.

Contribution à l'histoire de la médecine en Franche-Comté, par M. B. Prost (p. 2-12 et 226-240).

La notice de M. Prost est la continuation d'un travail dont il a déjà fait paraître la première partie. Le savant paléographe a relevé dans les divers documents manuscrits par lui explorés toutes les mentions relatives à des médecins natifs de Franche-Comté ou y ayant exercé leur art. La partie de la notice ici mentionnée traite des médecins du XVᵉ siècle. Malheureusement les renseignements que M. Prost a ainsi glanés sont le plus souvent très sommaires et se réduisent parfois à de simples énoncés de noms. De la liste qu'il a dressée on peut toutefois tirer quelques indications d'un caractère plus général. Ainsi l'on voit qu'au commencement du XVᵉ siècle, les

médecins juifs avaient en Bourgogne, comme cela se produisait aussi dans le midi de la France et en d'autres régions, une assez grande notoriété, et que les chrétiens recouraient fréquemment à leur science. En 1416, il est question de deux médecins israélites, l'un appelé maître Hacquin, juif, physicien, demeurant à Chalon, et l'autre nommé Abraham, physicien, demeurant à Seurre. Le nom de ces deux physiciens est relaté dans un mandement de la duchesse de Guienne, Marguerite de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, qui fut mariée en premières noces en 1404 au fils aîné de Charles VI, et qui épousa en secondes noces le connétable Arthur de Richemont. La cour de Bourgogne paraît avoir eu à cœur de recourir aux lumières des meilleurs médecins que cette province possédât alors. L'un des plus notables fut Humbert Quanteau de Salins, déjà connu, mais sur lequel M. Prost a réuni des données qui manquaient à sa biographie. Sans quitter sa résidence de Salins, ce praticien devint, en 1412, un des physiciens en titre de Jean-sans-Peur, et, après la mort de celui-ci, il fut attaché dans la même qualité à Philippe le Bon.

En 1411, la duchesse de Bourgogne l'avait appelé à Dijon pour soigner la comtesse de Clèves et Agnès de Bourgogne, qui y étaient en ce temps-là malades. Il ne se borna pas à se rendre à Dijon, il accompagna à Paris la première de ces deux princesses. Pour reconnaître les services que le physicien de Salins rendait au pays, le duc Philippe le Bon l'exempta de toutes aides. tailles et subventions quelconques levées en Franche-Comté, et, d'après une pièce que cite l'abbé Guillaume, Quanteau fut anobli dans un âge fort avancé.

La notice de M. Prost, malgré la brièveté à laquelle la pénurie des documents l'a condamnée, n'en apporte pas moins une très utile contribution à l'histoire de la médecine dans une région de la France qui était au xve siècle, sous bien des rapports, l'une des plus avancées.

Alfred Maury.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. XV, 1883.

Don Juan et ses origines littéraires. Fragment de la vie de Mozart, par M. de Guerle (p. 102-142).

Les origines littéraires du *Don Juan* de Mozart occupent une fort petite place dans cet article, ou plutôt dans cette leçon; mais on sait avec quel soin cette histoire a été traitée dans ces derniers temps, notamment par M. Paul Mesnard dans sa belle édition de Molière (*Collection des grands écrivains,* publiée sous la direction de M. Ad. Régnier, t. V). Le reste de

l'article est consacré à Mozart et à son librettiste, Lorenzo da Ponte; il ne touche à l'histoire de France que par un très petit côté.

A. Gazier.

Mémoires de la Société archéologique lorraine et du Musée historique lorrain, 3ᵉ série, vol. X.

La vérité sur la naissance du général François de Chevert (p. 317-335).

L'auteur de ce travail, M. Raymond de Souhesmes, avec le secours de papiers de famille, rétablit la vérité sur quelques points de la vie de Chevert. Il n'est pas exact, comme le disent toutes ses biographies, qu'il fût de très humble naissance, fils d'un bedeau ou d'un pauvre maître d'école. Par sa mère, il appartenait à une famille d'anciens anoblis de Lorraine; du côté paternel, il descendait d'une famille appartenant au moins à la haute bourgeoisie, et qui, dès le commencement du XVIIᵉ siècle, faisait précéder son nom de la particule nobiliaire. Par sa mère, il tenait à plusieurs familles nobles et influentes; du côté paternel, il était neveu à la mode de Bretagne d'un haut dignitaire ecclésiastique et d'un contrôleur général des finances et guerre. Né en 1695, il était orphelin en 1706; le colonel du régiment de Carné-infanterie le prit comme «volontaire»; mais il faut se rappeler que ces sortes de volontaires étaient des fils de famille, qui vivaient avec les officiers et ne tardaient pas à le devenir.

Voilà qui ne correspond ni à l'épitaphe conservée dans l'église de Saint-Eustache, et qu'on attribue à Diderot, ni à beaucoup de récits qui ont transformé des expressions vagues telles que celles de cette inscription :

> Sans aïeux, sans fortune, sans appui,
> Orphelin dès l'enfance,
> Il entra au service à l'âge de onze ans,
> Il s'éleva, malgré l'envie, à force de mérite, etc...

L'auteur termine en citant quelques lettres qui montrent combien Chevert maintenait une sévère discipline sous son commandement.

A. Geffroy.

OISE.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, t. XI, 3ᵉ partie.

Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon, évêque élu de Senlis en 1522, par M. E. Coüard-Luys (p. 601-635).

Arthur Fillon, qui succéda en septembre 1522 à Jean Calveau sur le

siège épiscopal de Senlis, doit-il être compté parmi les évêques élus conformément à la pragmatique sanction de Bourges, ou prendre rang au contraire parmi les évêques nommés par le roi en vertu du concordat de 1516? Les Bénédictins ont posé la question dans le *Gallia christiana* sans vouloir la résoudre, et leur hésitation s'explique par le fait de la longue opposition que rencontra dans les rangs du clergé, comme au sein des parlements, l'exécution du traité intervenu à Bologne entre François Ier et Léon X. Des documents inédits, conservés soit aux archives départementales de l'Oise, soit à la bibliothèque municipale de Senlis, ont permis à M. Coüard-Luys de donner la réponse. Ces documents établissent que le roi ne se refusa pas à reconnaître encore en 1522 aux doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Senlis le droit réclamé par eux de procéder à l'élection épiscopale, suivant leurs antiques libertés et franchises, mais qu'il ne se fit pas en même temps faute de leur désigner le candidat de son choix, et d'appuyer ce candidat des plus pressantes recommandations. Louise de Savoie, régente pendant l'expédition d'Italie, en avait du reste agi de même, dès octobre 1515, en faveur de Jean Calveau.

Des pièces justificatives, au nombre de treize, parmi lesquelles je signalerai la déclaration des fiefs, terres et droits seigneuriaux appartenant à l'évêque de Senlis, déclaration passée par Jean Calveau entre 1516 et 1522, accompagnent le travail de M. Coüard-Luys et ajoutent à sa valeur.

La chapelle de Sainte-Véronique et l'hôtel des vidames de Gerberoy à Beauvais, par M. L.-N. Barré (p. 636-642).

La chapelle de Sainte-Véronique doit être considérée comme un des plus anciens monuments religieux de la ville de Beauvais. Certains restes encore apparents de sa construction primitive remontent certainement au IXe siècle. A cette époque, suivant Louvet, elle donna asile aux reliques de saint Vaast, que la crainte des incursions normandes y fit transférer d'Arras, et fut alors dédiée à ce saint. On la trouve au XVe siècle placée sous le vocable de sainte Venice ou Véronice, et seulement à partir du XVIIe siècle désignée sous son nom actuel. A la chapelle attenait et attient encore un hôtel qui, des vidames de Gerberoy, passa, par donation de l'an 1173, aux dames religieuses de Wariville, prieuré dépendant de l'abbaye de Fontevrault et situé près de Clermont. Celles-ci en firent, suivant l'usage de ces siècles troublés, un lieu de refuge, dont elles durent plus d'une fois se servir. L'importance des bâtiments leur permettait d'en louer en même temps une partie. Elles les aliénèrent, en 1642, à surcens, aux ancêtres du propriétaire actuel. M. Barré donne la nomenclature des occupants successifs de l'ancien hôtel des vidames de Gerberoy, ainsi que la description de la chapelle, dont la réédification date de 1660.

Comte de Luçay.

Mémoires du Comité archéologique de Senlis, t. VII.

Baillis (p. 1-119).

Sous ce titre, M. Am. Margry publie les notes que le chanoine Afforty avait réunies sur l'histoire des baillis, et particulièrement sur l'histoire des baillis de Senlis. Il y a beaucoup d'indications utiles; mais les notes d'Afforty auraient singulièrement gagné à être revues sur les documents originaux, dont beaucoup se trouvent encore dans nos dépôts publics. On aurait encore pu les condenser et profiter, pour les compléter, de différents textes publiés de nos jours.

L. Delisle.

PAS-DE-CALAIS.

Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XVIII, 1882-1883.

Une ville artésienne avant la Révolution, par M. P. Decroos, officier d'académie, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie (p. 3-115).

C'est dans les archives communales de Béthune que l'auteur a puisé les matériaux de son travail, et il y a recueilli des éléments suffisants pour reconstituer un intéressant tableau de l'administration, aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'une ville artésienne, à ses différents points de vue municipaux, financiers, militaires, religieux, charitables, pédagogiques et judiciaires.

Sous la domination espagnole, comme depuis sa réunion à la France, en 1645, Béthune jouit d'une véritable autonomie, en ce qui concernait la gestion de ses affaires locales. Le magistrat, formé des maire et échevins, dirigeait collectivement tous les services, arrêtait le budget tant en recettes qu'en dépenses, assurait l'acquittement des charges militaires, que sa situation de place forte rendait assez lourdes pour la ville, pourvoyait à l'assistance des pauvres et des malades. M. Decroos consacre des paragraphes spéciaux aux corporations des arts et métiers, au clergé séculier, aux congrégations religieuses, aux hôpitaux et maladreries, aux écoles tant primaires que secondaires, enfin à la justice dont l'échevinage partageait l'exercice avec la gouvernance, où siégeaient les officiers du roi. Jusqu'en 1789, l'Artois sut maintenir, dans une large mesure, ses franchises locales en dehors de la tutelle du pouvoir central. Toutefois, vraie pour un pays d'État, cette conclusion de l'auteur ne saurait être étendue sans méprise à l'ensemble du royaume. La centralisation administrative a pu être aggravée par la Révolution; mais elle lui était antérieure de près d'un siècle.

Un épisode des élections échevinales à Saint-Omer (1764-1767), par M. l'abbé O. Bled, membre titulaire de la Société des antiquaires de la Morinie (p. 119-163).

L'édit d'août 1764, qui remit les villes et bourgs du royaume temporairement en possession du droit, qui leur avait été enlevé en 1692, d'élire leurs magistrats municipaux, ne fut pas sans provoquer certains froissements, certaines difficultés d'application en Artois, bien qu'il y eût été accueilli avec non moins de satisfaction que dans les autres provinces. Ces difficultés, qui tenaient d'une part à l'antagonisme persistant des autorités judiciaires et communales, de l'autre peut-être à la trop grande complication du nouveau régime électoral, éclatèrent surtout à Saint-Omer. Le récit en a été tracé par un contemporain, dont M. l'abbé Bled a eu la bonne fortune de retrouver le manuscrit. En reproduisant d'après l'original «l'Exposition des faits sur l'affaire entre M. le comte de la Tour, faisant fonctions de mayeur de la ville de Saint-Omer, et le sieur Roy du Pley, conseiller-député du bailliage de la même ville», l'auteur a pris soin de l'appuyer d'indications tirées des archives communales, qui le confirment et en font mieux comprendre l'enchaînement. Son travail me semble constituer un document utile à consulter pour l'histoire municipale de l'ancienne France.

Comte de Luçay.

Une première tentative pour établir une imprimerie à Saint-Omer échoue (1593-1594) [p. 177-180].

Sous ce titre, M. de Lauwereyns publie trois documents relatifs aux démarches que les magistrats municipaux de Saint-Omer firent pour décider un imprimeur de Douai, François Boscart, à fonder un atelier typographique dans leur ville. Quoique ces démarches n'aient pas abouti, le souvenir méritait d'en être recueilli, et les documents découverts par M. de Lauwereyns intéresseront vivement les historiens de l'imprimerie.

L. Delisle.

L'Artois réservé; son conseil, ses états, son élection à Saint-Omer, de 1640 à 1677, par M. Pagart d'Hermansart, secrétaire-archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie (p. 457-502).

Détaché du royaume, en vertu du traité de Cambrai (janvier 1526), l'Artois fut, pour la majeure partie, reconquis par Louis XIII, et la paix des Pyrénées (novembre 1659) en reconnut la possession à son successeur.

Seules, les villes d'Aire et de Saint-Omer, ainsi que leurs dépendances, restèrent à l'Espagne sous le nom d'*Artois réservé*, jusqu'à ce que le traité de Nimègue (septembre 1678) eût consommé la réunion de la province tout entière à la France. Philippe IV, ou plutôt son lieutenant au gouvernement des Pays-Bas, l'infant don Ferdinand, conserva à l'Artois réservé son organisation antérieure et transféra à Saint-Omer le conseil provincial, les états et l'élection, qui siégeaient précédemment à Arras. Ce sont les conditions et les circonstances de cette triple translation que l'auteur a étudiées et relatées dans le présent mémoire; il l'a utilement complété par la liste et l'armorial des membres du conseil provincial et des officiers de l'élection d'Artois, de 1640 à 1677.

Comte de Luçay.

RHÔNE.

Bulletin de la Société de géographie de Lyon, n° 25, t. IV, 1er trimestre, 1883.

Les îles fantastiques de l'Atlantique au moyen âge, par M. Paul Gaffarel (p. 431-444).

M. Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, connu par d'excellents travaux sur l'histoire des connaissances et des découvertes géographiques au moyen âge et au commencement des temps modernes, a publié, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Lyon*, une notice fort intéressante qui mérite l'attention des érudits. Elle nous retrace l'histoire de certaines îles imaginaires de l'Atlantique dont on admit longtemps la réalité et qui appartiennent à la géographie purement chimérique, comme la fameuse île Saint-Brandan, qui a déjà occupé ce même M. Gaffarel après bien d'autres chercheurs. Les îles ou plutôt les terres dont nous entretient le savant professeur avaient été quelque peu oubliées depuis un siècle ou deux. Elles s'appellent : les *Sept-Cités*, *Antilia*, *Man Satanaxio* et *Brazil*. Comme cela est arrivé pour la plupart des terres légendaires, l'emplacement qu'on leur assignait varia suivant les époques, et on les a graduellement reculées à mesure qu'on pénétrait plus avant dans l'Océan, qu'on en explorait plus attentivement les divers parages. C'était comme un mirage dont les effets fuyaient devant le voyageur. De ces quatre îles fantastiques deux ont valu leur nom à des terres du nouveau monde que nous connaissons tous : les Antilles et le Brésil. Ces îles errantes finirent, pour ainsi dire, par échouer sur deux régions de l'Amérique qui ont hérité de leur dénomination. Les deux autres, les *Sept-Cités* et *Man Satanaxio*, n'ont pas laissé de leur prétendue existence un souvenir aussi présent, mais leur histoire n'en est pas moins curieuse. Des géographes se sont évertués à les identifier avec des

îles ou des localités réelles qu'avaient pu visiter les navigateurs du XIV° ou du XV° siècle. C'étaient là de bien vains efforts, car tout dénote dans ces deux îles une origine aussi légendaire que celle qu'il faut attribuer à *Antilia* et à *Brazil*. Je n'analyserai pas en détail l'exposé concis et nourri à la fois que nous offre M. Gaffarel. J'indiquerai seulement ici, en quelques mots, le point de départ de ces créations fantastiques.

Suivant une vieille légende, lors de la conquête de l'Espagne par les Arabes, après la défaite de Xérès la Frontera et la disparition du roi visigoth Roderic, sept évêques, sous la conduite du principal d'entre eux, qui occupait le siège archiépiscopal de Porto, s'embarquèrent sur l'Océan, suivis de leurs ouailles, et, après avoir longtemps erré au milieu des flots, abordèrent en une île inconnue, où ils s'assignèrent chacun un domaine et qui fut désignée pour ce motif par le nom de *Sept-Cités (Sette-Citade)*. Ce conte était si bien accrédité à la fin du XV° siècle que Martin Behaim, dans sa fameuse mappemonde, publiée à Nuremberg en 1492, marquait l'île prétendue en l'accompagnant d'une légende où la fable sur les sept évêques se trouve rapportée. La découverte de l'Amérique ne désabusa pas les géographes sur l'existence de l'île mystérieuse, à la réalité de laquelle, ainsi que le prouve ce qu'il nous dit, Fernand Colomb continuait à croire. Il y a plus, on voulut retrouver dans le nouveau monde les *Sept-Cités*, sur lesquelles couraient des récits imaginaires, et, dupes de l'erreur populaire, des savants y virent l'île occupée par les Phéniciens que mentionnent Aristote et Diodore de Sicile. On prétendit la reconnaître dans Saint-Michel des Açores, à l'extrémité orientale de laquelle île existe précisément une vallée d'origine volcanique baptisée du nom des *Sept-Cités*. Mais c'est là une dénomination assez récente suggérée probablement par la légende, d'où il suit qu'on n'est pas plus fondé à y chercher le mystérieux établissement des sept évêques que dans la fameuse Cibola, située au voisinage de la Californie, comme le faisaient, en 1539, des Franciscains espagnols, à la poursuite des sept villes épiscopales, et dont les assertions entraînèrent F. Vasquez de Coronado à une expédition pour découvrir cette terre prétendue, qu'il chercha inutilement.

L'île d'*Antilia*, qu'on a quelquefois confondue avec les Sept-Cités, paraît devoir son origine à quelque altération ou confusion de noms. Les uns font dériver d'Atlantide ce nom d'Antilia, les autres y voient une corruption de *Gezyret el Tennynn*, c'est-à-dire l'île des Serpents des cosmographies arabes; et à l'appui de cette dernière explication, M. Gaffarel remarque que sur des cartes du XIV° et du XV° siècle figure une île auprès de laquelle est dessiné un homme dévoré par des serpents, île qui est précisément désignée par le nom d'Antilia. Une interprétation plus simple, observe encore notre auteur, consisterait à voir dans le vocable *Antilia* l'altération de la dénomination *ante insula*, donnée par réminiscence d'une île mystérieuse dont parlent Aristote et Ptolémée à une île de l'Océan. Quoi qu'il en soit, l'île d'Antilia

fut regardée dès la fin du XIVe siècle comme très réelle; un témoignage positif atteste au moins que telle était la créance en 1414, année dans laquelle, d'après Behaim, un navire espagnol l'aperçut. A dater de cette époque, Antilia est marquée sur presque toutes les cartes, ainsi que l'établit le savant professeur. Passant aux identifications qui ont été proposées pour justifier la réalité de cette île fantastique, M. Gaffarel en montre le peu de solidité. Le fait, c'est qu'après avoir bien cherché Antilia dans l'Océan, on se rabattit sur l'Amérique, et vers le XVIe siècle, on appliqua son nom au grand archipel qui était auparavant désigné sous les dénominations d'îles Lucayes, Caraïbes ou Camercanes. L'île de *Man Satanaxio* se prête encore moins que les deux précédentes à une restitution. C'est une terre absolument mythique dont le nom n'est peut-être qu'une altération de celui de *San Atanagio* qui aura été donné à quelque île oubliée depuis. De même que la crédulité du moyen âge plaçait par delà l'Océan le paradis, elle y mettait aussi l'enfer. La carte de l'Atlantique insérée dans la *Raccoltà* de Ramusio nous montre au nord de Terre-Neuve l'*île des Diables*. On assurait qu'on voyait voltiger à l'entour de cette terre une légion de démons. Cette fable et d'autres analogues ont pris corps et engendré l'*insula Demonum*, indiquée sur l'Océan dans l'Atlas de Ruysch publié en 1508, et qui reparaît sous le nom d'*Isola de los Demonios*, île que Cortereal place sur la côte du Labrador. Le nom de *Man Satanaxio* nous ramène à une pareille fable, et suivant un rapprochement ingénieux de M. Gaffarel, il peut trouver son explication dans ce qui fut raconté jadis d'une certaine contrée de l'Inde, où tous les jours une grande main sortait de l'eau pour saisir les matelots et les plonger dans l'abîme avec leurs vaisseaux.

L'île de *Bracie*, *Berzil* ou *Brazil* est une création fantastique qui rentre dans la même catégorie et qu'ont également accueillie les cartes du moyen âge. Parmi les anciens monuments cartographiques où elle figure, il faut citer le portulan médicéen de 1381 et la carte de Piccignano de 1367. Sur cette carte, trois îles différentes sont ainsi appelées. L'île en question a été le plus ordinairement placée à l'ouest de l'Irlande, comme en témoigne la carte de Fra Mauro. Il n'y a pas lieu d'en rechercher la réalité. Un bois rouge propre à la teinture des laines et des cotons avait valu son nom à la contrée orientale d'où il était tiré, le Malabar et Sumatra. Ce nom fut ensuite transporté à une île de l'Occident où les Européens crurent retrouver le même bois, et il fut étendu à toute une région de l'Amérique méridionale devenue aujourd'hui un vaste empire.

La croyance à ces diverses îles fantastiques qu'on supposait placées dans les parties lointaines de l'Océan a été comme un pressentiment de la grande découverte de Colomb, et c'est là ce qui ajoute à l'intérêt de leur histoire.

Alfred Maury.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Mémoires de l'Académie de Mâcon, 2ᵉ série, t. IV, 1882.

Notice bibliographique de Philibert Bugnyon, jurisconsulte et poète mâconnais du XVIᵉ siècle, par M. Henri Gloria (p. 198-214).

Un grand nombre de méchants vers, une chronique mâconnaise en latin, divers ouvrages de jurisprudence, dont l'un, *Le Traité des lois abrogées*, publié en 1563, a été réimprimé souvent jusqu'en 1707; tel est le bagage de Philibert Bugnyon. Son biographe, dans une notice faite avec soin, l'a très bien apprécié en disant que «la postérité ne s'est pas montrée injuste en le laissant dans un profond oubli».

Ludovic Lalanne.

Tournus et Paray. — La retraite et la mort de Jean-Étienne Bouchu, ancien intendant du Dauphiné; contribution rectificative aux *Mémoires de Saint-Simon*, d'après des documents inédits, par M. Armand Bénet, archiviste du département de Saône-et-Loire, ancien élève de l'École des chartes et de l'École des hautes études (p. 261-307).

M. Bénet commence par passer en revue les opinions de nos principaux critiques sur Saint-Simon et son œuvre; puis, après une digression sur les écrivains de l'école naturaliste actuelle, il arrive à cette conclusion, qui n'a pas tout à fait le mérite de la nouveauté, que la «revision intégrale, et aussi complète que possible, du texte, très utile d'ailleurs, des *Mémoires*, est toujours à faire»; et enfin il apporte sa «contribution» au futur commentaire.

Saint-Simon a raconté la mort du conseiller d'État Bouchu, bien connu comme intendant de Dauphiné: 1° dans une *Addition* au *Journal de Dangeau;* 2° dans un paragraphe des *Mémoires* (t. IV, p. 253 et 254 de l'édition de MM. Chéruel et Ad. Régnier fils, 1873). Ce dernier texte n'est pas seulement une amplification du premier, comme cela s'est produit la plupart du temps dans le passage des *Additions* aux *Mémoires;* mais on y remarque des divergences notables, celle-ci entre autres, que Bouchu aurait achevé sa vie dans une profonde retraite, non plus à Tournus, comme il est dit dans l'*Addition*, mais à Paray-le-Monial, «terre des abbés de Cluny, assez près de cette abbaye».

M. Bénet établit d'abord que Paray est à une distance assez considérable de Cluny; puis, que cette abbaye avait à Paray un doyenné et un magnifique château abbatial, embelli par le cardinal de Bouillon pendant son exil de 1704, mais que Paray n'est pas sur le chemin de Grenoble et Lyon à Paris (Saint-Simon prétend que l'intendant Bouchu s'y arrêta par hasard,

par fantaisie, au cours de son voyage), tandis que cette particularité s'applique parfaitement à la ville de Tournus, nommée dans l'*Addition;* que, d'autre part, à Tournus, où l'*Addition* dit que Bouchu n'avait «ni biens, ni amis, ni d'autre connoissance que celle de ce hasard de passage», le propre frère de l'intendant, Claude Bouchu, abbé d'Ambronay, possédait une maison largement montée, dont l'intendant put se servir plutôt que de l'hôtellerie. C'est à Tournus en effet que Bouchu finit sa vie le 27 octobre 1715, après y avoir passé, selon toutes les apparences, dix années pleines, et les registres paroissiaux renferment de nombreuses mentions du personnel attaché à son service.

Ainsi les deux textes, celui de l'*Addition* et celui des *Mémoires*, font erreur, chacun sur un point différent; toutefois il faut reconnaître que l'erreur, de part et d'autre, est peu considérable et n'importe guère à l'histoire générale. Peut-être même la rectification faite par M. Bénet ne sera-t-elle pas fort utile à l'histoire locale. Il eût été plus intéressant de faire porter la critique et l'examen sur un autre passage (non connu, à ce qu'il semble, de M. Bénet) des *Mémoires*, où Saint-Simon attribue à des causes fort graves, des désordres administratifs ou des malversations, la disgrâce du même intendant Bouchu (t. XVII, p. 16-18).

A. de Boislisle.

Un atelier d'imprimeur et une boutique de libraire à Mâcon au xviiie siècle, par M. Armand Bénet (p. 309-334).

Ce travail, fait avec un soin minutieux, a pour base les inventaires qui furent dressés en 1755 après la mort de Jean Desaint, imprimeur-libraire, mort en 1755 à Mâcon. Grâce à la publication de M. Bénet, nous pouvons apprécier l'état de la typographie et du commerce des livres au xviiie siècle dans une ville de second ordre comme pouvait être Mâcon.

Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, t. XI.

Un acte inédit de Philippe-Auguste, publié par M. Armand Bénet (p. 527-531).

L'archiviste du département de Saône-et-Loire a trouvé dans le dépôt confié à ses soins une copie de l'acte par lequel Philippe-Auguste, en décembre 1202, confirme une convention conclue entre Eudes III, duc de Bourgogne, et l'abbé de Saint-Martin d'Autun, au sujet d'Anzy-le-Duc. Quoique la copie soit défectueuse, M. Bénet a eu raison d'en publier le texte, qui n'avait pas été signalé. En effet, le document est intéressant, comme tous ceux qui attestent l'ingérence de Philippe-Auguste dans les affaires de la Bourgogne.

L. Delisle.



SAVOIE.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t. IX.

La Savoie et les Savoyards au XVIe siècle, par M. l'abbé Morand, curé de Maché (p. 340-377).

C'est un discours de réception, en style académique, avec des figures et des digressions qui le rendent trop long des trois quarts, au point de vue historique. D'ailleurs il n'est pas question de la Savoie proprement dite dans ce discours; M. l'abbé Morand s'est attaché à faire revivre quatre Savoyards du XVIe siècle : Jean de Piochet, seigneur de Sallin, dont il analyse les *Livres de raisons*, Louis Laurens, Marc-Claude de Buttel, dont il cite une pièce de vers inédite sans valeur, et Claude de Seyssel, évêque de Marseille en 1509, mort archevêque de Turin en 1520.

A. Gazier.

SEINE.

L'Investigateur, 48e année, septembre-octobre, novembre-décembre 1882.

Avènement de la maison de Bragance au trône de Portugal. — François de Grenaille, par M. Eugène d'Auriac (p. 249-267).

François de Grenaille est un très médiocre homme de lettres français, mort en 1680; il a traduit en notre langue, dès le lendemain de la révolution qui a fait monter les Bragance sur le trône de Portugal, la *Résolution des États en faveur du roi Don Jean IV*. Il a donné aussi une relation de cet épisode, que M. Eugène d'Auriac nous présente d'après lui en une claire et intéressante analyse.

A. Geffroy.

Camoin de Vence. — De la réhabilitation de Louis XIII, d'après les manuscrits de Saint-Simon, de Benjamin Priolo et d'Antoine, garçon de la chambre du roi (p. 309-318).

L'auteur de cet article s'est borné, en une dizaine de pages, à rapprocher les témoignages concordants du *Parallèle*, de l'*Historia ab excessu Ludovici XIII* et du *Journal de la maladie et mort du roi Louis XIII*, desquels il résulte, non pas que ce prince fût un grand monarque, comparable, en

politique et en gouvernement, à son prédécesseur et à son successeur (Saint-Simon le prétend même supérieur à tous les deux), mais qu'il sut se faire aimer de ses serviteurs et courtisans, et qu'il fit preuve, jusqu'au dernier moment, de beaucoup de dignité et de fermeté.

Sur un point, M. Camoin de Vence trouve Saint-Simon démenti par le *Journal d'Antoine* (publié par M. Cramail, d'après le manuscrit de Saint-Germain-en-Laye), qui, d'un bout à l'autre, atteste que la reine Anne d'Autriche ne se départit jamais de sa douleur et de sa vigilance auprès du roi malade. Saint-Simon prétend au contraire qu'il y avait depuis longtemps une mésintelligence complète entre les deux époux, et que la mère du futur Louis XIV laissa percevoir des symptômes d'une joie indécente lorsqu'arrivèrent les derniers moments.

Il nous semble que ni Priolo, historiographe à gages, ni Antoine, serviteur tout à fait infime, ne sont des autorités suffisantes pour que leurs écrits servent de base à l'examen critique d'une œuvre telle que le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, et qu'il sera facile de trouver des témoignages d'un ordre plus élevé, des documents plus instructifs.

A. de Boislisle.

TARN.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn (ancien pays d'Albigeois), 8e année, n° 5, mai 1883.

Histoire du pays d'Albigeois, par M. E. Jollibois (suite, p. 258-265).

C'est le xve chapitre de cette histoire; l'auteur y parle brièvement des guerres féodales du xiie siècle, des progrès de l'hérésie, et de la mission de saint Bernard à Toulouse et à Albi en 1145 ou 1147.

Étude sur le canton de Murat, par M. le docteur Rascol (suite, p. 269-272).

Sixième suite d'une étude sur le canton de Murat; l'auteur s'en tient encore aux généralités, il se propose de commencer à l'année 1345 l'histoire du château de Murat.

A. Gazier.



YONNE.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 36e vol., 1882.

Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre, par M. Jolivot (p. 191-194).

Les cinq chartes publiées par M. Jolivot d'après les originaux de la ville de Tonnerre n'ont pas été suffisamment collationnées. Plusieurs passages en sont inintelligibles, et les dates de trois d'entre elles paraissent inexactes. La charte n° 1 doit être de 1250 et non de 1150; la charte n° 2, de 1256 et non de 1156; la charte n° 4, de 1282 et non pas de 1182.

L. Delisle.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L



M

N

O

P

Q

R

S

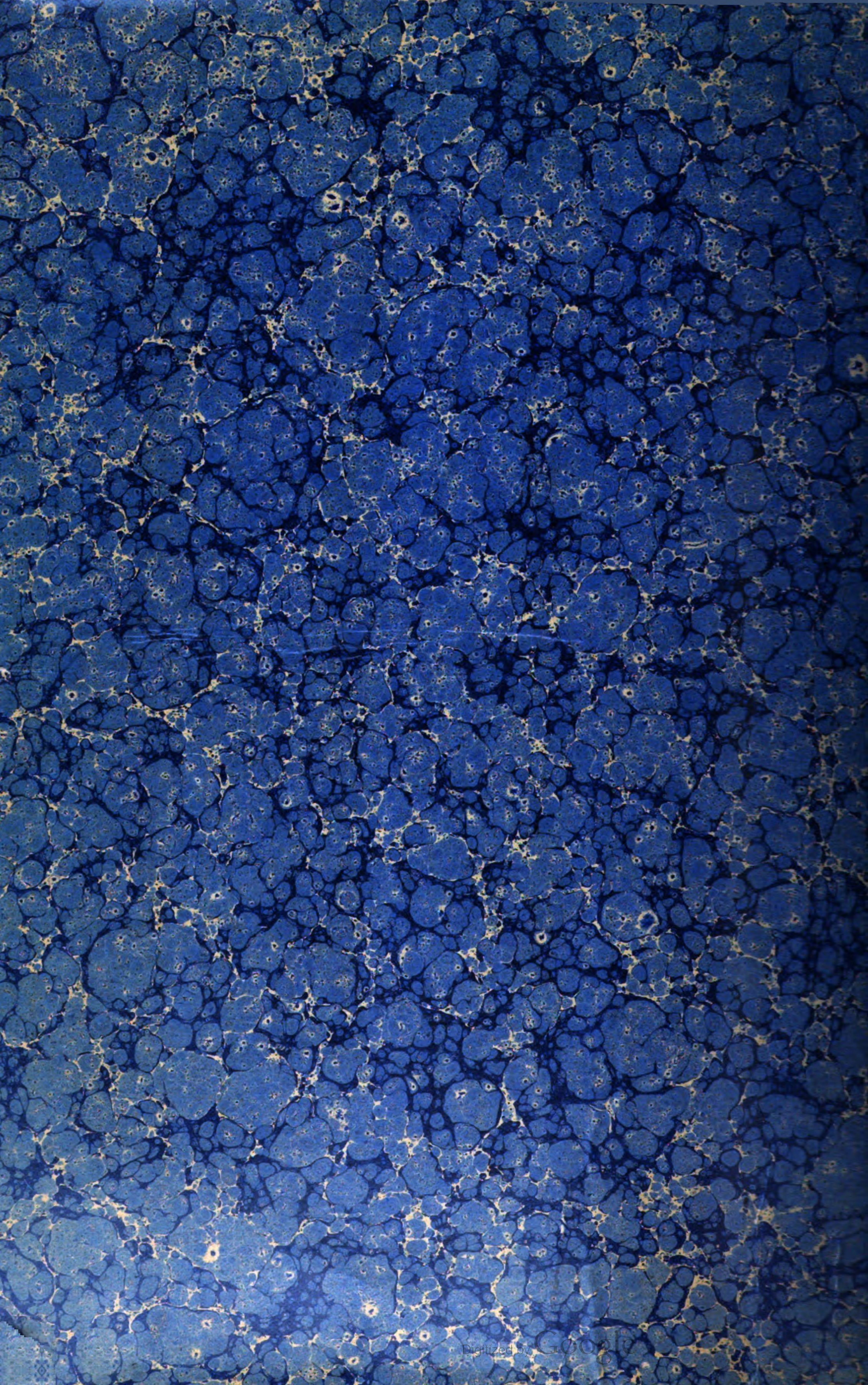
T

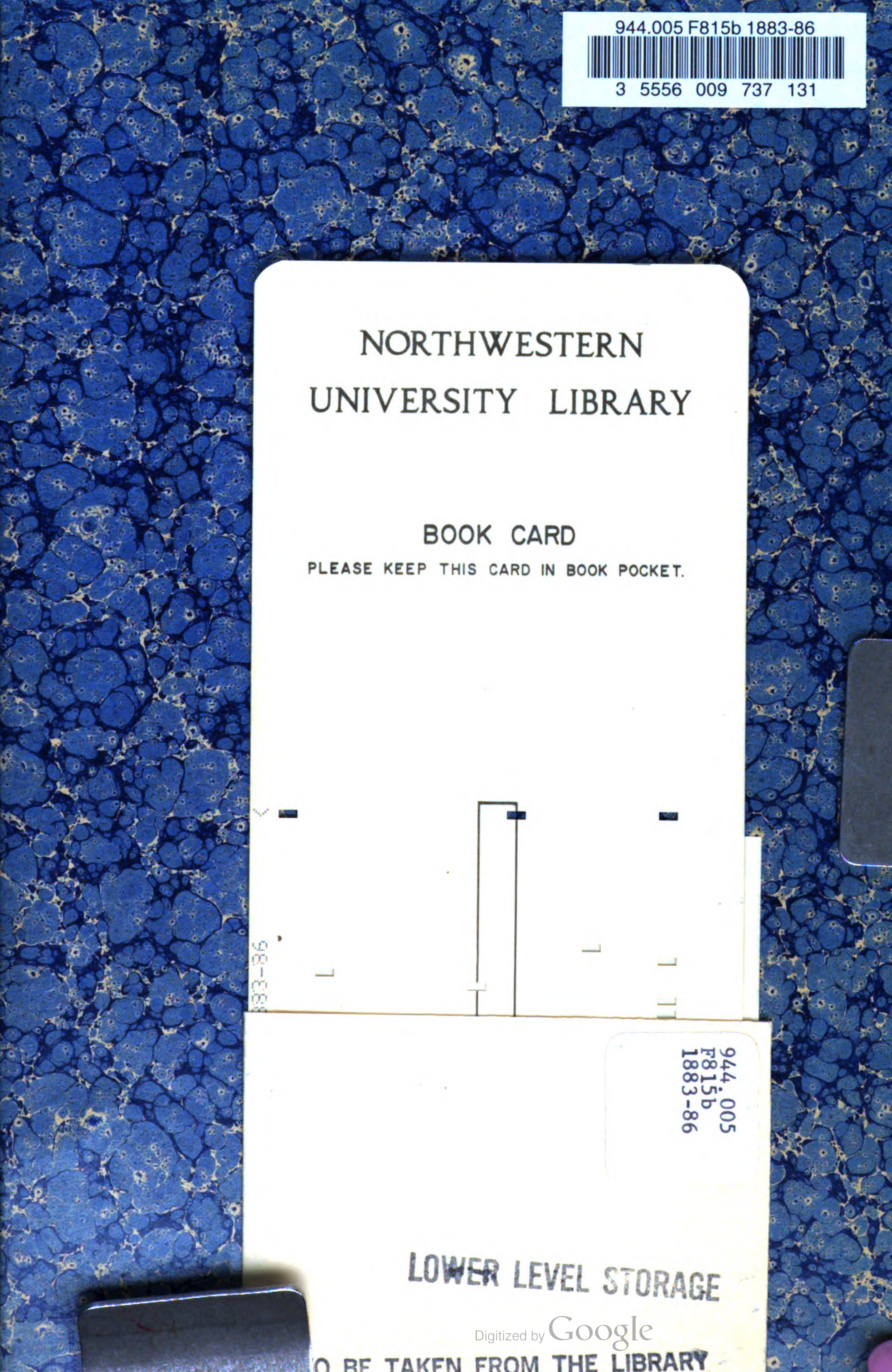
U

V

Z

TABLE DES MATIÈRES.




944.005 F815b 1883-86
3 5556 009 737 131
NORTHWESTERN
UNIVERSITY LIBRARY
BOOK CARD
PLEASE KEEP THIS CARD IN BOOK POCKET.
944.005
F815b
1883-86
LOWER LEVEL STORAGE
Digitized by Google